



RAPPORT ANNUEL 2012

BANQUE CENTRALE DES COMORES



LETTRE DE PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL
DE LA BANQUE CENTRALE DES COMORES

A Son Excellence,
Le Docteur IKILILLOU DHOININE,
PRESIDENT DE L'UNION DES COMORES

PAR M. MZE ABDOU MOHAMED CHANFIOU,
GOUVERNEUR DE LA BANQUE CENTRALE DES COMORES





Excellence, Monsieur le Président de l'Union des Comores,

J'ai l'honneur de vous présenter, conformément aux dispositions légales, notamment à l'article 63 des statuts de la Banque Centrale des Comores, le rapport annuel de notre institution, qui retrace l'évolution économique et financière du pays et la situation de la Banque pour l'année 2012.

La croissance économique mondiale s'est ralentie en 2012, passant de 3,9% en 2011 à 3,2% en 2012, marquée à la fois par une faible activité dans les pays industrialisés et par un ralentissement dans les économies en développement.

LE GOUVERNEUR

L'année 2012 a été marquée sur le plan international par la crise de la dette souveraine, particulièrement menaçante dans les pays de la zone euro. La plupart des Etats ont été amenés à mettre en œuvre des mesures d'austérité pour éviter le défaut de paiement de leurs dettes, tout en se conformant à la politique monétaire de la Banque centrale européenne, qui a décidé de maintenir ses taux directeurs à très bas niveau pour une période prolongée, en vue de soutenir l'activité dans un contexte de faible inflation.

Dans ce contexte difficile, la situation économique des Comores a évolué favorablement. Avec un taux de croissance réelle du PIB de 3% en 2012 contre 2,6% en 2011, l'activité a été tirée par une production agricole abondante et par les investissements publics dans le secteur du bâtiment et des travaux publics, grâce au rythme soutenu de la demande intérieure. En particulier, la consommation privée a été soutenue par les transferts de fonds de la diaspora et les importants concours financiers extérieurs ont supporté la demande intérieure publique.

Le financement bancaire au secteur privé s'est aussi consolidé, avec un encours de 47,7 milliards FC en 2012 après 39,8 milliards FC en 2011, grâce à l'essor du secteur bancaire et financier comorien.

Cette croissance a été réalisée dans un contexte de hausse des prix à la consommation. Le taux d'inflation s'est établi en moyenne à 6,2% en 2012 contre 1,8% en 2011. Cette évolution peut être expliquée d'une part par la hausse du cours du dollar par rapport au franc comorien, entraînant un renchérissement des importations des produits alimentaires et énergétiques et du fret et d'autre part, par l'impact en année pleine de la hausse des prix des produits pétroliers survenue au cours du dernier trimestre 2011.

La situation des finances publiques s'est considérablement améliorée en 2012, marquée par une consolidation des principaux soldes budgétaires, à la faveur d'une augmentation significative des ressources, qui ont représenté plus de 20% du PIB, en relation avec une meilleure collecte des impôts directs et indirects et un fort accroissement des recettes au titre du programme de citoyenneté économique.

Ainsi, l'excédent du solde primaire s'est consolidé à 8,6 milliards FC en 2012 contre 3,4 milliards FC en 2011 après un déficit de 3,3 milliards FC en 2010. Le solde budgétaire de base a représenté 3,1% du PIB en 2012 contre 1% du PIB en 2011, après un déficit de 2,2% en 2010. Le ratio de la dette publique est passé de 56% du PIB en 2011 à 51,4% du PIB en 2012, hors impact de l'allègement de la dette dans le cadre de l'Initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (IPPTE)

Au niveau des échanges extérieurs, le déficit du compte des transactions courantes s'est établi à 7,2% du PIB en 2012 contre 9,5% en 2011, grâce à l'augmentation des transferts courants publics (+83,2%) et privés (+8,38%). Le déficit commercial s'est à nouveau creusé, suite à l'accroissement de 18,2% de la valeur des importations et au recul de 18,2% de celle des exportations.

Dans le domaine monétaire, le rythme d'évolution de la masse monétaire au sens large a été soutenu, avec une croissance de 16% en 2012 contre 9,6% en 2011, en liaison avec la hausse de 19,8% des financements bancaires au secteur privé et avec la consolidation des réserves de change de la Banque Centrale, qui couvrent plus de 7 mois d'importations de biens et services à fin 2012.

Cette évolution macro-économique favorable est une résultante des efforts et des progrès accomplis tout au long de l'année 2012, conformément aux engagements pris vis-à-vis de nos partenaires au développement, et plus particulièrement dans l'exécution du programme FMI et l'atteinte du point d'achèvement de l'IPPTE.

Nous saluons et encourageons les efforts de redressement, notamment les réformes structurelles relatives aux sociétés d'Etat et la volonté manifestée d'ouvrir le capital des participations bancaires de l'Etat, pour maintenir l'économie comorienne dans ce sentier de croissance.

Pour mieux réguler la liquidité et considérant les bonnes perspectives de l'activité économique, la Banque Centrale des Comores a de nouveau abaissé le taux de constitution des réserves obligatoires de 25% à 20% au 1er juillet 2012, dans un environnement de baisse du taux d'escompte, indexé à l'EONIA, qui est passé de 2,12% en décembre 2011 à 1,57% en décembre 2012, le taux minimum de rémunération de l'épargne étant maintenu à 1,75% et la fourchette des taux débiteurs à [7%-14%].

Dans ce contexte, la rentabilité des établissements de crédit s'est améliorée, tirée par une activité de crédit qui a connu une forte croissance en 2012. En effet, le bilan consolidé des établissements de crédit a atteint 88,5 milliards FC, soit une variation à la hausse de 10,7% par rapport à décembre 2011, représentant 40,5% du PIB contre 38,5% en décembre 2011. La mobilisation de l'épargne mais aussi la reprise à la hausse de l'activité de crédit constituent les éléments explicatifs de la consolidation bilancielle du système bancaire. Toutefois, le risque de crédit demeure important, comme l'atteste la dégradation de la qualité du portefeuille global, le portefeuille à risque étant passé de 6,3 à 8,5 milliards FC entre décembre 2011 et décembre 2012, soit 17,9% du crédit contre 15,6% en 2011. La mise en place de la centrale des risques et des incidents de paiement contribuera à réduire le risque de crédit grâce à un contrôle efficace des engagements clientèle et de la solvabilité des emprunteurs, mais le concours de l'Etat demeure indispensable pour la résorption des dossiers bancaires litigieux.

Dans la dynamique de réformes du secteur bancaire et financier, la Banque Centrale :

- a fait adopter une nouvelle loi bancaire, répondant aux règles de bonnes pratiques internationales en matière de contrôle bancaire, en particulier aux vingt-cinq principes de Bâle. Cette loi, qui a été promulguée en juin 2013, a renforcé le rôle et l'indépendance de la banque centrale dans sa mission d'autorité de régulation du système bancaire et financier, dans l'objectif d'améliorer le dispositif de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle interne des institutions financières et ainsi de mieux protéger les déposants;
- a fait adopter par arrêté la création d'un Fonds de Développement du Secteur Bancaire et Financier, chargé de collecter des ressources additionnelles pour financer les différents projets du secteur bancaire et financier et couvrir une partie du coût de la supervision bancaire. A ce jour, ce fonds a déjà bénéficié d'une aide budgétaire du trésor français d'une valeur d'un million d'euros;
- a complété son dispositif réglementaire, par l'adoption de deux lois régissant respectivement la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme d'une part et les activités de crédit-bail d'autre part.

La banque centrale, dans son cadre d'intervention, continuera à apporter son soutien aux efforts du Gouvernement dans le financement du développement du pays :

- En partenariat avec la Banque Mondiale, la BCC a engagé un chantier portant sur les flux financiers de la diaspora, dans l'objectif de mobiliser des ressources stables, additionnelles aux envois classiques. De nombreuses pistes ont été avancées, dont certaines nécessitent une implication forte de l'Etat et de ses partenaires bilatéraux et multilatéraux.
- En liaison avec la dynamique née de l'allègement de la dette extérieure, la Banque Centrale étudie actuellement, avec son Conseil d'Administration et ses différents partenaires, de nouvelles perspectives de financement de l'Etat, avec des outils comme les émissions de titres.

Vous souhaitant bonne réception de notre rapport annuel, je vous prie de croire, Monsieur Le Président, en l'assurance de ma très haute et respectueuse considération.

Le Gouverneur,
Mzé Abdou Mohamed Chanfiou



SOMMAIRE

RAPPORT ANNUEL 2012

INTRODUCTION.....11

L'EVOLUTION DE L'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

Encadré :

Mesures non conventionnelles de politique monétaire12

Evolutions économiques dans les principales zones13

PARTIE I : EVOLUTIONS MACROECONOMIQUES EN UNION DES COMORES14

CHAPITRE I : EVOLUTION DU SECTEUR RÉEL..... 15

SECTION I : LE SECTEUR PRIMAIRE..... 18

1.1 LA PRODUCTION AGRICOLE..... 18

1.2 L'ÉLEVAGE..... 20

1.3 LA PÊCHE..... 20

SECTION II : LE SECTEUR SECONDAIRE..... 21

2.1 L'INDUSTRIE..... 21

2.2 LES TRAVAUX PUBLICS..... 21

SECTION III : LE SECTEUR TERTIAIRE..... 22

3.1 LE TOURISME..... 22

3.2 LES TÉLÉCOMMUNICATIONS..... 23

3.3 LE SECTEUR BANCAIRE..... 24

SECTION IV : L'EVOLUTION DES PRIX..... 24

CHAPITRE II : SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES.. 25

SECTION I : EXÉCUTION DU BUDGET 2012..... 26

1.1 LES RECETTES..... 27

1.2 LES DÉPENSES..... 28

SECTION II : EVOLUTION DES CRITÈRES DE CONVERGENCE..... 28

2.1 DE LA ZONE FRANC..... 29

2.2 DU COMESA ET DE L'ABCA..... 29

SECTION III : LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR 2013..... 30

CHAPITRE III : EVOLUTION DU SECTEUR EXTÉRIEUR..... 31

SECTION I : LE COMMERCE EXTÉRIEUR..... 32

1.1 LES EXPORTATIONS DE BIENS..... 32

1.2 LES IMPORTATIONS DE BIENS..... 34

SECTION II : LA BALANCE DES PAIEMENTS..... 37

2.1 LA BALANCE DES TRANSACTIONS
COURANTES..... 37

2.1.1 LA BALANCE DES BIENS..... 37

2.1.2 LA BALANCE DES SERVICES..... 38

2.1.3 LA BALANCE DES REVENUS..... 38

2.1.4 LA BALANCE DES TRANSFERTS COURANTS..... 40

2.2 LE COMPTE DE CAPITAL ET D'OPÉRATIONS
FINANCIÈRES..... 41

2.2.1 LE COMPTE DE CAPITAL..... 41

2.2.2 LE COMPTE DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES..... 41

Encadré : Echanges Commerciaux 42

CHAPITRE IV : EVOLUTION DU SECTEUR MONÉTAIRE..... 43

SECTION I : EVOLUTION DE LA MASSE MONÉTAIRE..... 44

1.1 LA CIRCULATION FIDUCIAIRE..... 45

1.2 LES DÉPÔTS A VUE..... 46

1.3 L'ÉPARGNE LIQUIDE..... 46

SECTION II : LES CONTREPARTIES DE LA MASSE MONÉTAIRE..... 47

2.1 LES AVOIRS EXTÉRIEURS NETS..... 48

2.2 LE CRÉDIT INTÉRIEUR..... 49

2.2.1 CRÉANCES NETTES SUR L'ÉTAT..... 49

2.2.2 CRÉDITS A L'ÉCONOMIE 50

CHAPITRE V : APPUI DES PARTENAIRES AU DÉVELOPPEMENT 51

5.1 LE FMI..... 52

5.2 LE GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE..... 53

5.3 L'AGENCE FRANCAISE DE DÉVELOPPEMENT..... 54

5.4 LE GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE
DE DÉVELOPPEMENT 57

5.5 L'UNION EUROPÉENNE 58

Encadré : Appui des institutions financières
internationales à l'Afrique..... 59

SOMMAIRE



RAPPORT ANNUEL 2012

PARTIE II : SITUATION DU SYSTEME BANCAIRE ET FINANCIER 62

CHAPITRE I : SITUATION FINANCIERE DU SYSTEME BANCAIRE 63

SECTION I : BILAN DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT..	64
1.1 EVOLUTION DE L'EPARGNE DU SYSTEME BANCAIRE.....	65
1.2 LIQUIDITE DU SYSTEME BANCAIRE.....	67
1.3 EVOLUTION DU CREDIT.....	68
SECTION II : EVOLUTION DU RESULTAT.....	70

CHAPITRE II : ACTIVITES DE LA SUPERVISION BANCAIRE 71

SECTION I : LE CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE.....	72
SECTION II : LE CONTRÔLE BANCAIRE.....	73
SECTION III : LA COOPERATION INTERNATIONALE.....	74
SECTION IV : LES CHANTIERS DE LA SUPERVISION BANCAIRE.....	75

PARTIE III : LA BANQUE CENTRALE.....76

CHAPITRE I : PRESENTATION ET ORGANISATION DE LA BANQUE CENTRALE 77

SECTION I : HISTORIQUE ET MISSIONS DE LA BANQUE.....	78
---	----

SECTION II : LES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE CONTRÔLE.....	79
2.1 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	79
2.2 LE GOUVERNEMENT DE LA BANQUE.....	79
2.3 LE COMITÉ D'AUDIT.....	80

SECTION III : LES RESSOURCES HUMAINES.....	81
3.1 LES EFFECTIFS DE LA BANQUE.....	81
3.2 RÉUNIONS, SÉMINAIRES ET FORMATIONS.....	82

CHAPITRE II : LES PRINCIPALES ACTIVITÉS DE LA BANQUE 83

SECTION I : LA CONDUITE DE LA POLITIQUE MONÉTAIRE.....	84
SECTION II : L'ÉMISSION DES BILLETS ET DES PIÈCES.....	85
SECTION III : LA COMPENSATION DES VALEURS.....	86
SECTION IV : LES OPÉRATIONS DE CHANGE.....	87
SECTION V : LES CHANTIERS EN COURS.....	88

CHAPITRE III : LA LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME..... 89

SECTION I : L'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL.....	90
1.1 CONTEXTE	90
1.2 LES INSTANCES DE LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT ET FINANCEMENT DU TERRORISME.....	90
1.2.1 LE GAFI.....	90
1.2.2 LES ORGANISATIONS RÉGIONALES DE TYPES GAFI : ESAAMLG ET GIABA	91
1.2.3 LE CLAB	92

SECTION II : LA LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT ET FINANCEMENT DU TERRORISME EN UNION DES COMORES.....	93
2.1 HISTORIQUE	93
2.2 LES ORGANES DE LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT ET FINANCEMENT DU TERRORISME	94
2.2.1 LE COMITÉ NATIONAL DE LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT ET FINANCEMENT DU TERRORISME.....	94
2.2.2 LE SRF.....	95
2.2.3 LE COMITÉ ANTI-CORRUPTION.....	96

SECTION III : LA BANQUE CENTRALE ET LA LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT ET FINANCEMENT DU TERRORISME 97

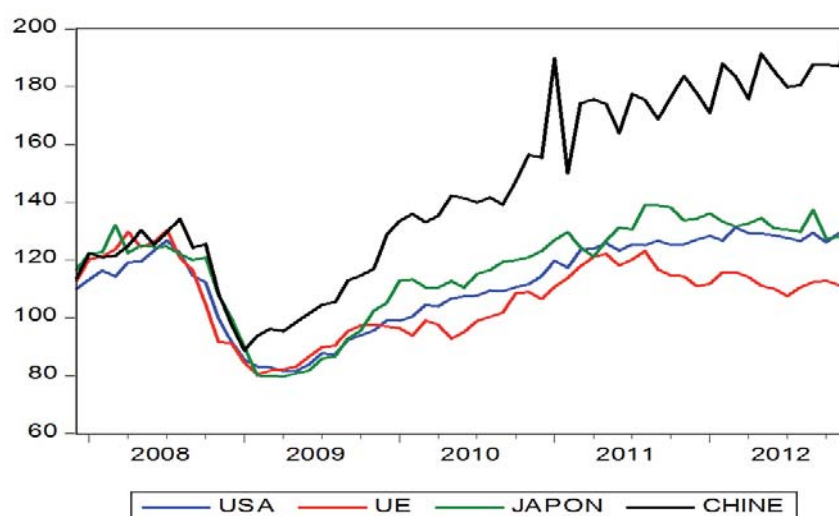
CHAPITRE IV : LES COMPTES ANNUELS 99

SECTION I : LE BILAN.....	100
1.1 ACTIF.....	100
1.2 PASSIF.....	100
SECTION II : LE COMPTE DE RÉSULTAT.....	102
SECTION III : L'AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	106

En 2012, sur fond de crise dans la zone euro, la croissance mondiale s'est établie à 3,2 %, après 3,9% en 2011. Cette décélération a été relativement généralisée. Les pays avancés ont affiché une croissance moyenne de 1,3% après 1,6% en 2011. Certaines économies, particulièrement dans l'Union européenne, sont même tombées en récession, tandis que les pays émergents ont enregistré de moins bonnes performances économiques (5,6 % en 2012 contre 6,2 % en 2011), notamment au niveau des économies exportatrices de matières premières.

L'année 2012 peut être caractérisée par trois phases importantes : on distingue une première période d'accalmie, du début janvier à la mi-mars, suivie par une reprise des tensions sur les marchés financiers de la zone euro, avant un relatif apaisement à partir de la fin juillet, lorsque l'Eurosystème et le Conseil de l'Union Européenne ont défini de nouvelles mesures susceptibles de briser le lien entre les risques souverain et financier.

Graphique 1 : Echanges internationaux de biens



Source : OCDE

Note : Données mensuelles corrigées des variations saisonnières, moyenne des exportations et des importations, en volume, indices janvier 2007 = 100

En effet, la crise de la zone euro a affecté l'économie mondiale par le biais de différents canaux, notamment à travers la contraction de la demande, les fluctuations des marchés financiers liées aux incertitudes sur l'euro, ou encore les tensions sur la politique budgétaire et l'endettement de certains pays avancés.

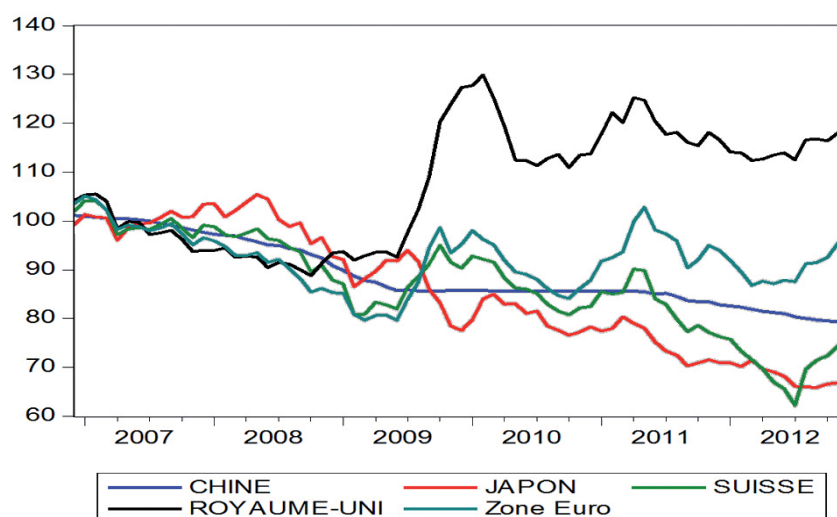
Le commerce international a perdu de son allant durant l'année sous revue, son rythme d'expansion chutant de 5,9 à 2,8 %, dans un contexte de volatilité des prix internationaux. En effet, les prix des matières premières alimentaires et énergétiques ont diminué respectivement de 5 et 0,4 % en moyenne, en dépit d'une hausse

vive, mais temporaire, des prix durant les mois d'été, due aux incertitudes sur l'offre.

Par ailleurs, les politiques de sortie de crise, modulées entre politique monétaire accommodante et politique budgétaire restrictive, ont paradoxalement pesé sur la demande et sur l'activité, en liaison avec le processus de désendettement simultané des secteurs privé et public. En effet, les ménages ont réduit leurs dettes, tout en maintenant leur taux d'épargne à un niveau élevé et en limitant leurs dépenses, tandis que la volonté des banques de certains pays de renforcer leur situation financière, s'est faite au détriment des crédits octroyés au secteur privé.

Encadré 1 : Mesures non conventionnelles de politique monétaire prises en 2012 visant à soutenir l'activité économique :

- > Aux Etats-Unis, le Federal Open Market Committee (FOMC) a :
 - en juin, prorogé jusqu'à la fin de l'année le programme destiné à allonger la durée moyenne du portefeuille d'emprunts publics de la Réserve fédérale, dit « Operation Twist » ;
 - en septembre, annoncé un nouveau programme prévoyant des achats mensuels supplémentaires, à hauteur de 40 milliards USD, de titres adossés à des créances hypothécaires des agences fédérales,
 - en décembre, annoncé des achats mensuels supplémentaires, pour 45 milliards USD, de titres publics à long terme à partir de janvier 2013.
- > Dans l'Union Européenne, la BCE a œuvré par :
 - le lancement d'une nouvelle opération de refinancement à trois ans menée par l'Eurosystème en février 2012, après celle de décembre 2011,
 - la mise en place d'un mécanisme permanent de stabilité, entré en vigueur le 8 octobre 2012, portant la capacité totale du pare-feu européen à 700 Mds€.
- > La Banque du Japon a quant à elle porté en cinq étapes le volume de son programme d'achat de titres à un total de 101.000 milliards de yens, soit 21,3 % du PIB.
- > La Banque d'Angleterre a étendu en deux phases son programme d'achat d'actifs à 375 milliards de livres sterling, soit 24,2 % du PIB. La Banque d'Angleterre a également lancé, en concertation avec le Trésor, un Funding for Lending Scheme : ce programme offre aux institutions financières un financement à des conditions favorables pour une durée maximale de quatre ans, en vue de stimuler leurs octrois de crédits aux ménages et aux sociétés non financières au Royaume-Uni.
- > En Chine, alors que les pressions inflationnistes s'atténaient, la banque centrale a ramené en deux étapes le taux des prêts à un an à 6 % et celui des dépôts à un an à 3 %. Par ailleurs, elle a ajusté sa politique de liquidité en abaissant le plancher des taux de crédit ainsi que le ratio des réserves obligatoires.

Graphique 2 : Cours de change des principales monnaies vis-à-vis du dollar US

Source : OCDE

Note : Taux de change, unités de monnaie nationale par dollar US (moyenne mensuelle), Indices janvier 2006 = 100.

Encadré 2 : Evolutions économiques dans les principales zones

L'activité économique aux **États-Unis**, bénéficiant de la reprise observée à la fin de l'année 2011, a enregistré une croissance de 2,8% en 2012, soutenue par la demande intérieure, notamment par les dépenses de consommation des ménages, par les investissements des entreprises, ainsi que par les investissements en logements qui ont, pour la première fois depuis 2005, apporté une contribution positive. Cette croissance a été encore soutenue par une politique monétaire très accommodante, qui a encore été assouplie en cours d'année, à l'inverse de la politique budgétaire qui a pesé sur la croissance, notamment suite à la restriction des dépenses publiques.

En zone euro, la croissance du PIB s'est contractée de 0,6 %, après avoir progressé de 1,6 % en 2011. Cette situation résulte de la contraction de la demande intérieure, caractérisée par un recul de 0,2% de la consommation publique, une baisse de 1% de la consommation privée et une chute de 3,5% de la formation brute de capital fixe. Seuls les échanges extérieurs de biens et de services ont continué de soutenir la croissance en 2012, à hauteur de 1,3 point de pourcentage. L'essoufflement de l'activité économique mondiale et, partant, de la demande extérieure a lourdement infléchi le rythme de progression des exportations comparativement aux deux années précédentes, mais celles-ci ont continué de bénéficier de l'effet positif, en termes de compétitivité, de la dépréciation du cours de change effectif réel de l'euro depuis 2011. Dans le même temps, les importations se sont repliées, plombées par une demande domestique en berne.

Ainsi, en 2012, la croissance du PIB est redevenue amplement négative en Espagne, en Italie et à Chypre, tandis que le recul de l'activité s'est massivement poursuivi au Portugal et, plus encore, en Grèce. L'Irlande a constitué une exception puisque l'évolution de l'activité, même si elle s'y est ralentie, est demeurée positive. En Allemagne et en Autriche, la croissance du PIB a fléchi en 2012, tout en demeurant positive. La France et la Finlande ont enregistré une quasi-stagnation, tandis que l'activité s'est légèrement repliée en Belgique et aux Pays-Bas.

Pour les pays d'**Europe centrale et orientale membres de l'UE**, les effets du ralentissement dans la zone euro se sont particulièrement faits ressentir en 2012. Ils se sont propagés au travers de différents canaux, amplifiés par la proximité géographique. D'une part, les secteurs d'exportation de ces pays ont été touchés ; d'autre part, les flux de capitaux en provenance de la zone euro se sont tassés.

Au **Japon**, l'économie, après s'être contractée de 0,6% en 2011, a affiché une croissance de 2% en 2012, en liaison avec la reconstruction consécutive au tremblement de terre et au tsunami de mars 2011. Cette croissance a été principalement soutenue par les investissements et les dépenses de consommation, les exportations nettes y contribuant négativement, sous l'effet de la vigueur du yen et de la progression moins rapide de la demande extérieure, associée à une forte hausse des importations, principalement des matières premières énergétiques.

En **Chine**, la croissance économique, en ralentissement depuis 2010, s'est élevée à 7,8%, soit le taux le plus bas depuis 1999. Cette décélération s'explique surtout par une croissance plus faible des exportations, mais également par un ralentissement de la demande intérieure, notamment des investissements, à la suite des politiques restrictives mises en œuvre en 2010 et en 2011 pour se prémunir contre la crise économique mondiale.

En **Afrique subsaharienne**, les performances macroéconomiques ont été soutenues par le niveau globalement élevé des cours des matières premières, qui s'est traduit à la fois par une hausse des recettes d'exportation et par un accroissement des flux d'investissements d'exploration ou de mise en exploitation des ressources naturelles du continent. La croissance économique s'est maintenue à près de 5 % en 2012, contre 5,3 % en 2011.

PARTIE I : EVOLUTIONS MACROECONOMIQUES EN UNION DES COMORES



CHAPITRE I : EVOLUTION DU SECTEUR RÉEL



SECTION I : LE SECTEUR PRIMAIRE.....

- 1.1 LA PRODUCTION AGRICOLE.....
- 1.2 L'ÉLEVAGE.....
- 1.3 LA PÊCHE.....

SECTION II : LE SECTEUR SECONDAIRE.....

- 2.1 L'INDUSTRIE.....
- 2.2 LES TRAVAUX PUBLICS.....

SECTION III : LE SECTEUR TERTIAIRE.....

- 3.1 LE TOURISME.....
- 3.2 LES TÉLÉCOMMUNICATIONS.....
- 3.3 LE SECTEUR BANCAIRE.....

SECTION IV : L'EVOLUTION DES PRIX.....

L'activité économique aux Comores en 2012 a été soutenue par la demande intérieure, qui a bénéficié d'importants concours extérieurs, d'une régularité de paiements des salaires des fonctionnaires et d'une consolidation des financements bancaires au secteur privé.

Ces évolutions ont concouru à consolider un cadre macroéconomique propice à l'accès des Comores au point d'achèvement

de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (IPPTE) en décembre 2012, ouvrant ainsi la voie à un allègement important de la dette extérieure.

Dans ce contexte favorable, caractérisé par la mise en œuvre d'importantes réformes structurelles et d'assainissement des finances publiques, le taux de croissance du PIB s'est amélioré, s'élevant à 3% en 2012 contre 2,6% en 2011.

Tableau 1 : Répartition du PIB par branche d'activité à prix courants du marché (en millions FC)

Branches	2011	2012*	Contribution
Agriculture, élevage, pêche, sylviculture	80 477	80 587	+0,1%
Industrie manufacturière	12 406	13 735	+0,6%
Électricité, gaz, eau	3 338	3 517	+0,1%
Bâtiments et travaux publics	7 930	7 483	-0,2%
Commerce, hôtels, bars, restaurants	58 174	61 860	+1,8%
Banques, Assurances, A.I et SRE	14 557	18 307	+1,8%
Transport et télécommunication	9 511	9 973	+0,2%
Administration publique.	25 555	27 861	+1,1%
Autres services	1 239	1 354	+0,1%
Production bancaire imputée (moins)	(5 702)	(6 095)	-0,2%
Produit Intérieur Brut(*)	207 485	218 582	

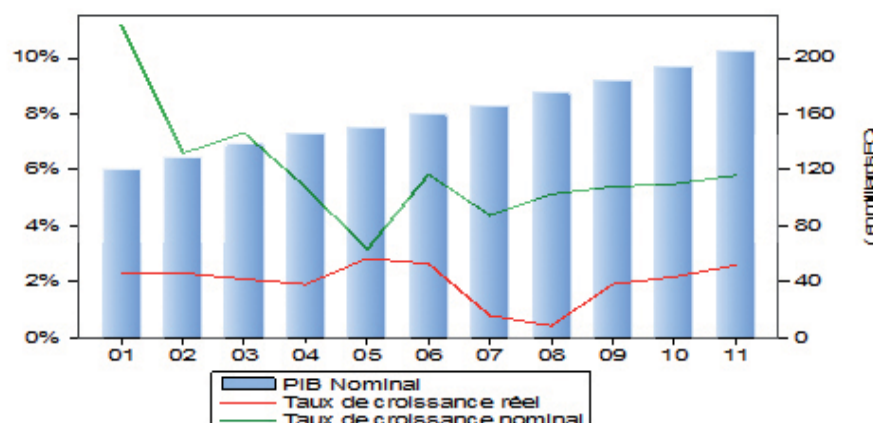
Source : CGP, Direction Nationale de la Statistique

* Chiffres provisoires

Du côté de l'offre, le *secteur primaire* a enregistré en 2012, une croissance de l'ordre 4,1% grâce à une production agricole abondante et la croissance du *secteur secondaire* a atteint 3,1% sur la même période. Quant au *secteur tertiaire*, sa

croissance a progressé de 1,3% en 2012 contre -0,2% en 2011, tirée par la branche « Commerce, hôtels, bars, restaurants », en liaison avec l'élargissement de l'offre hôtelière.

Graphique 3 : Evolution du PIB et du taux de croissance



Source : CGP, Direction Nationale de la Statistique

Du côté de la demande, la *consommation finale* a été bien soutenue en progressant de 4,1% sur la période contre 3,6% en 2011. En liaison avec les travaux d'infrastructure engagés par l'Etat, les investissements se sont accrus de 7,0% en 2012 contre 6,0%

en 2011. Quant aux *échanges extérieurs*, le déficit structurel du commerce extérieur s'est dégradé en raison de la forte augmentation des importations, notamment des produits pétroliers.

1

Tableau 2 : PIB par branche d'activités et par emplois à prix constants (en millions FC)

Secteurs/branches	2011	2012
Primaire	49 915	51 961
Agriculture, élevage, pêche, sylviculture	49 915	51 961
Secondaire	12 989	13 393
Industries manufacturières	5 146	5 249
Electricité, gaz, eau	1 514	1 549
Bâtiments et travaux publics	6 329	6 595
Tertiaire	40 419	41 069
Commerce, hôtels, bars, restaurants	20 796	21 670
Banques, assurances, AI, SRE	7 373	7 624
Transports et télécommunications	4 751	4 908
Administrations publiques	11 245	11 469
Autres services	219	237
Production bancaire imputée	-3 965	-4 839
PIB (TOTAL RESSOURCES)	103 323	106 423
Consommation finale	116 154	120 863
Administrations publiques	22 527	23 022
Ménages	93 627	97 840
Investissements	18 821	20 019
Formation brute de capital fixe	12 815	13 712
Variation de stocks	6 006	6 306
Exportations nettes	-31 652	-34 458
Exportations de biens et services	24 844	25 341
Importations de biens et services	-56 496	-59 800
PIB (TOTAL EMPLOIS)	103 323	106 423
Taux de croissance du PIB (%A)	2,6	3,0
<i>Revenus des facteurs</i>	-282	-289
Produit national brut	103 041	106 134

Source : CGP, Direction Nationale de la Statistique

SECTION I : LE SECTEUR PRIMAIRE

Le Document de Stratégie pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (DSCR) et les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) constituent la base d'orientation des politiques de développement du secteur primaire.

Placé sous l'autorité du Ministre de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Environnement et sous la supervision du FIDA, le Programme National de Développement Humain Durable (PNDHD), financé sur don FIDA, a pour objectif « *la lutte contre la pauvreté* » dans les milieux les plus démunis de la population rurale et la mise en place d'un système communautaire de gestion et d'exploitation durable du capital naturel, tout en assurant aux bénéficiaires une augmentation de la pro-

ductivité agricole, permettant d'améliorer les revenus, la situation alimentaire et les conditions de vie des ménages.

Pour atteindre cet objectif, quatre actions prioritaires sont retenues :

- Renforcement des capacités paysannes
- Intensification de l'agriculture et de la production animale
- Gestion des terroirs et lutte contre la dégradation des terres et des écosystèmes marins
- Création d'opportunités d'emploi par le développement d'activités génératrices de revenus et de projets communautaires et individuels.

1.1. LA PRODUCTION AGRICOLE

L'agriculture comorienne est essentiellement répartie en deux catégories :

- les cultures de rente, où dominent l'ylang ylang, la vanille et le girofle, et qui constituent les principaux produits d'exportation des Comores ;
- les cultures vivrières et maraîchères, destinées essentiellement à la consommation intérieure.

En dépit de cette diversification, la production demeure faible, du fait d'un espace assez étroit ne permettant pas une

agriculture intensive, d'outils de production rudimentaires, d'un emploi limité d'intrants agricoles, des difficultés d'irrigation des cultures, mais aussi de transport et de conservation des produits.

Dans le cadre du renforcement des capacités, le PNDHD a réhabilité 5 Centres de Conseils Agricoles (CCA), a créé 50 nouveaux groupements (37 à Anjouan, 10 à la Grande-Comore et 3 à Mohéli), intégrant chacun 50 exploitants, soit au total 2.500 nouveaux exploitants dans le Programme.





Concernant la réhabilitation de l'environnement et la gestion durable des terroirs et des écosystèmes marins, 30.000 boutures de Glyricidia et de Sandragon ont été plantées en embocagement ainsi que 51.250 éclats de souches de graminées fourragères (herbe de Guatemala et pennissetum).

Pour les programmes de reboisement, 10 sessions de sensibilisation, regroupant 390 personnes, ont été organisées sur ce thème.

Pour le volet relatif à l'intensification de la production végétale, l'action majeure repose sur le programme de recherche et d'expérimentation dans le cadre du partenariat avec l'INRAPE (Institut National de la Recherche pour l'Agriculture, la Pêche et l'Environnement), dont les programmes d'expérimentation sur le terrain ont débuté en septembre.

Un programme de multiplication des semences de base a été mis en place en 2012, et le laboratoire de culture in vitro pour la production de plants vivriers a été relancé.

En parallèle à ces actions, la Vice-Présidence, en charge du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Environnement, a fait :

- adopter par l'Assemblée Nationale

trois lois (loi forestière, loi alimentaire et loi sur les organisations professionnelles agricoles),

- signer par le Chef de l'Etat :
- Le décret de création des centres ruraux de développement économique (CRDE);
- Le décret mettant en place le Conseil National de Normalisation (CNN);
- Un décret portant création du Fonds pour le Développement de l'Elevage (FDE).

Elle a également lancé les procédures d'adhésion effective à la KAFACI (Korea-Africa Food and Agriculture Cooperation Initiative) et à l'OADA (Organisation Arabe pour le Développement Agricole).

Par ailleurs, le FIDA a convenu avec le PNUD de soutenir le projet « Chaîne de valeurs » financé auparavant par le Fonds de Consultation de la Paix et supervisé par le PNUD. Ce projet, arrivé à terme en avril 2012, sera financé pour un montant prévisionnel de 240.000 USD sur les fonds FIDA pour le PNDHD jusqu'à fin décembre 2013. Ce financement vise à permettre l'achèvement de certains programmes liés aux aspects de transformation et de commercialisation de la production maraîchère des groupements féminins partenaires de ce projet et à assurer la jonction avec un nouveau projet à l'étude par le FIDA et le PNUD sur les filières agricoles.

1.2 L'ÉLEVAGE

Le secteur de l'élevage bovin et caprin, bien qu'il présente un potentiel économique, tant pour la production laitière que pour la production de viande, est confronté à certaines difficultés importantes ne permettant la multiplication du cheptel. En termes d'effectifs, les estimations font état d'un cheptel composé d'environ 233.800 têtes.

Les interventions du PNDHD reposent surtout dans la santé animale. Les opérations d'appui à la production animale

s'articulent autour de l'insémination artificielle des bovins (700 têtes sélectionnées dont 40% à Anjouan, 20% à Ngazidja et 17% à Mohéli) et le renforcement de la pharmacie vétérinaire et de la protection sanitaire des cheptels. L'objectif du nombre de bêtes à vacciner en 2012 contre le charbon symptomatique a été fixé à 3.000, dont 1.000 à Ngazidja et 2.000 à Anjouan.



1.3 LA PÊCHE

Avec un potentiel de capture évalué à 33.000 tonnes, le taux de croissance du secteur pêche stagne, avec des prises estimées entre 16.000 et 18.000 tonnes depuis 2005. Cette faible performance est à mettre en relation avec le caractère artisanal de la pêche, pratiquée à proximité des côtes à l'aide de petites embarcations. Les travaux relatifs au projet de pêche industrielle sont en cours, avec de prévisions d'introduction de nouvelles techniques ainsi que de flottilles capables de naviguer en haute mer.

Les interventions du PNDHD ont porté sur la protection des ressources marines, en formant notamment les intervenants du secteur sur la conservation et la transformation du poisson, en partenariat avec la Direction des Ressources Halieutiques du Ministère.

En parallèle à ces actions, l'Etat a signé un accord avec le Ministère de la Pêche du Sultanat d'Oman, et négocie le renouvellement des accords de pêche avec l'Union Européenne pour la période 2014-2016



SECTION II : LE SECTEUR SECONDAIRE

1

2.1 L'INDUSTRIE

Le secteur secondaire avait connu dans les années 1980, un développement de petites entreprises intervenant dans la production de tôles, matelas, savons, café, carreaux. La plupart de ces unités ont été fermées et le secteur est aujourd'hui dominé par de petites entreprises de transformation des produits agricoles de rente, la menuiserie et les métiers du BTP.

Des coûts de facteurs élevés ont été observés, associés aux problèmes énergétiques.

Dans ce contexte, l'Etat a sollicité les partenaires au développement sur les questions énergétiques. La BAD s'est engagée sur un Programme d'appui aux réformes du secteur de l'énergie et à la gouvernance financière (PARSEGF), d'un montant de 2 millions d'Unités de compte (UC) financé par un don FAD sur les ressources de la Facilité en Faveur des Etats Fragiles (FEF). L'Union Européenne et la Banque Mondiale ont aussi développé des actions dans ce domaine.

Tableau 3 : Production d'électricité et d'eau

	2011		2012	
	Nombre d'abonnés	Production	Nombre d'abonnés	Production
Electricité*	40.000	47,4 GWH	42.000	45,2 GWH
Eau**		2.553.284 m ³		2.125.568 m ³

* Hors Anjouan, ** Uniquement Grande-Comore

Source : MAMWE

2.2 LES TRAVAUX PUBLICS

L'année 2012 a été marquée par la promulgation du décret N° 12-025/PR, de la loi N° 11/025AU du 25 décembre 2011 portant programme du développement durable du secteur des transports en Union des Comores 2012 – 2017. Elle est aussi marquée par la mise en œuvre du Projet d'Appui au Développement Durable du Secteur des Transports (PADDST) qui appuie l'entretien des routes aux Comores dans le cadre du Xème FED.

L'Etat a poursuivi et intensifié les efforts d'investissement en matière d'équipements, notamment routiers. D'importants chantiers de rénovation et de réhabilitation routière sont achevés (Ouani-Mirontsi-Mutsamudu-Hombo-Pagé (15 km), Chandra-Tsembéhou-Dindri (6 km), Fomboni-Djoiézi (6,5 km), Moroni Coulée-Bahani-Ntoudjini (17 km) et Moroni-Mvouni Université (7 km).



SECTION III : LE SECTEUR TERTIAIRE

3.1 LE TOURISME

La contribution du secteur au taux de croissance du PIB est estimée à 0,8% en 2012, en liaison avec l'amélioration des capacités d'accueil. En termes de statistiques, on a enregistré une hausse de 21% du flux des arrivées.

La rubrique « Visites Familiales », composée des visiteurs d'origine comorienne résidant à l'étranger, a enregistré la hausse la plus importante, correspondant à 15.194 entrées, soit 66,7% de l'ensemble des arrivées.

Tableau 4 : Arrivées aux frontières selon les motifs

MOTIF	2009	2010	2011	2012
Loisirs	2.612	2.373	3.965	1.202
Affaires	2.963	3.251	3.501	5.644
Visites Familiales	4.478	7.990	9.537	15.194
Autres	1.343	1.637	1.762	731
TOTAL	11.396	15.251	18.765	22.771

Source : Direction Nationale du Tourisme et de l'Hôtellerie



En revanche, en 2012, le motif « tourisme de loisirs » a fortement baissé, avec 1.202 entrées, représentant 5,3% de l'ensemble des arrivées. Cette évolution est expliquée en partie par la conjoncture socio-économique défavorable issue de la récession économique mondiale de ces dernières années, mais aussi par le manque de promotion touristique sur les Comores, les tarifs élevés des liaisons aériennes et surtout l'absence de liaison directe entre

les Comores et les pays fournisseurs de touristes.

Néanmoins, grâce aux efforts conjugués du gouvernement comorien et des partenaires nationaux et internationaux pour la relance du secteur avec notamment la mise en place d'un office du tourisme, (qui devrait contribuer à apporter quelques réponses) une croissance du secteur se dessine.

3.2 LES TÉLÉCOMMUNICATIONS

En 2012, le réseau fixe a enregistré une légère évolution, affichant 16.131 abonnés contre 15.984 abonnés en 2011. Cette évolution est en relation avec l'utilisation de l'ADSL nécessitant la disposition d'une ligne fixe.

En revanche, le nombre d'abonnés au

CDMA a fortement baissé, suite à l'arrivée de la technologie Mpesi (clé USB offrant l'accès à internet), compte tenu de la mobilité qu'elle offre mais aussi et surtout du fait des problèmes énergétiques et de l'absence de courant électrique en milieu rural.



Au cours de l'année 2012, la société Comores Télécom a poursuivi ses investissements :

- **Pour le réseau cellulaire :** La première phase qui concernait l'implémentation des équipements dédiés à la Grande Comore, dans l'installation du réseau mobile 3G, est achevée et la deuxième phase qui concerne l'installation d'autres équipements sur Mohéli, désigné comme site devant abriter l'essentiel des composants du projet, est en cours.

- **Nouvelles Technologies :** Comores Telecom a initié en 2012 un travail sur la mise en service d'un projet dénommé TOPV qui consiste en l'ouverture et l'hébergement de sites et portails Internet dédiés à l'administration (e-gouvernement), à l'éducation (e-éducation) et au commerce en ligne.

L'e-gouvernement concerne la conception de portails Internet de tous les Ministères de l'Union des Comores et de toutes les autres institutions de l'Etat. Il doit permettre à tous les comoriens d'avoir accès aux informations de ces différentes institutions.

L'e-éducation concerne des cours en ligne qui pourront être dispensés en vidéo, soit en direct soit en différé.

- **Lien de secours EASSy :** Un protocole d'accord a été signé en avril 2012 avec TELMA en vue de la construction du réseau FLY devant relier l'ensemble de l'archipel des Comores (quatre îles) à Madagascar.

Tableau 5 : Evolution du nombre d'abonnés à Comores Telecom selon les services

Année	Abonnés Fixe		Abonnés Mobile	Abonnés Internet	
	RTC	CDMA		ADSL	MPESI
2010	16 883	4 202	176 140	324	-
2011	15 984	3 771	235 985	436	46
2012	16 131	3 259	293 111	665	5 949

Source : Comores Telecom

3.3 LE SECTEUR BANCAIRE

En 2012, le secteur bancaire a poursuivi son évolution en continuant à jouer un rôle de soutien fondamental dans le financement de l'activité économique et de la croissance. Le nombre de déposants a augmenté de 11%, passant de 183.490 en 2011 à 203.409 en 2012, tandis que le nombre d'emprunteurs, a augmenté de 50% entre 2011 et 2012,

Les concours apportés par les établisse-

ments de crédit ont représenté 21,8% du PIB en 2012 contre 19,4% en 2011, soit un montant brut de 47,7 milliards FC après 40,3 milliards FC en 2011. Les financements bancaires accordés aux entreprises privées se sont élevés à 25,6 milliards FC en décembre 2012 contre 22,2 milliards FC en décembre 2011, pendant que ceux des entreprises publiques sont revenus de 1,2 milliard FC à 0,6 milliard FC pendant la période.

SECTION IV : L'EVOLUTION DES PRIX

En 2012, l'activité économique s'est accompagnée d'une hausse très marquée du niveau général des prix. Les chiffres fournis par le Commissariat Général au Plan affichent un taux d'inflation annuel moyen de 6,2% contre 1,8% en 2011. Toutefois, en glissement annuel, l'indice n'a augmenté que de 1% entre décembre 2011 et décembre 2012.

Cette inflation est à la fois :

- d'origine externe (importée), en liaison d'une part avec un effet de change

défavorable, suite à la dépréciation du franc comorien par rapport au dollar US (+8% en moyenne sur l'année), et d'autre part, avec l'accroissement des coûts d'approvisionnement (transports, assurances,...),

- d'origine interne, compte tenu de l'impact en année pleine de la décision administrative prise au cours du dernier trimestre 2011 d'augmenter les prix à la pompe des produits pétroliers.

Tableau 6 : Evolution du taux d'inflation

Indice des prix à la consommation - Année de base 1999							
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Taux d'inflation annuel (en %)	3,4	4,5	4,7	4,9	3,8	1,8	6,2

Source: CGP, Direction de la Statistique



CHAPITRE II : SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES



SECTION I : EXÉCUTION DU BUDGET 2012.....

- 1.1 LES RECETTES.....
- 1.2 LES DÉPENSES.....

SECTION II : EVOLUTION DES CRITÈRES DE CONVERGENCE.....

- 2.1 DE LA ZONE FRANC.....
- 2.2 DU COMESA ET DE L'ABCA.....

SECTION III : LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR 2013.....

SECTION I : EXÉCUTION DU BUDGET 2012

Tableau 7 : Tableau des opérations financières consolidées de l'Etat et des Administrations publiques (en millions FC)

Rubriques	2010	2011	2012
Recettes totales (dons inclus)	58.869	50.907	65.971
Recettes intérieures	28.875	34.793	45.989
Recettes fiscales	22.449	23.520	26.849
Recettes non fiscales	6.426	11.273	19.139
Recettes exceptionnelles	-	-	-
Dons extérieurs	29.994	16.114	19.982
Aides (budgétaire et non budgétaire)	18.584	53	0
Financement de projet (y compris assist. tech., autres dons)	11.410	16.061	19.982
Dépenses totales et prêts nets	44.703	47.793	58.192
Dépenses courantes	33.115	35.785	41.898
Dépenses courantes primaires	29.631	29.959	31.604
Personnel	18.500	18.409	18.278
Biens et services	7.553	7.662	8.932
Transferts	3.578	3.889	4.394
Intérêts sur la dette (intér.et extér.)	1.036	952	977
(Dont extérieure)	(830)	(743)	(779)
Autres dépenses (y.c assist.tech. hors projet)	2.248	4.874	9.317
Dépenses exceptionnelles	-	-	-
Dépenses en capital	11.588	11 708	15.444
Financées / ressources intér. (budgétaires)	2.515	1.417	5.747
Financées/ressources ext.(dons, emprunts)	9.073	10 .291	9.696
Financées/ fonds de contrepartie			
Prêts nets	-	300	850
Solde primaire (hors dons)	-3.271	3.417	8.637
Solde global base engagement (dons inclus)	14.166	3.114	7.779
Dons exclus	-15.828	-13.000	-12.203
Arriérés	-12.430	-7.281	-1.543
Intérêt sur dette extérieure	-4.007	-1.662	-171
Sur dette intérieure	-8.423	-5.619	-1.372
Repaiement d'arriérés	-	-	-
Solde Global (base caisse)	1.757	-4.167	6.236
Dons exclus	-28.258	-20.281	-13.746
Ajustement Spécial*	-3.900	3.900	-300
Financement	2.174	1.111	-6.357
Extérieur (net)	2.893	119	-2.503
Tirages sur prêts	548	31	5
Amortissement de la dette	-2.773	-2.772	-2.726
Financement exceptionnel	15.472	5.808	218
Dette Extérieure Discussions en cours	0	0	0
Variation des arriérés (en principal)	-10.337	-3.470	0
Intérieur (bancaire et non bancaire)	-719	780	-3.854
Ecart de financement	-27	-111	421

Sources : Ministère des Finances, BCC, FMI

* : Recettes 2010 reçues en 2011

L'exécution des opérations financières de l'Etat s'est caractérisée, pour la deuxième année consécutive, par une nette amélioration du solde primaire, qui est ressorti positif à 8,6 milliards FC après 3,4 milliards FC en 2011 et un déficit de 3,3 milliards FC en 2010. Cette évolution résulte de l'amélioration des recettes aussi bien fiscales que non fiscales, en dépit de l'augmentation

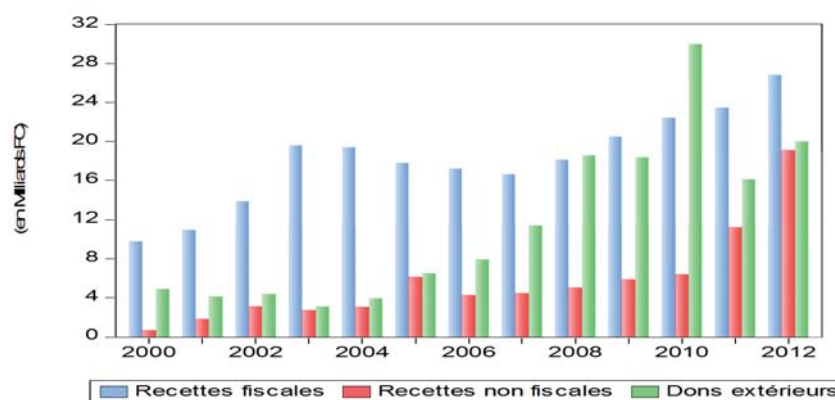
des dépenses courantes primaires.

L'exécution de la loi de finances au titre de l'année 2012 s'est en effet soldée par un excédent budgétaire de base de 6,8 milliards FC, représentant 3,1% du PIB après 2,2 milliards FC en 2011, soit 1% du PIB en 2011. Dans ces conditions, l'encours de la dette publique est passé de 56% du PIB en 2011 à 51,4% du PIB en 2012.

1.1 LES RECETTES

Les recettes totales ont augmenté de 29,6% en 2012, ressortant à 66 milliards FC contre 50,9 milliards FC un an plus tôt. Elles ont ainsi représenté 30,2% du PIB contre 24,5% en 2011. Cette amélioration des recettes s'est reflétée aussi bien au niveau fiscal que non fiscal.

Graphique 4 : Evolution des recettes



Source : CREF (Ministère des Finances)

Les recettes fiscales ont enregistré en 2012 une hausse de 14,2% contre un taux moyen annuel de 9% durant les quatre dernières années.

Elles ont atteint 26,8 milliards FC contre 23,5 milliards FC en 2011. Rapportées au PIB, elles représentent 12,3% en 2012 contre 11,3% en 2011, traduisant une pression fiscale en hausse, en liaison avec une meilleure collecte des impôts directs et indirects.

Les recettes non fiscales ont poursuivi en 2012 un rythme de croissance forte, pour s'établir à 19,1 milliards FC en 2012 contre 11,3 milliards FC en 2011, en liaison avec l'amélioration des recettes liées au programme de la «Citoyenneté Économique».

Les recettes sous forme de dons, essentiellement destinées aux financements des projets, ont augmenté de 24% pour s'établir à 20 milliards FC en 2012.

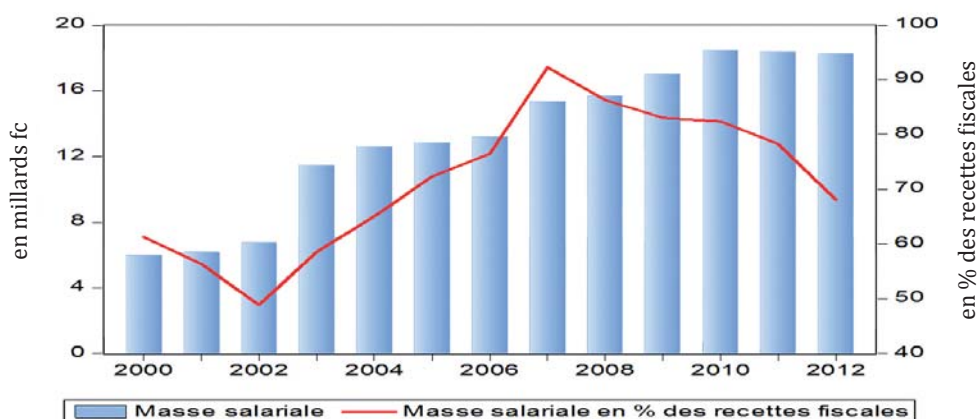
1.2 LES DÉPENSES

Les dépenses totales et prêts nets ont augmenté de 21,8%, pour s'élever à 58,2 milliards FC en 2012 contre 47,8 milliards FC en 2011. Cette évolution concerne à la fois les dépenses courantes et les dépenses en capital.

Les dépenses courantes ont progressé de 17,1% pour s'établir à 41,9 milliards FC en 2012 contre 35,8 milliards FC en 2011, en liaison avec la hausse des dépenses

des postes « biens et services » (+16,6%), « transferts » (+13%) et « autres dépenses courantes » (91,2%). Néanmoins, la maîtrise des dépenses de personnel s'est poursuivie, enregistrant une baisse de 0,7% après -0,5% en 2011. Les dépenses relatives aux paiements d'intérêt de la dette ont augmenté de +2,6% sous l'effet de la hausse des intérêts payés sur la dette extérieure, suite à un effet change défavorable.

Graphique 5 : Evolution de la masse salariale (en milliards FC et en % des recettes fiscales)



Source : CREF (Ministère des Finances), et traitement BCC

Les dépenses en capital affichent une hausse de 31,9% par rapport à l'année 2011, s'établissant à 15,4 milliards FC contre 11,7 milliards FC en 2011, en liaison avec la poursuite de l'exécution des investissements publics, notamment dans le domaine des infrastructures. En effet, elles ont augmenté de 3,7 milliards FC en

2012, portant l'encours rapporté au PIB à 7,1% contre 5,6% en 2011. En termes de financement, on observe une hausse des dépenses sur ressources internes, qui sont passées de 1,4 milliard FC en 2011 à 5,7 milliards FC en 2012, qui compense la baisse de 5,8% des dépenses sur ressources externes.

SECTION II : EVOLUTION DES CRITÈRES DE CONVERGENCE

Les Comores participent aux initiatives et programmes d'intégration régionale, notamment l'intégration régionale des pays membres de la Zone Franc, la mise en œuvre des programmes de la coopération

monétaire et financière du Marché commun pour l'Afrique orientale et australe (COMESA) de l'Association des Banques Centrales Africaines (ABCA).

2.1 CRITÈRES DE CONVERGENCE DE LA ZONE FRANC

Tableau 8 : Evolution des critères de 1er rang de la Zone Franc

	Normes	2009	2010	2011	2012
Solde budgétaire de base en % du PIB	≥ 0	-3,5	-2,2	1,0	3,1
Taux d'inflation	$\leq 3\%$	4,9	3,8	1,8	6,2
Encours de la dette publique en % du PIB	≤ 70	66,9	64,2	56,0	51,4
Non Accumulation d'arriérés (intérieurs et extérieurs)	$= 0$	431	0	0	0

Sources : CREF, BCC, CGP

Depuis 2005, les Comores se sont engagées à poursuivre les efforts de convergence et à partager les objectifs fixés dans les zones CEMAC et UEMOA.

En 2012, sur les quatre critères de 1er rang, les Comores en ont rempli trois. Seul le critère relatif à l'inflation n'a pas été respecté.

Les critères de 2nd rang ont évolué comme suit :

Le taux de couverture extérieure de la monnaie à fin décembre 2012 s'est amélioré, s'établissant à 71,8% après 71,5% en 2011 et 66,9% en 2010.

La masse salariale représente 68% des recettes fiscales, après 78% en 2011, 82% en 2010 et 83% en 2009 (norme $\leq 35\%$). Le taux de pression fiscale s'élève à 12,3% contre 11,4% en 2011 et en 2010.

Le déficit du solde extérieur courant s'est amélioré pour s'établir à 7,2% du PIB après 9,5% en 2011

2.2 CRITÈRES DE CONVERGENCE DU COMESA ET DE L'ABCA

Tableau 9 : Evolution des critères de 1er rang du COMESA

	Normes	2009	2010	2011	2012
Déficit budgétaire Global (hors dons)	≤ 3	9,3	-8,0	-6,3	-5,6
Taux d'inflation	$\leq 5\%$	4,9	3,8	1,8	6,2
Financement du déficit budgétaire par la Banque Centrale	$= 0$	16,7	15,3	15	15
Les réserves extérieures en mois d'importations de biens et services	≥ 5	5,9	6,8	7,1	7,6

Sources : CREF, BCC, CGP

La 7ème Réunion des Ministres des Finances qui s'est tenue à Lusaka (Zambie) en Novembre 2004 a adopté des critères de convergence macroéconomiques, visant à établir une union monétaire au sein du COMESA en 2018. Ces critères avaient été

déjà retenus par le Programme de Coopération Monétaire en Afrique (PCMA), adopté lors de la 26ème Assemblée Ordinaire des Gouverneurs de l'Association des Banques Centrales Africaines (ABCA) qui s'était tenue à Alger le 4 Septembre 2002.

En 2012, sur les quatre critères de 1er rang, les Comores n'en ont respecté qu'un, celui relatif à la couverture par les réserves extérieures des importations de biens et services.

Le critère relatif au non-financement budgétaire par la banque centrale n'a pas été respecté, du fait des avances statutaires

de la BCC au Gouvernement, fixées à 20% de la moyenne des recettes intérieures des trois dernières années.

Il faut noter toutefois une amélioration de 0,7 point de pourcentage du déficit budgétaire global (hors dons).

SECTION III : LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR 2013

La loi de finances de 2013 a fixé les prévisions budgétaires comme suit :

- 35,2 milliards FC de recettes publiques internes, réparties entre 29,6 milliards FC de recettes fiscales et 5,6 milliards FC de recettes non fiscales,

- 26,4 milliards FC de recettes externes,
- 40,3 milliards FC de dépenses courantes primaires, dont 18,4 milliards FC pour le seul poste «salaires »
- 20,8 milliards FC de dépenses en capital, dont 15,1 milliards FC financées sur ressources extérieures.

Les principaux postes budgétaires sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

Tableau 10 : Lois de finances 2012 et 2013

BUDGET GÉNÉRAL (en millions FC)		
	2012	2013
Recettes fiscales	26 871	29 600
Recettes non-fiscales	4 976	5 645
Recettes exceptionnelles		
Recettes externes	23 278	26 402
Total des recettes	50 149	61 647
Dépenses courantes	35 228	40 294
Rémunération du personnel	18 288	18 408
Biens et services	8 154	9 231
Transferts	4 116	4 868
Intérêts de la dette	782	881
Dépenses courantes sur financement extérieur	3 888	6 906
Dépenses en capital	16 328	20 798
Sur financement propre	3 909	5 006
Sur financement extérieur	16 377	15 072
Financées sur fonds de contrepartie	672	730
Total des dépenses	52 298	54 196
Solde Primaire*	1 268	4 638

Sources : Loi de Finance Rectificative de 2012 et loi de Finance 2013

* Recettes intérieures – Dépenses courantes intérieures (hors intérêts) – Dépenses en capital sur financement propre

CHAPITRE III : EVOLUTION DU SECTEUR EXTÉRIEUR



SECTION I : LE COMMERCE EXTÉRIEUR.....

1.1 LES EXPORTATIONS DE BIENS.....

1.2 LES IMPORTATIONS DE BIENS.....

SECTION II : LA BALANCE DES PAIEMENTS.....

2.1 LA BALANCE DES TRANSACTIONS
COURANTES.....

2.1.1 LA BALANCE DES BIENS

2.1.2 LA BALANCE DES SERVICES

2.1.3 LA BALANCE DES REVENUS

2.1.4 LA BALANCE DES TRANSFERTS COURANTS

2.2 LE COMPTE DE CAPITAL ET D'OPÉRATIONS
FINANCIÈRES

2.2.1 LE COMPTE DE CAPITAL

2.2.2 LE COMPTE DES OPÉRATIONS
FINANCIÈRES

ENCADRE : EVOLUTION DES ÉCHANGES COMMERCIAUX
AVEC LES ZONES D'INTÉGRATION

SECTION I : LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'économie comorienne importe l'essentiel de ses besoins de consommation de base, entretenant un déficit commercial en perpétuelle augmentation. Ce déséquilibre affecte le compte courant de la balance des paiements, qui a subi en 2012 le renchérissement des matières premières et la détérioration des termes de l'échange.

En 2012, le déficit commercial des Comores, en données douanières FOB,

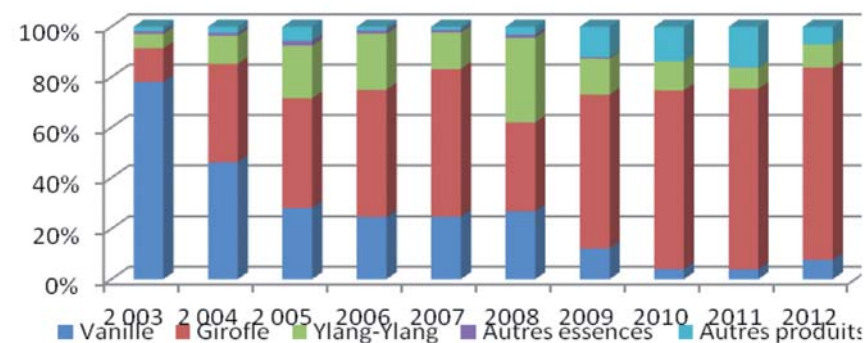
s'est détérioré de 14,5 milliards FC, s'établissant à 75,9 milliards FC en 2012 contre 61,5 milliards FC en 2011, en raison de l'augmentation des importations et du recul des exportations. Cette dégradation a entraîné une perte de 2,2 points de pourcentage du taux de couverture des importations par les exportations, qui s'est établi à 6,9% en 2012 contre 9,1% en 2011.

1.1 LES EXPORTATIONS DE BIENS

Les exportations de biens se sont élevées en 2012 à 7,2 milliards FC, en baisse de 19% après une hausse de 16,4% en 2011. Cette évolution résulte du recul de 17%

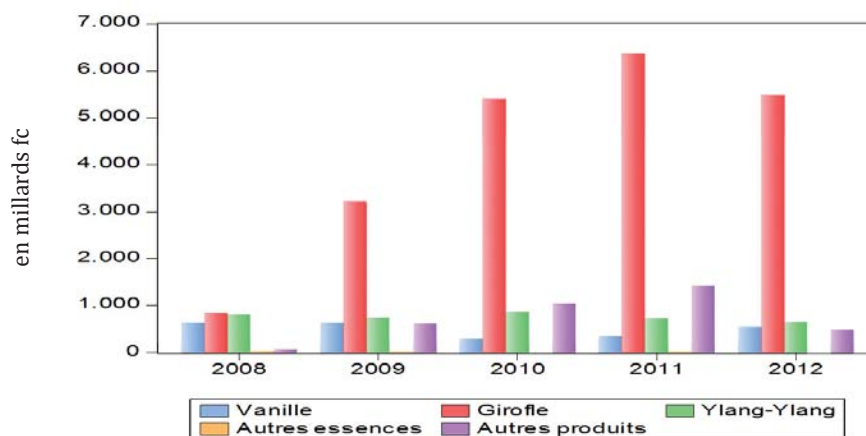
des volumes exportés des produits de rente, en dépit de l'augmentation sensible des prix unitaires à l'exportation, à l'exception de ceux de la vanille.

Graphique 6 : Evolution de la structure des exportations 2003-2012



Sources : Direction Générale des Douanes, Enquêtes BCC

Graphique 7 : Evolution des exportations 2008-2012



Sources : Direction Générale des Douanes, Enquêtes BCC

Les exportations de vanille se sont accrues de 57,5% en 2012 contre 13,5% en 2011, en liaison avec la hausse des quantités exportées, en dépit du recul du prix unitaire

à l'exportation. Ces exportations ont été valorisées à 552 millions FC en 2012 contre 350 millions FC en 2011.

Tableau 11 : Evolution des exportations annuelles des Comores

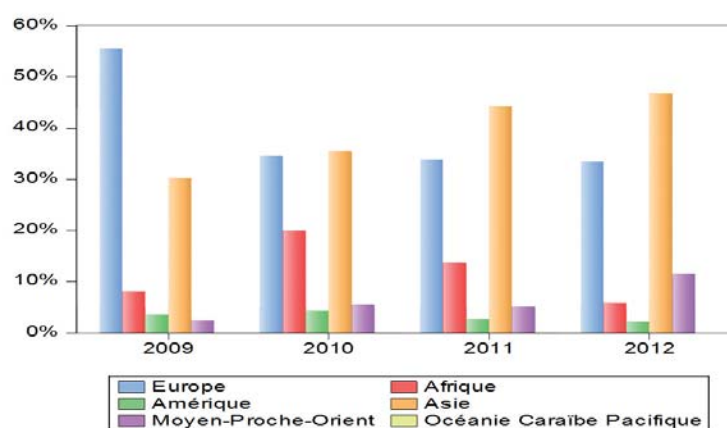
Produits	Quantités (tonnes)		Valeurs FOB (millions FC)		Var (val) 12 / 11 en %
	2011	2012*	2011	2012*	
Vanille	40	79	350	552	+ 57
Girofle	2946	2242	6361	5494	-14
Ylang-ylang	39	34	745	666	-11
Autres essences	3	-	18	-	-100
Autres produits	2981	1234	1434	503	- 65
Total	6 008	3 588	8 908	7 215	-19

Sources : Direction Générale des Douanes, Enquêtes BCC

Les exportations du girofle ont chuté de 13,6% en 2012, après une progression de 17,6% en 2011, en raison de la baisse des tonnages exportés, malgré la hausse du prix unitaire à l'exportation de près de 13,5%. La valeur des exportations du girofle est ressortie à 5,5 milliards FC en 2012 contre 6,4 milliards en 2011. En dépit de ce recul, la part du produit dans le total des exportations a augmenté, passant de 71,4% en 2011 à 76,2 en 2012, soit un gain de 4,7 points de pourcentage en une année.

Les exportations d'ylang-ylang ont diminué de 10,6% après une baisse de 15,4% en 2011. Les quantités exportées se sont établies à 33,8 tonnes en 2012 contre 38,6 tonnes en 2011. Sous l'effet de cette baisse des quantités et en dépit de la hausse de 2% des prix à l'exportation, les recettes des exportations des produits d'ylang-ylang sont ressorties à 666 millions FC en 2012, en baisse de 79 millions FC par rapport à 2011.

Graphique 8 : Evolution de la répartition géographique des exportations



Sources : Direction Générale des Douanes, Enquêtes BCC

La destination des exportations comoriennes a concerné 40 pays en 2012 contre 35 pays en 2011. Les exportations ont été, encore une fois, essentiellement, orientées vers l'Asie (46,9% contre 44,3% en 2011), en particulier Singapour (25,3%) et l'Inde (10,7%). L'Europe, en particulier la France (17,2%) et le Pays-Bas (7%), après avoir longtemps occupé la première place, est reléguée à la deuxième position depuis 2010 et a reçu 33,6% du total des expor-

tations en 2012 contre 34% en 2011.

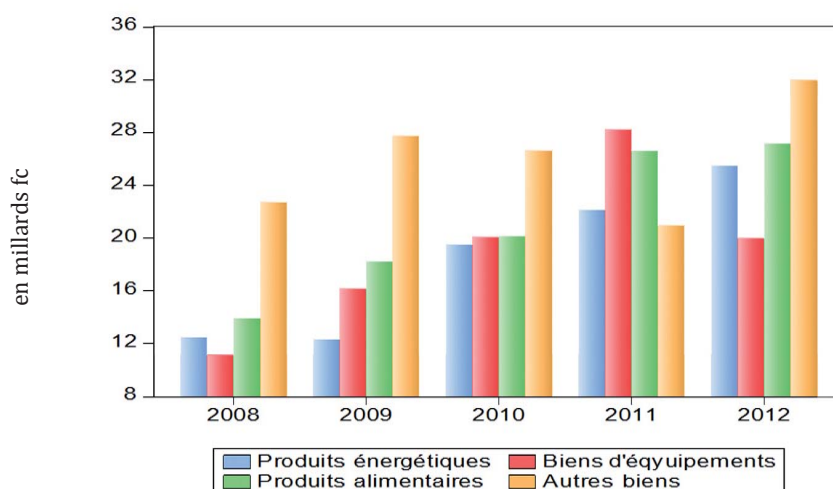
La part des exportations en direction de l'Afrique a diminué de 7,8 points, passant de 13,7% en 2011 à 5,9% en 2012. Madagascar et Maurice sont restés les deux premiers partenaires commerciaux africains des Comores, avec des parts représentant respectivement 43,1% et 35,4% des exportations vers l'Afrique.

1.2 LES IMPORTATIONS DE BIENS

Les importations en valeur CAF ont progressé de 6,9% en 2012 contre 13,2% en 2011, sous l'effet de la hausse des prix en dépit du recul du volume importé. Cette

hausse s'observe notamment au niveau des produits alimentaires et des produits énergétiques.

Graphique 9 : Evolution des importations par catégorie 2008-2012



Sources : Direction Générale des Douanes, Enquêtes BCC

La structure des importations évolue d'une année sur l'autre. En effet en 2011, les biens d'équipement ont occupé la première position, en liaison avec les importations effectués dans le cadre des travaux de construction du port de plaisance à Moroni et de réhabilitation des infrastructures routières. En 2012, ils ont été relégués en dernière position.

En 2011, la structure était composée dans l'ordre : des biens d'équipement (28,8%), des biens alimentaires (27,2%), des autres biens (23,8%) et des produits énergétiques (22,7%). En 2012, la catégorie des « autres biens » est passée largement en tête du classement des groupes de produits importés, avec une part estimée à 33,1%, suivie des produits énergétiques (24,4%), des produits alimentaires (26%) et des biens équipement (19,1%).

Tableau 12 : Evolution des importations annuelles des Comores

Produits	Quantités (en tonnes)		Valeurs CAF (en millions FC)		Variat (%) 12/11 (val)
	2011	2012*	2011	2012*	
Riz	50 468	56 635	12 168	11 395	- 6
Viande, poisson	9 991	9 987	5 285	5 284	- 0
Farine	9 995	12 040	2 240	2 763	+ 23
Sucre	7 355	8 495	2 406	2 844	+ 18
Produits laitiers	3 664	3 858	2 160	2 182	+ 1
Produits pharma	246	308	738	1 292	+ 75
Tissus confection	1 523	1 305	566	533	-6
Produits pétroliers	47 861	50 232	22 190	25 519	+ 15
Ciment	145 660	137 684	6 812	6 529	- 4
Véhicules	8 604	5 358	17 988	9 741	- 46
Fer, fonte, acier	9 730	12 151	3 406	3 745	+10
Autres produits	68 213	66 124	21 976	32 849	+ 49
Total	363 310	364 177	97 935	104 676	+ 7

Source : Direction générale des douanes, Enquêtes BCC

* Chiffres provisoires

En liaison avec l'évolution du cours du baril de pétrole, les importations de produits pétroliers ont augmenté de 15%, s'établissant à 25,5 milliards FC contre 22,2 milliards FC en 2011. La part de ces importations dans le total des importations est passée de 22,7% en 2011 à 24,4% en 2012, soit une hausse de 1,7 point de pourcentage.

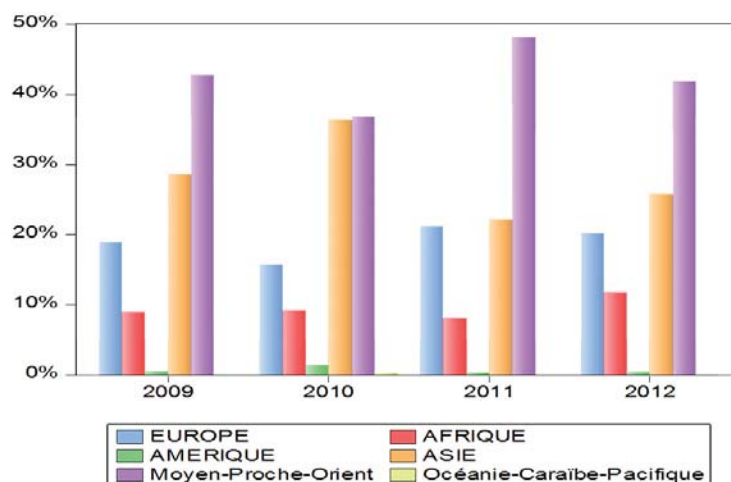
Après avoir enregistré une progression régulière depuis 2008, les importations de biens d'équipement ont diminué en 2012. Le dynamisme des acquisitions de ces biens est lié à l'exécution des programmes de construction d'infrastructures publiques sur la période. La baisse, observée en 2012, s'analyse comme une con-

séquence de la forte hausse enregistrée en 2011. Les importations de biens d'équipements se sont établies à 20 milliards FC comme en 2010. La part des approvisionnements de biens d'équipement dans le total des importations est passée de 28,8% en 2011 à 19,1% en 2012, soit une baisse de 9,7 points de pourcentage.

Les importations de produits alimentaires ont augmenté de 2,1% contre une hausse fulgurante de 31,7% en 2011, en dépit du recul des importations du riz, premier poste des produits alimentaires.

La répartition géographique des importations comoriennes a concerné 89 pays en 2012 contre 83 pays en 2011.

Graphique 10 : Evolution de la répartition géographique des importations



Sources : Direction Générale des Douanes, Enquêtes BCC

Le Moyen-Proche-Orient est resté au premier rang des fournisseurs de marchandises, en dépit du recul de 6,4 points de pourcentage de sa part dans les importations totales au profit des partenaires africains et asiatiques. En 2012, cette part s'est établie à 41,8% contre 48,2% en 2011. Les importations en provenance de cette région sont effectuées principalement avec les Émirats Arabes Unis. Les importations en provenance du Moyen-Proche-Orient sont constituées, pour la plupart, de biens d'équipement, de produits pétroliers et de produits alimentaires.

La part des importations en provenance de l'Asie a augmenté pour s'établir à 25,7% contre 22,1% en 2011, en liaison avec la hausse des matériaux de construction et des produits alimentaires, en dépit du recul des importations du riz. Les im-

portations en provenance de l'Union Européenne ont progressé en valeur de 2% pour s'établir à 21,2 milliards FC contre 20,7 milliards FC en 2011. Cependant en termes de part de marché, l'Union a perdu 1 point de pourcentage, sa part dans le total des importations étant estimée à 20,2% en 2012 contre 21,2% en 2011.

Les importations en provenance de l'Afrique ont fortement augmenté pour s'établir à 12,3 milliards FC en 2012 contre 7,9 milliards FC en 2011. Leur part dans le total des importations s'est améliorée de 3,7 point de pourcentage pour se situer à 11,8% en 2012 contre 8,1% en 2011, l'île Maurice étant le premier partenaire africain, avec une part de 34,9% des importations régionales.

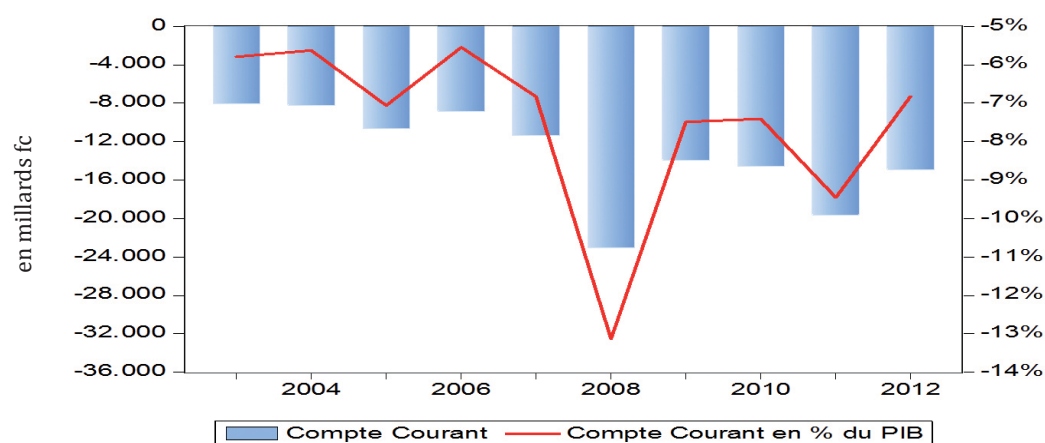
SECTION II : LA BALANCE DES PAIEMENTS

2.1 LA BALANCE DES TRANSACTIONS COURANTES

L'économie a enregistré des progrès importants, en réduisant l'ampleur du déficit du compte des transactions courantes qui s'est établi à 15,8 milliards FC contre 19,6 milliards FC en 2011, soit une réduction

20%. La réduction du déficit a résulté de l'amélioration du solde excédentaire du compte des transferts courants qui a atténué les déficits des balances des biens et services.

Graphique 11 : Evolution du solde du compte courant (en millions FC et en % du PIB)



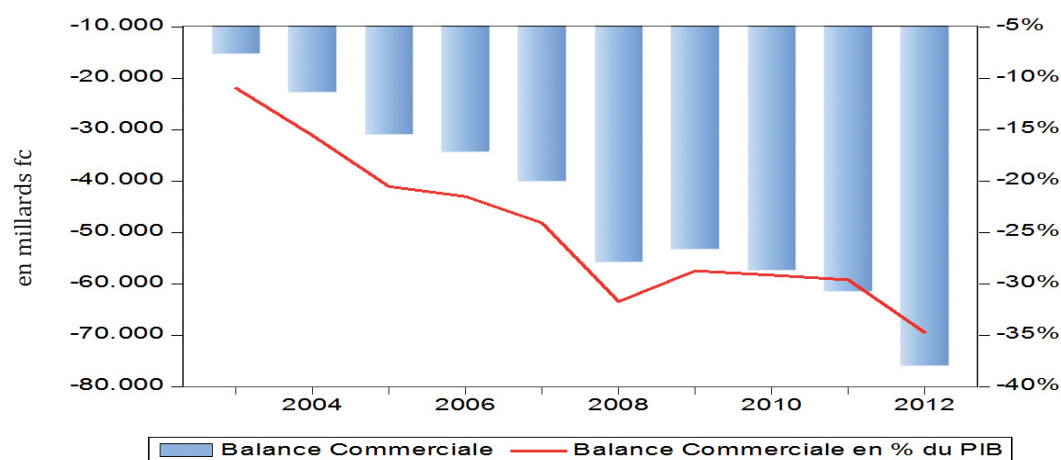
Source : Enquêtes BCC

2.1.1 LA BALANCE DES BIENS

Le déficit commercial est ressorti à 75,9 milliards FC, s'aggravant de 23,6% par rapport à son niveau de 2011, en liaison avec l'augmentation des importations et le recul des exportations de biens. En effet, la valeur des importations de biens,

en valeur FOB, a augmenté de 18,2% pendant que celle des exportations diminuait également de 18,2%, entraînant une baisse du taux de couverture extérieure, de 9,1% en 2011 à 6,9% en 2012.

Graphique 12 : Evolution de la balance commerciale (en millions FC et en % du PIB)



Source : Enquêtes BCC

Les exportations de biens se sont élevées à 7,5 milliards FC en 2012, contre 9,1 milliards FC en 2011. Cette évolution a résulté du recul de 17% des volumes exportés des produits de rente, en dépit d'une augmentation sensible des prix unitaires à l'exportation, à l'exception de ceux de la vanille. En revanche, la valeur FOB des

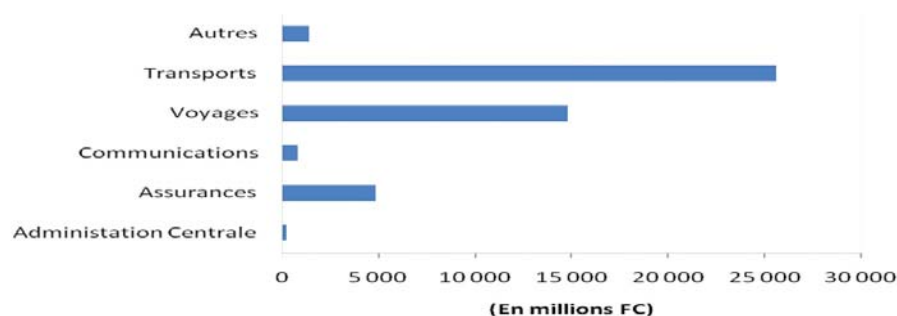
importations a augmenté de 18,2% par rapport à 2011 pour s'établir à 83,4 milliards FC, en liaison avec la hausse des prix en dépit du recul du volume importé. Cette évolution a essentiellement concerné les produits alimentaires et les produits énergétiques.

2.1.2 LA BALANCE DES SERVICES

Le déficit du compte des services s'est aggravé de 1,7 milliard FC, pour s'établir à 12,9 milliards FC contre 11,2 milliards FC en 2011. Cette détérioration provient de la hausse de 4,5% des dépenses de services, notamment des dépenses de transports. En effet, ces dernières se sont élevées à

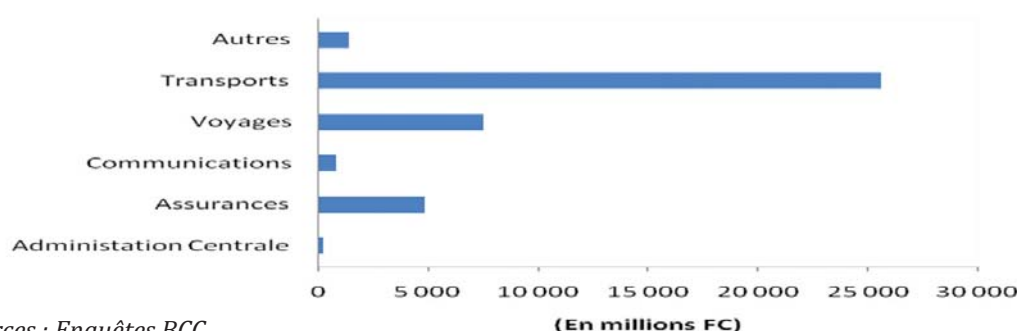
25,6 milliards FC, suite essentiellement à la hausse des coûts des assurances et du fret, tandis que les recettes au titre des voyages, principal poste générateur de recettes, ont diminué de 4,6% pour s'établir à 14,8 milliards FC contre 15,5 milliards FC en 2011.

Graphique 13 : Répartition de la structure des recettes des services



Sources : Enquêtes BCC

Graphique 14 : Répartition de la Structure des dépenses des services



Sources : Enquêtes BCC

2.1.3 LA BALANCE DES REVENUS

Aux Comores, seule la rubrique « Revenus des Investissements » est renseignée. Le déficit de la balance des revenus s'est accru de 133,7%, s'élevant à 648 millions FC en 2012 contre 277 millions en 2011.

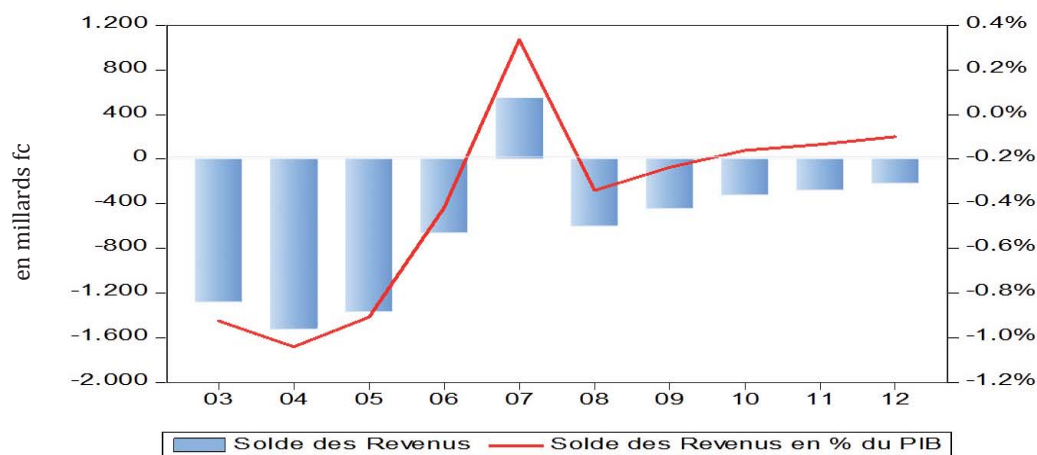
Cette dégradation est fortement liée à l'augmentation des flux débiteurs relative aux paiements d'intérêts (+60,9%), qui a largement compensé celle des flux créditeurs (+7,1%).

Tableau 13 : Balance des paiements (en millions FC)

	2010	2011	2012*
Compte des transactions courantes	-14 597	-19 615	-15 753
Biens	-57 488	-61 466	-75 941
Crédit	8 386	9 128	7 469
Débit	-65 874	-70 594	-83 411
Services	-10 820	-11 172	-12 933
Crédit	24 172	26 874	26 818
Débit	-34 911	-38 046	-39 751
Revenus	-316	-277	-648
Crédit	1 201	1 342	1 440
Débit	-1 517	-1 619	-2 088
Transferts courants	54 027	53 301	73 770
Crédit	67 647	71 217	92 961
Débit	-15 412	-17 916	-19 191
Compte de capital et d'opérations financières	13 328	15 601	15 220
Compte de Capital	26 445	20 972	19 256
Crédit	26 445	20 974	19 256
Débit	0	0	0
Transferts de capital	10 973	20 972	19 256
Crédit	26 445	20 974	19 256
Débit	0	0	0
Acquisitions et cessions d'actifs non financiers non produits	0	0	0
Crédit	0	0	0
Débit	0	-2	0
Compte des opérations financières	-13 117	-5 382	-4 036
Investissements directs	3 099	8 171	3 973
A l'étranger (par des résidents)	0	0	0
Dans l'économie déclarante (par des non-résidents)	3 099	8 171	3 973
Investissements de portefeuille	-17	0	0
Avoirs	-17	0	0
Engagements	0	0	0
Autres investissements	-13 991	-7 493	4 892
Avoirs	-3 524	-3 928	3 537
Engagements	-10 467	-3 565	1 355
Avoirs de réserve	-2 208	-6050	-12 901
Or monétaire	-86	-46	-45
Droits de tirages spéciaux	-1 092	-1 049	-789
Position de réserve au FMI	-17	-9	-14
Devises étrangères	-1 057	-4 950	-12 063
Autres créances	43	4	11
Erreurs et omissions nettes	1 269	4 014	533

Source : Banque Centrale des Comores * Chiffres provisoires

Graphique 15 : Evolution des Revenus (en millions FC et en % du PIB)



Source : Enquêtes BCC

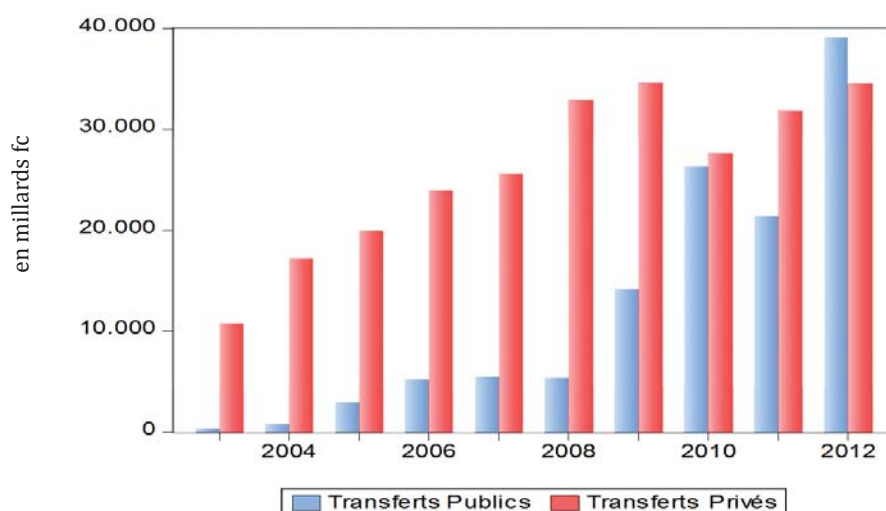
2.1.4 LA BALANCE DES TRANSFERTS COURANTS

Les transferts courants ont fortement augmenté pour atteindre 73,8 milliards FC en 2012 contre 53,3 milliards FC en 2011, représentant 33,7% du PIB contre 25,7% du PIB en 2011. Contrairement à l'année précédente, l'amélioration du solde des opérations sur les transferts courants a concerné ses deux composantes, privée et publique.

En effet, les transferts publics nets ont fortement contribué à la hausse des trans-

ferts courants en 2012. Ils sont passés de 21,4 milliards FC en 2011 à 39,1 milliards FC en 2012, soit une hausse de 83,2% en 2012, en liaison avec l'accroissement des recettes issues des fonds du programme de la citoyenneté économique. Par ailleurs, les transferts privés nets ont enregistré une augmentation de 8,3% par rapport à 2011, s'établissant respectivement à 34,5 milliards FC contre 31,9 milliards FC.

Graphique 16 : Evolution des composantes des transferts courants sur la période 2003 à 2012



Source : Enquêtes BCC

2.2 LE COMPTE DE CAPITAL ET D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Le compte de capital et d'opérations financières s'est établi à 15,2 milliards FC contre 15,6 milliards FC, soit une diminution de 2,4% par rapport à l'année précédente.

En pourcentage du PIB, le compte de capital et d'opérations financières a perdu ½ point de pourcentage et passe de 7,5% en 2011 à 7% en 2012.

2.2.1 LE COMPTE DE CAPITAL

Le compte de capital s'est contracté de 8,2%, passant de 21 milliards FC en 2011 à 19,3 milliards FC en 2012, en liaison avec une remise de dette moins conséquente (218 millions FC) que celle obtenue en

2011 (5,8 milliards FC). En revanche, les financements des organismes internationaux en projets de développement sont passés de 15,2 milliards FC à 19 milliards FC en 2012, soit une hausse de 25,5%.

2.2.2 LE COMPTE DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Le compte financier s'est amélioré, affichant une résorption de son déficit, qui est passé de 5,4 milliards FC en 2011 à 4 milliards en 2012. Cette évolution favorable a été en grande partie obtenue grâce au poste des autres investissements, qui est passé d'une situation déficitaire à un niveau excédentaire. En effet, la balance

des autres investissements est ressorti positif à 4,9 milliards FC en 2012 contre un déficit de 7,5 milliards FC en 2011.

En revanche, les flux nets des investissements directs, après avoir fortement augmenté en 2011 pour se situer à 8,2 milliards FC, ont diminué pour se situer à un niveau de 4 milliards FC.

Encadré 3 : Echanges Commerciaux des Comores avec ses principales zones d'intégration

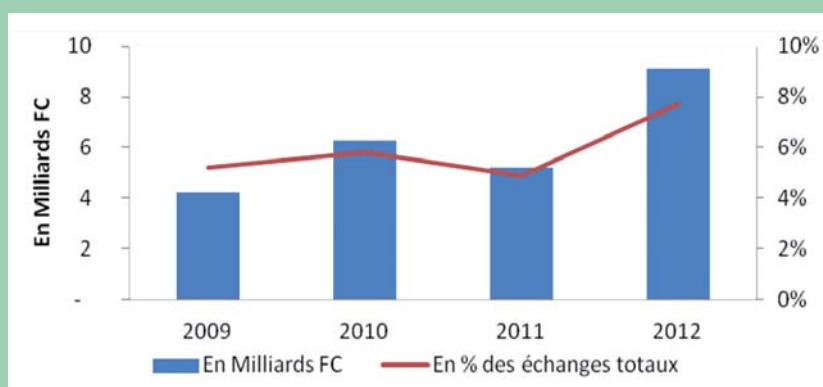
Evolution des échanges commerciaux

	Exportations				Importations				Total des échanges			
	2009	2010	2011	2012	2009	2010	2011	2012	2009	2010	2011	2012
COMESA	306	869	1026	357	2989	4251	3181	3887	3 295	5120	4207	4244
ZONE FRANC	3	14	1	1	130	72	30	76	133	86	31	77
COI	264	765	1023	341	2 829	4524	3231	7946	3 093	5289	4254	8287
TOTAL	573	1648	2050	699	5948	8847	6442	11909	6.521	10495	8492	12608
Total mondial	5297	7655	8908	7215	74532	86482	97935	104676	79829	94137	106843	111891
En %	10,8	21,5	23,0	9,7	8,0	10,2	6,6	11,4	8,2	11,1	7,9	11,3

Sources : Direction Générale des Douanes, Enquêtes BCC

Les échanges commerciaux des Comores avec ses principales zones d'intégration (à savoir la Zone Franc, le COMESA et la COI) se sont accrus sur les quatre (4) dernières années, en moyenne de 35,8% par an; leur part dans le total des échanges des Comores a ainsi augmenté de 2,5 points de pourcentage. Mais cette évolution n'a pas été linéaire. En 2010, les échanges dans ces principales zones se sont accrus de 49% par rapport à 2009, puis ont plongé de -17,3% en 2011 pour enregistrer un bond de 75,8% en 2012.

Evolution des échanges commerciaux avec l'ensemble de nos principales zones d'intégration



Sources : Direction Générale des Douanes, Enquêtes BCC

La stagnation des échanges commerciaux des Comores avec l'Europe et l'Amérique a profité au Commerce avec les pays de la Commission de l'Océan Indien qui a gagné 3,2 points de pourcentage du total des échanges commerciaux des Comores. Cette progression a beaucoup plus concerné les importations, en provenance des pays de la COI qui ont plus que doublé pour s'établir à 7,9 milliards FC.

Dans son ensemble, les échanges commerciaux des Comores avec les trois (3) zones d'intégration sont dominés par les importations en provenance de ces zones, avec une part moyenne de 99,2% sur la période 2009-2012. En 2012, cette part a été de 99,9% contre 98,5% en 2011.

En termes de parts de marché au niveau des trois zones d'intégration, la Commission de l'Océan Indien s'est distinguée en 2012, avec une part de 7% du total des échanges des Comores contre 4%

en 2011 après 4,9% en 2010 et 3,8% en 2009.

Les échanges commerciaux avec les Etats membres du COMESA, qui comprend les pays de la COI à l'exception de la Réunion, ont progressé de 0,9% en 2012 pour s'établir à 4,2 milliards FC mais restent inférieurs au niveau atteint en 2010 (5,1 milliards FC). Toutefois, leur poids dans le total des échanges mondiaux a diminué, pour s'établir à 3,6% en 2012 contre 4% en 2011, en liaison avec l'absence des échanges commerciaux en 2012 avec la Libye

Alors que les échanges avec les pays du COMESA-COI ne cessent de s'accroître, ceux avec les pays de Zone Franc demeurent très peu significatifs, sont occasionnels et portent sur un très petit nombre de produits. Leur poids dans le total des échanges mondiaux est passé de 0,2% en 2009 à 0,1% en 2012, les échanges avec cette zone ayant été quasiment inexistants, en 2011.

CHAPITRE IV : EVOLUTION DU SECTEUR MONÉTAIRE



SECTION I : EVOLUTION DE LA MASSE MONÉTAIRE

- 1.1 LA CIRCULATION FIDUCIAIRE.....
- 1.2 LES DÉPÔTS A VUE.....
- 1.3 L'EPARGNE LIQUIDE.....

SECTION II : LES CONTREPARTIES DE LA MASSE MONÉTAIRE.....

- 2.1 LES AVOIRS EXTÉRIEURS NETS.....
- 2.2 LE CRÉDIT INTÉRIEUR.....
- 2.2.1 CRÉANCES NETTES SUR L'ÉTAT.....
- 2.2.2 CRÉDITS A L'ÉCONOMIE

La création monétaire s'est accélérée, avec une croissance de 16% en 2012 après 9,6% en 2011. Comme en 2011, cet accroissement a été porté par les avoirs extérieurs nets (+16,5%) et les crédits à l'économie (+19,8%), les créances nettes à l'Etat se contractant de 73,3%.

Le taux de couverture de la masse monétaire par les avoirs extérieurs nets s'est

amélioré, s'établissant à 71,8% à fin décembre 2012 contre 71,5% en 2011 après 66,9% à fin décembre 2010. Néanmoins, ce ratio enregistre depuis 2007, une tendance baissière du fait de la croissance de la masse monétaire tirée essentiellement par la hausse du crédit. A fin décembre 2009, il a été de 76,6% contre 101,8% à fin janvier 2007.

SECTION I : EVOLUTION DE LA MASSE MONÉTAIRE

Après un léger ralentissement en 2011, la masse monétaire a enregistré une nouvelle accélération de son rythme de croissance annuelle en 2012. A fin décembre 2012, elle s'est établie à 87,4 milliards FC après 75,3 milliards FC en 2011, soit un taux de

croissance annuelle de 16% après 9,6% en 2011 et 19,4% en 2010. Au niveau de ses composantes, la hausse de la masse monétaire se traduit à la fois par une variation annuelle M1 (+15,7%) et par une variation annuelle de l'épargne liquide (+16,5%).

Tableau 14 : Evolution de la masse monétaire (en millions FC)

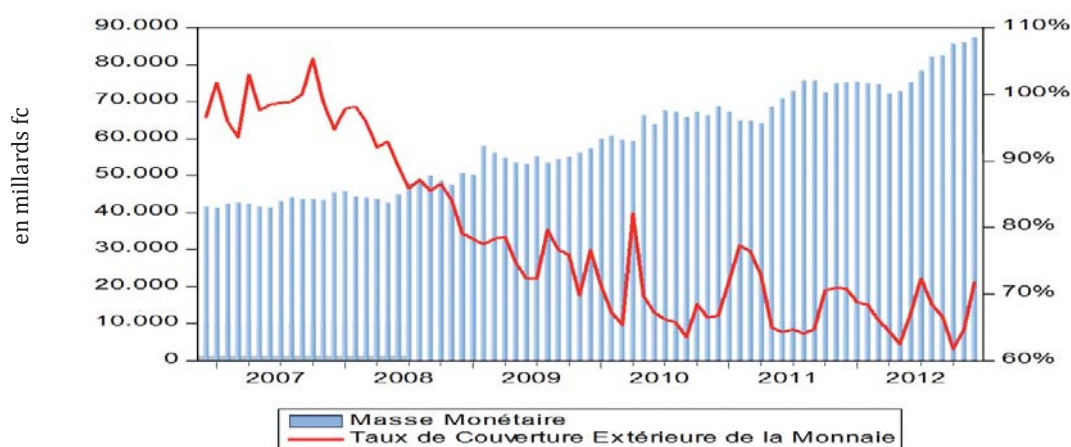
	déc.-10	déc.-11	juin-12	déc.-12	dec12 / dec11
M1 / Moyens de paiements	42 650	48 820	47 654	56 501	15,78%
Circulation Fiduciaire hors BEF	18 115	19 985	17 803	21 755	8,9%
Dépôts à vue	24 534	28 835	29 852	34 747	20,56%
Banque Centrale	506	364	527	509	39,8%
Banques et Etablissements Financiers	24 028	28 471	29 325	34 237	20,3%
M2 - M1 / Epargne Liquide	26 097	26 506	27 633	30 871	16,5%
M2 / Masse Monétaire	68 747	75 327	75 288	87 373	16,0%
Base Monétaire	39 193	45 099	44 377	53 589	18,8%

Source : Banque Centrale des Comores, DEEMF

Cette évolution du rythme d'expansion monétaire est à mettre en relation avec les mesures prises par les Autorités monétaires qui ont décidé de ramener succes-

sivement le taux de constitution des réserves obligatoires de 30% à 25% à partir du 2nd semestre 2011, puis à 20% à partir du 2nd semestre 2012

Graphique 17: Evolution de la masse monétaire et de son taux de couverture extérieure



Source : Banque Centrale des Comores, DEEMF

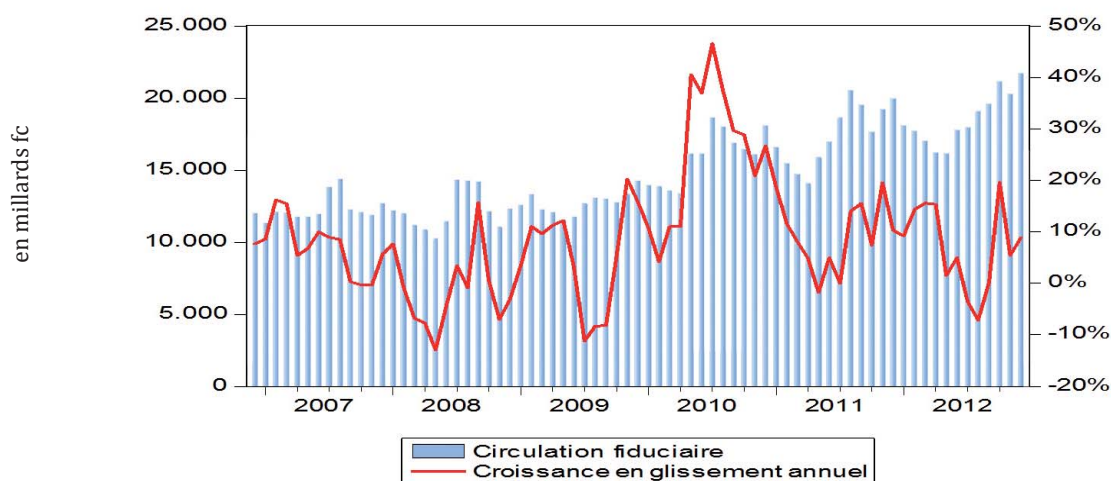
1.1 LA CIRCULATION FIDUCIAIRE

La circulation fiduciaire a clôturé l'année à 21,8 milliards FC à fin décembre contre 20 milliards FC un an plus tôt, soit une hausse de 8,9%.

Au cours de l'année, des évolutions contrastées ont été observées, avec des fluc-

tuations comprises entre -1,8 et 20%. A l'instar des années précédentes, la circulation fiduciaire a enregistré un pic au cours du troisième trimestre, correspondant aux besoins de liquidité pour les festivités des grandes vacances.

Graphique 18 : Evolution de la circulation fiduciaire et de son taux de croissance annuelle



Source : Banque Centrale des Comores, DEEMF

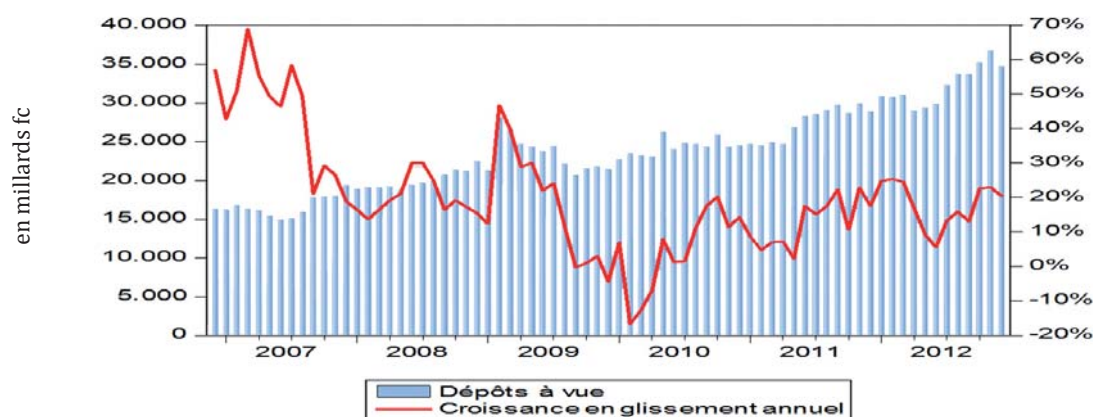
1.2 LES DÉPÔTS À VUE

En termes d'évolution, les dépôts à vue se sont établis à 34,7 milliards FC à fin décembre 2012 contre 28,8 milliards FC à fin décembre 2011, soit une hausse de 20,6%.

Le taux de croissance annuel des dépôts à vue a enregistré une forte baisse passant de 25,4% à 5,6% entre février 2012 et juin 2012, avant de repartir à la hausse pour

atteindre 23% à la fin de l'année. Ainsi, les dépôts auprès des établissements bancaires se sont accrus de 20,3%. Comme en 2011, cette évolution a essentiellement été tirée par l'amélioration de la trésorerie des entreprises privées. Par ailleurs la structure n'a quasiment pas changé, les dépôts à vue auprès des autres institutions de dépôts demeurant prépondérants, avec une part de plus de 98%.

Graphique 19 : Evolution des dépôts à vue et de leur taux de croissance annuelle



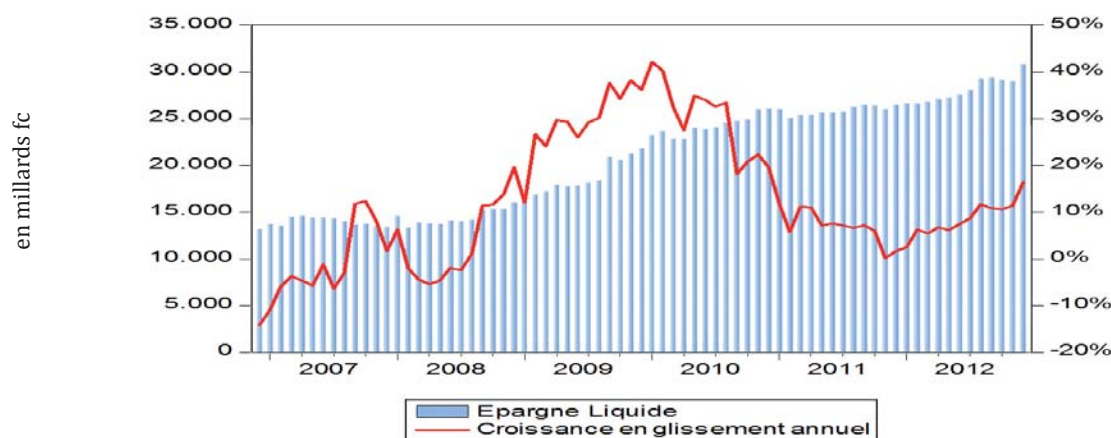
Source : Banque Centrale des Comores, DEEMF

1.3 L'ÉPARGNE LIQUIDE

L'épargne liquide ou quasi-monnaie s'est également consolidée avec un niveau d'épargne de 30,9 milliards FC après

26,5 milliards FC et 26,1 milliards FC en décembre 2011 et en décembre 2010 respectivement.

Graphique 20 : Evolution de l'Épargne liquide et de son taux de croissance annuelle



Source : Banque Centrale des Comores, DEEMF

SECTION II : LES CONTREPARTIES DE LA MASSE MONÉTAIRE

Comme en 2011, la hausse de la masse monétaire en 2012 a été tirée à la fois par les avoirs extérieurs et par le crédit intérieur.

Tableau 15 : Evolution des contreparties M2 (en millions FC)

	déc-10	déc-11	juin-12	déc-12	déc12 / déc11
AVOIRS EXTÉRIEURS (NETS)	45 974	53 860	50 431	62 737	16,54%
Banque Centrale des Comores	44 335	49 127	49 717	62 172	26,6%
Banques et Etablissements Financiers	1 640	4 733	714	565	-88,1%
CRÉDIT INTÉRIEUR	43 704	45 845	47 538	49 330	7,6%
Créances nettes sur l'Administration Centrale	5 743	6 016	3 193	1 604	-73,3%
Créances brutes (sur l'Administration Centrale)	12 753	13 791	14 683	13 779	-0,1%
Dépôts (de l'Administration Centrale)	7 010	7 775	11 491	12 175	56,6%
Crédits à l'économie	37 961	39 829	44 346	47 726	19,8%
Autres Sociétés Financières	110	0	0	0	
Adm. États Fédérés et Locales	315	220	204	188	-14,4%
Sociétés Non Financières Publiques	2 232	1 178	1 870	512	-56,5%
Autres Sociétés Non Financières	20 819	22 162	22 553	25 413	14,7%
Autres Secteurs Résidents	14 485	16 269	19 719	21 613	32,8%
AUTRES POSTES NETS	-20 932	-24 378	-22 682	-24 694	1,32%
Total des Contreparties	68 747	75 327	75 288	87 373	16,0%

Source : Banque Centrale des Comores, DEEMF

2.1 LES AVOIRS EXTÉRIEURS NETS

Les avoirs extérieurs nets se sont élevés à 62,7 milliards FC en décembre 2012, soit une augmentation de 16,5% après 17,2% en 2011 et 4,2% en 2010. Ils ont contribué à la croissance annuelle de la masse monétaire à hauteur de 12,4% contre 11,5% en 2011 et 3,2% en 2010.

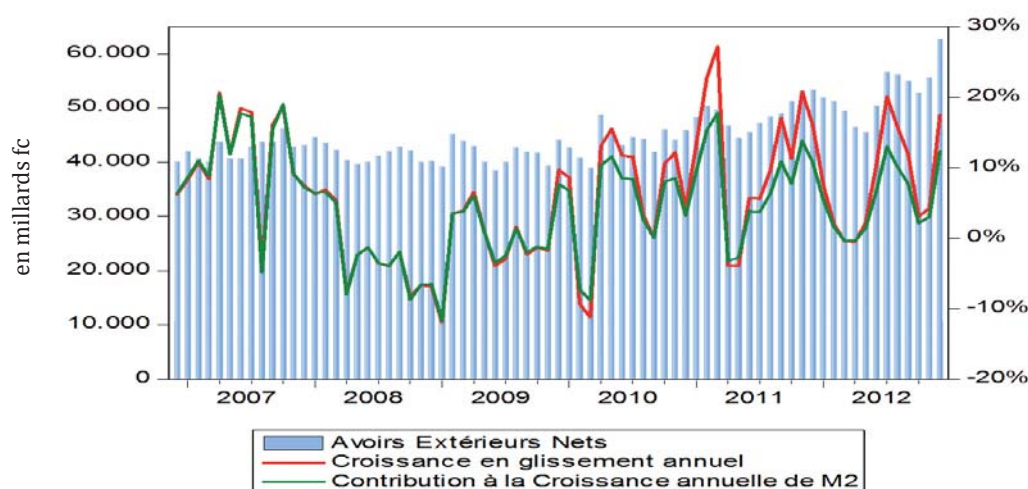
Après une hausse au début de l'année, les avoirs extérieurs nets ont par la suite diminué jusqu'en mai. Ils se sont ensuite progressivement redressés à partir de juin, en relation avec les entrées nettes de devises, pour devenir le principal facteur de la création monétaire.

Cette augmentation résulte de l'accroissement des avoirs de la banque centrale, qui ont bénéficié de l'augmentation des transferts de fonds de

la diaspora et de l'accroissement des concours extérieurs obtenus par l'Etat, suite au programme de la citoyenneté économique et aux aides diverses reçues en soutien des inondations d'avril 2012, les engagements extérieurs enregistrant une légère contraction de 1,3%.

En revanche, la position extérieure des établissements de crédit s'est fortement contractée, passant de 4,7 milliards FC en décembre 2011 à 0,5 milliard FC en décembre 2012, suite à une diminution des avoirs bruts (-36,4%) combinée à un accroissement des engagements (+27%), reflétant l'accroissement des importations des biens et services et la baisse des exportations.

Graphique 21 : Evolution des avoirs extérieurs nets, de leur taux de croissance annuelle et de leur contribution à la croissance annuelle de la masse monétaire



Source : Banque Centrale des Comores, DEEMF

2.2 LE CRÉDIT INTÉRIEUR

Après une croissance de 4,3% enregistrée en 2011, le crédit intérieur s'est accru de 7,6%, portant l'encours à 49,3 milliards FC en décembre 2012 contre 45,9 milliards FC en décembre 2011.

2.2.1 CRÉANCES NETTES SUR L'ÉTAT

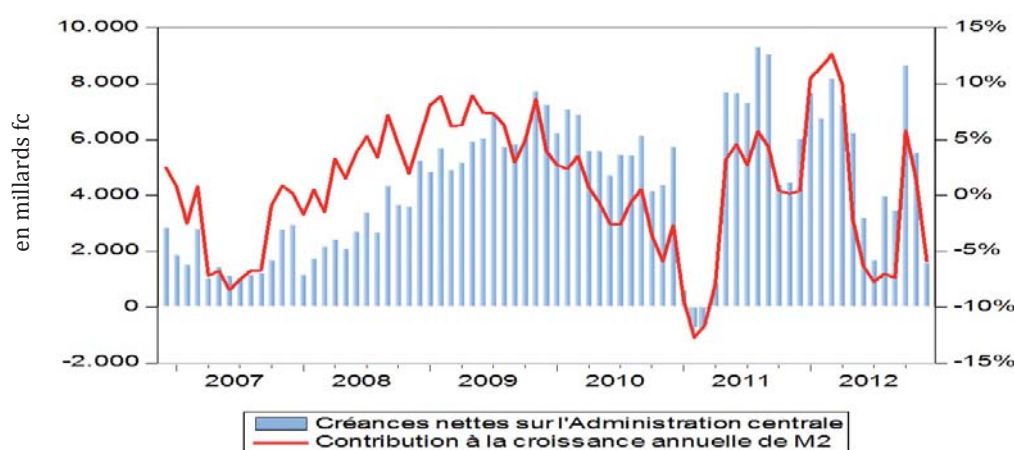
Au cours de l'année 2012, les créances nettes à l'Etat ont affiché une forte volatilité en liaison avec les dépôts de l'Administration Centrale, les créances brutes demeurant à un niveau quasi-constant.

En effet, les créances nettes à l'Etat se sont fortement contractées, passant de 6 milliards FC en décembre 2011 à 1,6 milliard FC en décembre 2012, en rapport avec la forte amélioration des dépôts, dont l'encours est

passé de 7,8 milliards FC à 12,2 milliards FC, tandis que les créances brutes sont restées stables à 13,8 milliards FC après 13,9 milliards FC en 2011.

Par ailleurs, les créances nettes à l'Etat ont, en moyenne, contribué à la croissance annuelle de la masse monétaire à hauteur de 1,2% durant toute l'année contre -1,6% en 2011.

Graphique 22 : Evolution des créances nettes sur l'Etat et de leur taux de contribution à la croissance annuelle de la masse monétaire



Source : Banque Centrale des Comores, DEEMF

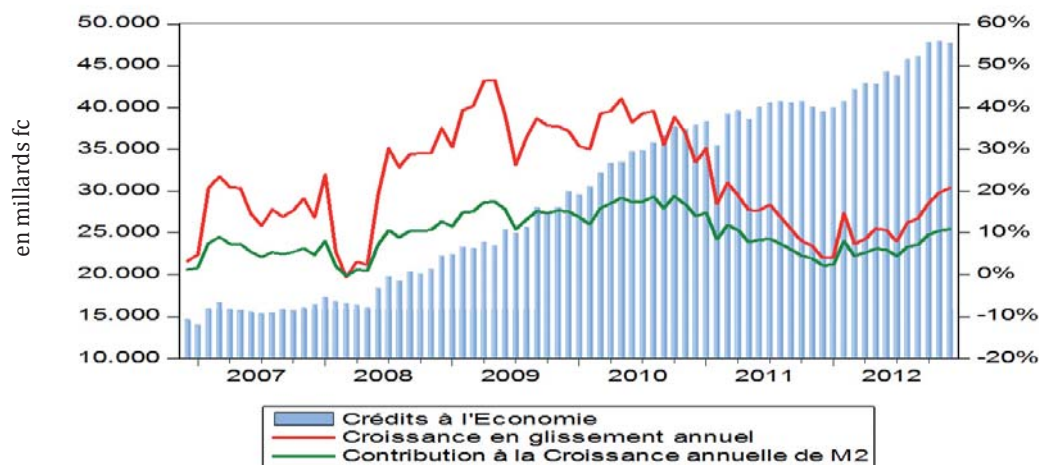
2.2.2 CRÉDITS À L'ÉCONOMIE

Le taux de croissance annuel des crédits à l'économie a renoué avec une tendance haussière durant toute l'année 2012 après trois années consécutives de baisse tendancielle. En effet, après avoir atteint la barre de 2,1% en janvier 2012 (soit son niveau le plus bas depuis avril 2008) après 4,9% en décembre 2011, ce taux s'est progressivement amélioré pour atteindre 20,8% en décembre 2012.

Au total, sur l'année 2012, les crédits à

l'économie ont constitué le moteur de la croissance du crédit intérieur. Orientés uniquement vers les entreprises privées (54,1%) et les particuliers (44,4%), ils ont augmenté de 19,8%, portant l'encours à 47,7 milliards FC après 39,8 milliards FC et 38 milliards FC respectivement en 2011 et en 2010. Leur contribution moyenne à la croissance annuelle de la masse monétaire a également progressé affichant 10,9% contre 2,3% en décembre 2011.

Graphique 23 : Evolution des crédits à l'économie, de leur taux de croissance annuelle et de leur contribution à la croissance annuelle de la masse monétaire



Source : Banque Centrale des Comores, DEEMF

CHAPITRE V : APPUI DES PARTENAIRES AU DÉVELOPPEMENT



THE WORLD BANK



- 5.1 LE FMI.....
- 5.2 LE GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE.....
- 5.3 LE GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE
DE DÉVELOPPEMENT.....
- 5.4 L'AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT.....
- 5.5 L'UNION EUROPÉENNE.....

ENCADRÉ : APPUI DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES
INTERNATIONALES A L'AFRIQUE ET AUX PAYS DE LA
ZONE FRANC

5.1 – LE FMI

En 2008, l'Union des Comores a obtenu du FMI :

- Un programme relatif à l'Aide d'Urgence Post-Conflict, d'un montant 1.112.500 DTS,
- Une Facilité pour les Chocs Exogènes pour un montant de 2.225.000 DTS, portant l'encours des prêts FMI à 3.337.500 DTS au 31 décembre 2008.

En septembre 2009, l'évaluation positive du programme relatif à l'Aide d'Urgence Post-Conflict a abouti à un accord triennal au titre de la Facilité Elargie de Crédit, FEC (ex-FRPC), pour un montant total de 13,57 millions de DTS, dont 4.227.500 DTS décaissés immédiatement, tandis que le prêt de l'Aide d'Urgence Post-Conflict a été intégralement remboursé. L'encours des prêts du FMI s'est donc élevé à 6.452.500 DTS au 31 décembre 2009 (3.442.891.979 FC).

En 2010, un décaissement de 1.557.500 DTS a été effectué en juillet, portant le montant total décaissé au titre du programme FEC à 5.785.000 DTS et l'encours des prêts à 8.010.000 DTS au 31 décembre 2010 (4.573.710.000 FC).

En 2011, après la conclusion positive de la deuxième revue du programme FEC, un décaissement de 1.557.500 DTS a été effectué en janvier, portant le montant total décaissé au titre du programme FEC à 7.342.500 DTS et l'encours total des prêts FMI à 9.567.500 DTS (5.452.140.000 FC).

En Juin 2012, l'examen de la 3ème revue par le conseil du FMI a abouti au tirage de 1.557.500 DTS, portant ainsi les créances à 11.125.000 DTS (6 339 697 000 FC) à cette date.

En décembre 2012, le conseil du FMI

a validé la 4ème revue du programme FEC, autorisé le décaissement de la 4ème tranche et procédé à l'annulation du prêt relatif aux Chocs Exogènes d'un montant de 2.225.000 DTS. Après ces opérations, l'encours total des prêts FMI s'élève à 10.457.500 DTS (5.571.877.008 FC) au 31 décembre 2012.

En juin 2013, la 5ème revue a été validée par le Conseil du FMI, tous les critères de réalisation et objectifs indicatifs quantitatifs pour la fin décembre 2012 et fin mars 2013, ayant été observés. Dans le domaine structurel, quatre des cinq repères du programme ont été tenus. L'examen de la 6ème et dernière revue par le Conseil du FMI devra se tenir en décembre 2013.



Siège du FMI

Outre les missions d'évaluation du programme FEC, le FMI s'est également manifesté à travers plusieurs autres missions d'assistance technique, portant notamment sur la gestion des finances publiques ou encore la supervision bancaire.

Par ailleurs, le FMI dispose désormais d'une représentation permanente à Moroni, ouverte au cours du 2nd semestre 2012.

5.2 - LA BANQUE MONDIALE

5

La Banque Mondiale a joué un rôle important dans l'atteinte du point d'achèvement de l'IPTE, en accompagnant notamment le Gouvernement dans l'atteinte des déclencheurs.

Les Interventions de la Banque Mondiale en 2012 peuvent être résumées comme suit :

- Fond d'Appui au Développement Communautaire (FADC), qui vise à améliorer l'accès à l'emploi à court terme et aux infrastructures de bases des communautés.

28 sous-projets d'infrastructure de base, sur le plan du développement communautaire et de la protection sociale, ont été engagés pour un montant total de 1.298,7 millions FC, dont 1.037,9 millions FC pour le Projet d'Urgence en Réponses aux Crises (PURC) et 260,8 millions FC pour le Projet d'Urgence de Sécurité Alimentaire (PUSA).

- Projet Appui à la Bonne Gouvernance Economique (ABGE), mis en œuvre en 2011 à hauteur de 1.200.000 DTS soit 1.800.000 USD (don IDA) pour une durée de 30 mois, et portant sur la gestion des finances publiques et la fonction publique.

La Banque Mondiale a par ailleurs dégagé un appui Budgétaire de 5 millions USD, dont 300.000 USD destinés à l'élaboration de six notes de politiques sectorielles, portant notamment sur l'agriculture, l'énergie, la pêche, le tourisme, les transports inter et intra-iles et les sources de croissance intermédiaires.

Elle a également :

- apporté son soutien au projet de câble sous-marin reliant la Grande-Comore à Mayotte (Programme Régionale d'Infrastructure de Communications (Régionale Communications Infrastructure Program - RCIP), en avançant 700.000 USD en vue de faciliter la mise en place de l'Unité de Gestion du Projet,

- octroyé un don de 100.000 USD destiné à la recherche d'une solution en vue de l'amélioration des services de gestion de l'approvisionnement en eau dans les villes de Mutsamudu à Anjouan et de Fomboni à Mohéli,

- alloué 475.000 USD au programme "Global Facility for Disaster Reduction and Recovery" (GFDRR) pour renforcer la capacité des Comores à développer une plateforme de gestion des risques et des catastrophes.



Siège de la BM

Pour 2013, la BM entend poursuivre son soutien, notamment dans la mise en œuvre du programme RCIP (les besoins financiers de ce projet sont estimés à 22.000.000 USD) ou encore en intervenant dans le secteur de l'énergie, avec un projet de redressement de la MAMWE portant sur le management et la gestion commerciale.

La Banque entend accorder un financement additionnel pour un ABGE2 et compte faire appel au Fonds fiduciaire pour le renforcement des capacités statistiques (TFSCB) pour renforcer la production des données essentielles.

Par ailleurs, en collaboration avec la BCC, la Banque Mondiale a organisé des « focus groups » sur les transferts de la diaspora avec des comoriens résidents à Paris/Marseille, qui devra servir à l'élaboration d'une étude sur les transferts de la diaspora comorienne.

5.3 - L'AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT (AFD)

Le portefeuille de projets représente un volume total de concours engagés depuis 2009 de 41 millions d'euros. Au titre de la seule année 2012, le total des nouveaux projets financés par l'Agence s'élève à 19,5 millions d'euros, dont 4,5 millions sur délégation de l'Union Européenne, pour 6,5 millions d'euros de décaissements.

Le groupe AFD aux Comores intervient principalement dans les trois secteurs de concentration retenus par le Document Cadre de Partenariat 2012-2014 :

a) La santé, à travers :

- Le projet d'appui au secteur de la santé (PASCO), d'un montant de 10 millions d'euros. Ce projet a permis (i) la réhabilitation/construction d'une douzaine de structures sanitaires, (ii) l'appui aux formations sanitaires de référence du pays par l'équipement, la formation, la mise en place d'un fonds de roulement en médicaments et l'appui à la gestion hospitalière. Ce programme a pris fin en 2012, relayé par le programme PASCO 2 : une subvention pour son financement a été octroyée par l'AFD en décembre 2012, tandis que la convention de financement a été signée au 1er trimestre 2013.

- Le projet de renforcement de la Santé Maternelle, afin de contribuer à la réduction de la mortalité maternelle et néonatale dans le Nyumakele (Anjouan). La convention de financement d'un montant de 850.000 euros a été signée en mars 2011 pour une durée de 4 ans. Fin 2012, le montant engagé représente 65% du montant total de la subvention.

- Le projet d'appui à l'amélioration de la qualité des soins et au renforcement des capacités de Caritas Comores. La convention de financement, d'un montant de 750.000 euros, a été signée le 1er mars 2010 pour une durée de 4 ans. A fin 2012, 80% des fonds de la subvention ont été engagés.

b) L'eau potable et l'environnement, à travers :

- Le développement du secteur de l'approvisionnement en eau potable : à la fin de l'année 2012, 3 projets, visant à réaliser des infrastructures d'adduction en eau potable, étaient en cours d'exécution et un 4ème faisait l'objet d'un accord de financement :

- AEP Sima, signé en 2010 pour un montant de 4,2 millions d'euros sur 3 ans, a démarré en Octobre 2012 et concerne 17 000 habitants ;



Siège AFD Moroni

- AEP Djandro, signé en 2011 pour un montant de 4,2 millions d'euros sur 3 ans, et impactant environ 7 200 habitants ;
- GECEAU (« Projet Pilote de Gestion du Service Public de l'Eau en Milieu Rural sur l'île de la Grande Comore ») : la convention de financement a été signée en juillet 2012, pour un montant de 5,5 millions d'euros sur 3 ans et le programme a démarré en octobre 2012, touchant une population de plus de 30 000 habitants.
- AEP Domoni est cofinancé par l'Union Européenne et l'AFD pour un montant total de 6 millions d'euros (4,5 M€ UE et 1,5 M€ AFD). L'accord de financement a été donné en décembre 2012.

- Au niveau de l'environnement, 2 projets sont suivis par l'AFD.

Le premier, ECDD (Engagement Communautaire pour le Développement Durable) a fait l'objet d'un accord de financement signé en 2010 et a été clôturé en Janvier 2013. Financé à hauteur de 750.000 euros, ce projet vise à améliorer les conditions de vie des populations rurales en appuyant et en développant une gestion territoriale intégrée des ressources naturelles de l'ensemble de la forêt de Moya, sur l'île d'Anjouan.

Le second est en instruction et porte sur le Parc Marin de l'île de Mohéli. Un appel d'offres a été lancé en vue de la réalisation des études de faisabilité portant sur le développement des activités du Parc.

- Dans le cadre du soutien au secteur de la microfinance, un concours de 650.000 euros a été octroyé en décembre 2008 pour le financement du programme de mise à niveau et de professionnalisation de la MECK de Moroni. Ce projet dont le montant total s'élève à 765.000 euros (dont 115.000 euros d'apport en fonds propres de la Meck-Moroni) sera actif jusqu'en fin 2013.

Par ailleurs, un concours de 750.000 euros a été octroyé pour 3 ans en fin 2009, au profit de l'Union Régionale des SANDUK d'Anjouan, qui lui permet de développer et de professionnaliser son réseau, mais aussi d'informatiser et redéfinir son système d'information et de gestion.



c) L'appui au secteur productif

Actionnaire de la Banque de Développement des Comores (BDC) à hauteur de 16,7%, l'AFD a apporté son appui à l'institution pour la relance de ses activités par :

- l'octroi d'une ligne de crédit de 1,2 million d'euros à taux concessionnel qui devra être remboursée avant juin 2016,
- un concours de 3 millions d'euros, réparti i) en 2,2 millions d'euros de ligne de crédit octroyée à l'État comorien en subvention et rétrocédée à la BDC sous forme de prêt concessionnel et ii) en 0,8 million d'euros de subvention octroyée à la BDC pour la poursuite des appuis techniques.

- L'AFD s'appuie également sur son organisme de formation spécialisé dans le secteur bancaire et financier, le CEFEB. En 2012, l'Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers (APBEF) et l'AFD ont pu organiser conjointement avec l'aide du CEFEB une formation sur le contrôle interne à destination des cadres des institutions de microfinance sur les îles de la Grande-Comore et d'Anjouan.

Par ailleurs, l'AFD est restée présente au niveau du secteur agricole et du développement rural avec des financements qui s'achèvent, mais ceux-ci ne font désormais plus partie des secteurs de concentration prioritaires.

Dans ce secteur, l'AFD est principalement engagée au niveau du projet «renforcement et diversification des filières agricoles aux Comores» (PREDIVAC). Signé en 2006 pour un montant de 3,75 millions d'euros, le projet a deux objectifs :

- Le renforcement et la diversification des filières agricoles, l'amélioration de la commercialisation des produits agricoles et le renforcement des organisations professionnelles agricoles : cette composante est mise en œuvre par le Syndicat National des Agriculteurs comoriens (SNAC),

- Le désenclavement de la région de Jimilime au Nord-Est de l'île d'Anjouan par la réalisation d'une route reliant le village de Jimilime et celui d'Hajoho, et la mise en place d'actions favorisant le développement économique et social de cette région : la construction de la route de désenclavement ainsi que les actions favorisant le développement économique de Jimilimé (périmètre maraîcher, salle de classe, local pour les Sanduk) ont été réalisées. Des travaux confortatifs de la route sont en cours de réalisation.

La convention PREDIVAC qui devait être clôturée en décembre 2012, a bénéficié d'une prorogation de 6 mois à la demande de la Vice – Présidence pour permettre de finaliser les actions lancées en 2012.

Par ailleurs, une subvention d'aide budgétaire au titre de l'année 2012 a été accordée au mois de décembre 2012 par l'Etat français. La convention, signée début 2013, porte sur une subvention de 3 millions d'euros destinée au financement partiel du programme économique de l'Union des Comores répartis selon 3 thèmes :

- Financement du secteur du médicament à hauteur de 1,5 million d'euros,

- Financement de l'accès à certains soins obstétricaux (accouchements et césariennes) à hauteur de 0.5 million d'euros,

- Financement d'un volet de travaux à haute intensité de main d'œuvre à hauteur de 1 million d'euros (cash for work), par l'intermédiaire du Fonds d'appui au développement communautaire (FADC) et qui concernent 120 micro projets, qui seront concentrés essentiellement sur de l'aménagement et de l'entretien de petites infrastructures rurales, ainsi que sur des opérations de ramassage de déchets, de reboisement et de protection du littoral.

Enfin, les Comores bénéficient de plusieurs projets financés par l'AFD à travers la Commission de l'Océan Indien (COI) : projet de surveillance épidémiologique dans les îles du sud-ouest de l'Océan Indien, pour un montant de 6 millions d'euros, projet de lutte contre les catastrophes naturelles (2 millions d'euros). Par ailleurs, le fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) intervient aussi en finançant la COI pour un renforcement des capacités dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques (3,6 millions d'euros), ainsi qu'en appui au Parc Marin de Mohéli, dans le cadre du soutien au réseau des aires marines protégées (700.000 euros).

5.4 – LA BAD

Depuis le lancement de ses activités aux Comores en 1977, la Banque Africaine de Développement (BAD) a approuvé quatorze (14) opérations représentant un montant d'engagements nets cumulés de 59,96 millions d'UC. Son intervention, financée principalement sur les ressources du FAD (83,3%), se base sur une stratégie reposant sur trois piliers :

- l'assainissement du cadre macro-économique (42%),
- le renforcement de l'accès à l'eau et l'assainissement (54%)
- les opérations d'urgence (4%).

Au total, ces financements ont concerné jusqu'à présent le secteur public, plus particulièrement les transports (41%) ; le secteur agricole (9%) ; le multi-secteur (26,7%) ; le secteur eau et assainissement (17,1%) et le secteur éducation (6,2%).

Au 31 décembre 2012, le portefeuille actif des opérations de la BAD aux Comores comprenait cinq opérations pour un montant total d'engagements nets s'élevant à 18,51 millions d'UC, soit 27,77 millions USD.

Il s'agit de :

- Projet d'eau potable et d'assainissement (PAEPA) – Don de 10 millions d'UC : financé sur ressources de la facilité en faveur des états fragiles, Pilier I (8 millions d'UC) et de l'Initiative pour l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement en milieu rural (2 millions d'UC) ;
- Projet d'Appui au Renforcement des Capacités Institutionnelles (PRCI) – Don FAD 5,26 millions d'UC ;
- Projet d'Appui au Renforcement des Capacités Institutionnelles (PRCI) – Don supplémentaire – Don FAD de 0,595 million d'UC ;
- Programme d'appui à la réforme du secteur de l'énergie et à la gouvernance financière – Don d'un montant de 2 millions d'UC, financé sur ressources de la facilité en faveur des états fragiles, Pilier I ;
- Aide humanitaire en faveur des victimes des inondations d'avril 2012 – don de 1 million USD, financé sur ressources du fonds spécial de secours.



Siège de la BAD

* Les 16,7% du total des engagements nets restants sont financés par le guichet BAD en une (1) opération pour un montant net de 9,67 millions d'UC.

5.5 – L'UNION EUROPÉENNE (UE)

L'action de l'UE appuie la stratégie de développement des Comores définie dans le Document de Stratégie de Croissance et Réduction de la Pauvreté (DSCR), en identifiant les principaux leviers permettant au pays de consolider les bases d'un développement durable. Au cours des cinq dernières années, l'Union européenne a engagé plusieurs programmes dans le pays, pour un total d'environ 62 millions d'euros. Ces ressources proviennent essentiellement du 10ème Fond Européen de Développement (50M€), de l'enveloppe pour les urgences (10M€), ainsi que d'autres lignes budgétaires thématiques auxquelles les Comores ont eu accès (2M€).



Deux programmes importants sont en cours de mise en œuvre depuis 2011, dans les secteurs des transports routiers (16.6M€) et de la formation professionnelle (6.6M€). Trois autres programmes signés entre 2012 et 2013 sont en cours de démarrage : la deuxième phase des transports (10.4M€), un programme d'appui au secteur de l'Éducation (4.7 M€) et un projet d'adduction d'eau à Anjouan (4.5M€), en collaboration avec l'AFD. D'autres projets sont mis en œuvre dans le domaine de la gouvernance, du renforcement des capacités et de l'énergie solaire à Mohéli pour un total de (9M€). Des appuis

budgétaires (10M€) ont également été octroyés entre 2009 et 2012 afin d'aider le pays à atteindre le point d'achèvement de l'IPTE.



Dans le domaine des transports, l'UE vise le renforcement des capacités des institutions et du secteur privé afin d'assurer de façon durable l'entretien, la réhabilitation et l'extension du réseau routier. Une étude sur les ports a également été lancée.

En ce qui concerne l'éducation, l'UE vise à la fois à améliorer la qualité de l'éducation de base et de la formation technique par un renforcement des capacités de pilotage et à augmenter et diversifier l'offre de formation professionnelle, adaptée aux besoins du marché de l'emploi.

En 2012, l'UE a décaissé un montant de 6.36 M€ et prévoit de décaisser 6.42 M€ en 2013.

Par ailleurs, dans le cadre de l'Accord de partenariat de pêche entre l'Union européenne et l'Union des Comores, le protocole entré en vigueur le 1/01/2011 est valide pour une durée de trois ans.

Encadré 4 - L'appui des institutions financières internationales à l'Afrique.

Le Fonds Monétaire International (FMI)

Au cours de l'année 2012, tous instruments confondus, le FMI a versé aux pays d'Afrique Sub-Saharienne (ASS) 742,6 millions de DTS, dont 227,7 millions de DTS aux pays de la Zone Franc, contre respectivement 951,3 millions de DTS et 244,5 millions de DTS en 2011.

La baisse des tirages au profit de la Zone Franc s'explique en partie par de plus faibles financements en faveur de la Côte d'Ivoire et du Mali. Cependant, en termes de ratio, il en ressort une amélioration relative des versements au profit de la Zone franc, dont la part passe de 26% en 2011 à 31%.

A l'instar des soldes observés depuis 2009, les flux financiers entre les pays de la Zone Franc et le FMI sont encore en faveur des premiers, le solde entre les tirages et les remboursements s'élevant à 187,6 millions de DTS après à 218,8 millions DTS en 2011, 104,8 millions de DTS en 2010 et 346,8 millions en 2009.

Au 31 décembre 2012, 18 pays en Afrique subsaharienne contre 16 en 2011 bénéficiaient d'un accord avec le FMI au titre de la Facilité de Crédit Elargie, FEC, dont 8 de la zone franc : la République Centrafricaine et la Côte d'Ivoire étant venus s'ajouter aux 6 autres pays ayant des programmes en cours (Bénin, Burkina Faso, Comores, Guinée-Bissau, Mali, et Niger). Par ailleurs, le Sénégal est sous programme ISPE, programme conçu pour les pays à faible revenu (PFR) qui peuvent se passer de

l'assistance financière du Fmi mais qui requière toujours ses conseils et le suivi de leur cadre de politique économique et financière.

Le FMI a initié en septembre 2012 une première étape pour la revue de ses instruments en faveur des PFR. Pour rappel, les instruments sont les suivants : L'Extended Credit Facility (Facilité Elargie de Crédit, FEC), La Standby Credit Facility (Facilité de Crédit de Confirmation, FCC), La Rapid Credit Facility (Facilité Rapide de Crédit, FRC).

Ces instruments, financées par le Poverty Reduction and Growth Trust (PRGT), permettent des montants d'accès plus importants qu'auparavant et à un moindre coût puisque toutes les facilités sont concessionnelles et portaient à titre dérogatoire un taux zéro jusqu'à fin 2014.

Le conseil d'administration a décidé d'étendre cette dérogation jusqu'à fin 2014 étant donné le contexte de crise persistant. A partir de décembre 2014, leur taux d'intérêt devrait être révisé tous les deux ans et il variera en fonction des taux de marché tout en étant plafonné : à 0,5% pour la FEC et la FRC et à 0,75% pour la FCC.

La seconde étape de la revue devra se dérouler courant 2013 et s'attachera à examiner les propositions des services en matière de raffinements des instruments en faveur des PFR ainsi que les critères d'éligibilité au FRPC.

La Banque Mondiale

A l'inverse de l'année dernière, les engagements de la Banque Mondiale, au niveau de l'ensemble de la région Afrique, ont fortement cru pour s'établir à 10 milliards USD contre 7 milliards USD après 10,1 milliards USD en 2010, grâce notamment au dynamisme des activités en faveur des pays d'Afrique de l'Est (Ethiopie, Kenya et Tanzanie en particulier).

En revanche, les engagements en faveur des pays de la Zone Franc (AID + BIRD) se sont contractés de 12%, pour s'établir à 1,7 milliard USD contre 1,9 milliard USD en 2011, réduisant en conséquence la part des engagements totaux de la Banque dans la Zone de 27% en 2011 à 17%.

Comme les années précédentes, la répartition entre aide budgétaire et aide-projet est restée faveur du dernier. En effet, l'aide budgétaire en faveur de cinq pays de la zone franc a fortement baissé, en volume ainsi qu'en pourcentage des engagements, représentant 14% des volumes d'engagement, soit un taux particulièrement faible par rapport aux années précédentes (54% en 2008 et 27% en 2011). En revanche, la part des engagements sous forme d'aide-projet, au bénéfice de onze pays de la zone franc, s'est renforcée en 2012, pour atteindre 86% des engagements totaux.

Par ailleurs, afin de faciliter la mise

en œuvre sa stratégie régionale pour l'Afrique adoptée en mars 2011, orientée sur un horizon de 10 ans et axée sur deux piliers, (i) la compétitivité et l'emploi, et (ii) la vulnérabilité et la résilience, la Banque Mondiale est en train de définir des stratégies sectorielles régionales (par exemple, la stratégie agricole pour l'Afrique), tout en promouvant les partenariats publics privés (PPP), afin de renforcer le rôle du secteur privé dans le développement.

Ainsi, la SFI (Société Financière Internationale du Groupe de la BM) a élargi son portefeuille de financement du secteur privé à taux concessionnels et ses services-conseils afin d'améliorer le climat des affaires. Ses engagements pour l'ensemble de l'ASS ont fortement augmenté à 3,3 milliards USD en 2012, soit 1,2 milliard USD de plus qu'en 2011. La SFI souhaite par ailleurs porter ses engagements en ASS à 22% de son portefeuille annuel et faire du continent, la principale région récipiendaire de ses engagements.

Par ailleurs, la Banque Mondiale est en train de réfléchir à une redéfinition des cibles de lutte contre la pauvreté, puisque l'Objectif du Millénaire pour le développement n°1 (réduire de moitié la pauvreté dans le monde) a été atteint en 2010, selon les calculs publiés dans le Global Monitoring Report 2012 de la Banque.

La Banque Africaine de Développement (BAD)

La BAD a approuvé des orientations stratégiques structurantes pour les pays de la zone franc :

- le Document de stratégie d'intégration régionale (DSIR) 2011-2015 de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) approuvé en novembre 2011, vise à renforcer les liens entre les marchés régionaux (infrastructures régionales de transport, facilitation des échanges, énergie) et à renforcer les capacités de la CEDEAO et de l'UEMOA.

- Le DSIR 2011-2015 de la Communauté Economique des États d'Afrique Centrale (CEEAC²) approuvé en avril 2011, est également centré sur le développement des infrastructures régionales ainsi que sur le renforcement des capacités d'intégration régionale ;

En termes d'allocations de ressources, pour les pays éligibles au Fonds Africain de Développement (FAD³), l'enveloppe triennal au titre du FAD 12 (2012-2013), calculée en fonction des besoins des pays et de leurs performances, représente 855 millions d'unités de compte (UC⁴), soit 23% des allocations. A titre de comparaison, les quatre premiers pays bénéficiaires du FAD (Éthiopie, Tanzanie, Kenya et Ou-

ganda) totalisent 17 milliards d'UC sur trois ans, soit 38% des allocations au titre du FAD 12.

Au delà de ces allocations, les pays éligibles au FAD peuvent bénéficier de ressources additionnelles du FAD au titre d'opérations régionales ou de mesures d'allègement de la dette, ainsi que de restructuration ou annulation de projets antérieurs.

En 2012, le montant de l'allègement de dette des 30 pays qui ont atteint le point de décision est estimé à 5,7 milliards USD. Au titre de l'IADM, à fin 2012, le FAD a annulé la dette (principal et intérêt) estimée à 6,3 milliards d'UC due par 29 pays qui ont atteint le point d'achèvement.

En 2013, les principaux projets envisagés concernent notamment :

- Pour l'UEMOA : le secteur électrique, les infrastructures routières et agricoles ;
- Pour la CEMAC : le secteur agricole, les transports, l'eau et l'assainissement, le financement des PME,
- Pour les Comores : le secteur de l'énergie, ciblé sur la réhabilitation des infrastructures de production et la diversification vers des sources d'énergie renouvelables (hydroélectricité, solaire et géothermie).

² Couvrant, outre les pays Zone Franc de la CEMAC (Cameroun, Centrafrique, Congo, Guinée, Guinée Equatoriale et Tchad), l'Angola, le Burundi, la République Démocratique du Congo et Sao Tome et Principe.

³ Tous les pays de la Zone Franc sont éligibles au FAD, guichet concessionnel du groupe, à l'exception du Gabon et de la Guinée Equatoriale qui relèvent du guichet BAD.

⁴ 1 UC = 1 DTS

PARTIE II : SITUATION DU SYSTÈME BANCAIRE ET FINANCIER



CHAPITRE I : SITUATION FINANCIÈRE DU SYSTEME BANCAIRE



SECTION I : BILAN DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

- 1.1 EVOLUTION DE L'ÉPARGNE DU SYSTÈME BANCAIRE
- 1.2 LIQUIDITÉ DU SYSTÈME BANCAIRE
- 1.3 EVOLUTION DU CRÉDIT

SECTION II : EVOLUTION DU RÉSULTAT

Au 31 décembre 2012, la composition du système bancaire et financier comorien n'a pas connu d'évolution par rapport à 2011. Conformément à l'instruction n°004/2004/COB, la répartition en catégories des banques et établissements financiers se présente comme suit :

Quatre banques

- La Banque de Développement des Comores (BDC)
- La Banque pour l'Industrie et le Commerce (BIC-Comores)
- L'Exim Bank – Comores,
- La Banque Fédérale de Commerce (BFC)

Trois Institutions Financières Décentralisées (IFD)

- L'Union des Meck
- L'Union des Sanduk d'Anjouan
- L'Union des Sanduk de Mohéli

Trois Intermédiaires financiers

- La Société Nationale des Postes et des Services Financiers (SNPSF)
- La Maison Comorienne des Transferts et des Valeurs (MCTV-SA).
- La Société Comores Express (transfert d'argent)

N.B : Suite à une mission d'inspection, la Banque Centrale a, par une décision réglementaire N°13/2013 du 21 mars 2013, suspendu provisoirement les activités de la Société Comores Express jusqu'à la présentation d'un plan de redressement organisationnel et financier avant le 30 juin 2013. Ce délai ayant expiré sans que les propriétaires n'aient présenté le plan exigé, la Banque Centrale, en application des dispositions légales, a procédé au retrait de l'agrément de Comores Express en qualité d'intermédiaire financier pour les opérations de transfert d'argent.

SECTION I : LE BILAN DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Tableau 16 : Bilan consolidé des établissements de crédit (en millions FC)

	2009	2010	2011	2012
Actif				
Trésorerie nette	24 905	25 555	32 730	36 825
Crédit net	29 409	39 010	36 650	42 012
Titres et divers	6 111	4 299	5 091	3 554
Immobilisations nettes	3 120	4 228	4 690	5 552
Autres (charges exercice,...)	457	1 298	808	577
Passif				
Trésorerie-Passif	1 860	3 578	2 732	3 171
Dépôts	44 802	53 009	58 319	69 479
Titres et divers	3 966	2 823	3 183	3 138
Fonds propres	12 133	12 433	13 533	12 404
Autres (produits exercice,...)	1 238	2 546	2 203	327
Total Bilan	64 002	74 390	79 969	88 520

Sources : BCC, Direction de la supervision bancaire

La capacité de financement du système bancaire a poursuivi sa progression constante observée d'une année sur l'autre. Au 31 décembre 2012, le bilan consolidé des établissements de crédit a atteint 88,5 milliards FC, soit une variation à la hausse de 10,7% par rapport à décembre 2011, contre une progression de 7,5% l'année précédente. Il représente 40,5% du PIB contre 38,5% en décembre 2011.

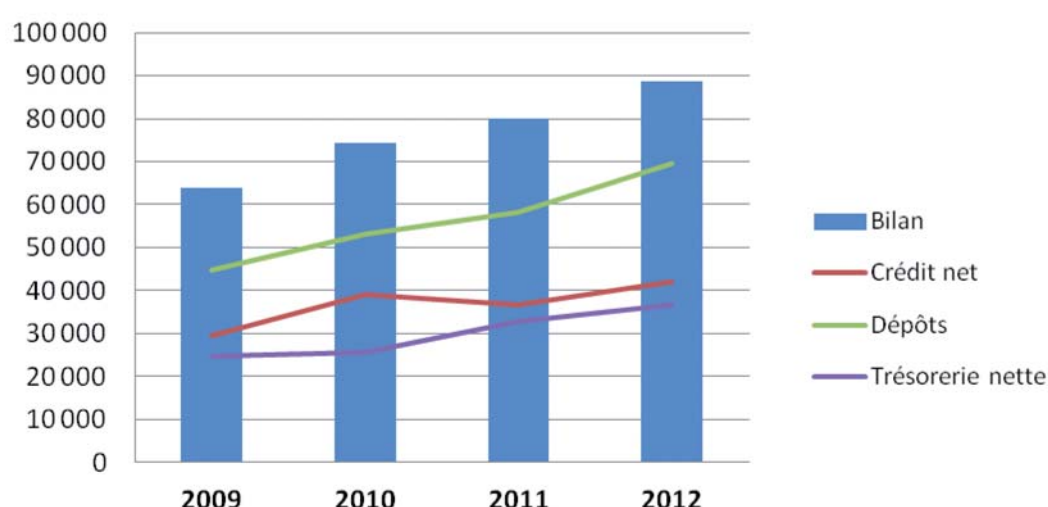
La mobilisation de l'épargne mais aussi la reprise à la hausse de l'activité de crédit constituent les éléments explicatifs de la consolidation bilancielle du système bancaire.

Les dépôts de la clientèle ont enregistré une croissance de 19,1% après 10% en décembre 2011 pour atteindre 69,5 milliards FC contre 58,3 milliards FC à la même période de l'année précédente.

A l'actif, après un recul de 6% observé en 2011, le crédit net est reparti à la hausse pour s'établir à 42 milliards FC contre 36,7 milliards FC en décembre 2011.

Cette progression s'est accompagnée d'une consolidation de la trésorerie nette des établissements de crédit,² qui s'est élevée à 36,8 milliards FC, soit une variation de +10,7% entre décembre 2011 et décembre 2012.

Graphique 24 : Evolution des Ressources et des Emplois des établissements de crédit (en millions FC)

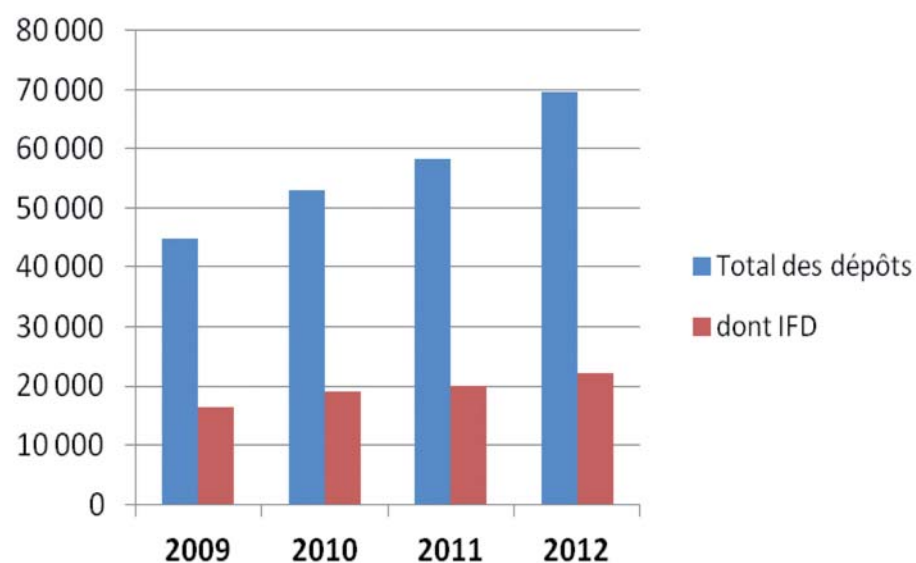


1.1 EVOLUTION DE L'ÉPARGNE DU SYSTÈME BANCAIRE

La hausse des dépôts est principalement tirée par la mobilisation de l'épargne des particuliers, liée au paiement régulier des salaires des fonctionnaires et dans une certaine mesure, par les excédents de liquidité de certaines entreprises publiques. Au 31 décembre 2012, le système bancaire a

collecté 69,5 milliards FC, soit 11,2 milliards FC de plus par rapport à décembre 2011. Les banques représentent 43,1% des ressources mobilisées et 32,1% pour les institutions financières décentralisées contre respectivement 44,2% et 34,4% un an plus tôt.

Graphique 25 : Evolution des dépôts de la clientèle (en millions FC)



Sources : BCC, Direction de la supervision bancaire

En termes de répartition des dépôts par catégorie institutionnelle, 68,9% de l'épargne constituée est détenu par les particuliers, suivis par les entreprises privées (16,6%) et les entreprises publiques (8,5%). Les administrations centrales et locales représentent 5% du total. Il faut noter que dans la catégorie « particuliers », on retrouve une partie des ressources tirées de l'activité commerciale informelle.

Par institution, les tendances observées en 2011 n'ont pas changé. Ainsi, au 31 décembre 2012, les banques mobilisent 65% des ressources des entreprises privées (17,9%

pour les IFD) tandis que les IFD contrôlent 41,7% des dépôts des particuliers contre 36,7% pour les banques.

Comme pour les années précédentes, les engagements interbancaires du passif sont essentiellement constitués de placements des excédents de trésorerie des IFD auprès des autres établissements de crédit.

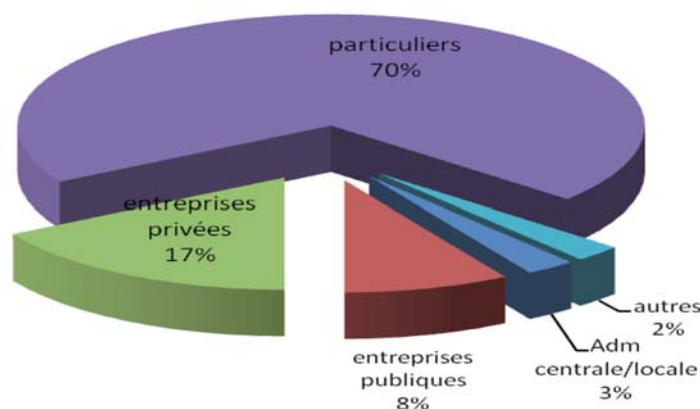
Au 31 décembre 2012, la Trésorerie-Passif s'est établie à 8,7 milliards FC, (+10,7% par rapport à décembre 2011), dont 63,7% constitués par des placements des établissements financiers de la place.

Tableau 17 : Evolution des dépôts par catégorie institutionnelle (en millions FC)

	2009	2010	2011	2012
Administration centrale/locale	1 065	1 003	1 879	1 783
Entreprises publiques	2 329	1 299	1 723	5 933
Entreprises privées	8 564	10 505	11 474	11 543
Particuliers	31 723	38 912	42 126	48 524
Autres	1 120	1 289	1 116	1 698
Total	44 801	53 009	58 319	69 480

Sources : BCC, Direction de la supervision bancaire

Graphique 26 : Répartition des dépôts par catégorie institutionnelle



1.2 LIQUIDITÉ DU SYSTÈME BANCAIRE

Tableau 18: Evolution de la liquidité du système bancaire (en millions FC)

	2009	2010	2011	2012
Trésorerie Actif	27 801	28 845	37 893	42 396
Trésorerie interbancaire Passif	2 895	3 289	5 165	5 571
Trésorerie Nette	24 906	25 556	32 728	36 825
Taux de liquidité (trésorerie nette/dépôts)	55,6%	48,2%	56,1%	53,0%

Sources : BCC, Direction de la supervision bancaire

La trésorerie nette du système bancaire s'est élevée à 36,8 milliards FC à fin décembre 2012, soit une hausse de 12,5% par rapport à fin 2011. Cette consolidation de la liquidité du système bancaire, qui est en adéquation avec la tendance

hausnière des ressources de la clientèle, permet aux établissements de crédit de répondre aux besoins de financement de la clientèle tout en respectant la réglementation en matière de constitution de réserves obligatoires auprès de la Banque Centrale.



Siège Banque Fédérale de Commerce (BFC)

1.3 EVOLUTION DU CRÉDIT

Après le repli observé en 2011, le financement bancaire est reparti à la hausse avec un volume de crédit brut de 47,7 milliards FC, soit une progression de 18,4% après un recul de 4,5% en décembre 2011. Cette reprise du crédit à l'économie a été favorable à la consolidation de la demande intérieure, principal moteur du regain de l'activité économique observée en 2012, avec un taux de croissance du PIB de 3%.

Ainsi, le crédit aux entreprises privées a enregistré un bond de 15,4% contre un recul de 6,8% à fin décembre 2011 pour un montant de 25,6 milliards FC (22,2 milliards FC en décembre 2011). Cette catégorie institutionnelle concentre 53,7% de

l'encours de crédit brut, suivie des particuliers à hauteur de 43,3%.

Les banques représentent 81% des crédits aux entreprises privées contre 12% pour les institutions financières décentralisées, niveau quasi identique à celui observé à la même période de 2011.

Inversement, 54,4% des crédits aux particuliers, où on retrouve une frange importante du commerce informel, relèvent des institutions financières décentralisées tandis que la part des banques dans le financement de cette catégorie de clientèle représente 26,4% du total de crédit brut.

Tableau 19 : Evolution du crédit brut par catégorie institutionnelle (en millions FC)

	2009	2010	2011	2012
Adm centrale/locale	1 240	1 606	797	852
Entreprises publiques	1 303	2 232	1 178	512
Entreprises privées	19 967	23 779	22 150	25 572
Particuliers	9 862	14 379	15 814	20 636
Autres	251	152	318	86
Crédits bruts	32 623	42 147	40 258	47 658

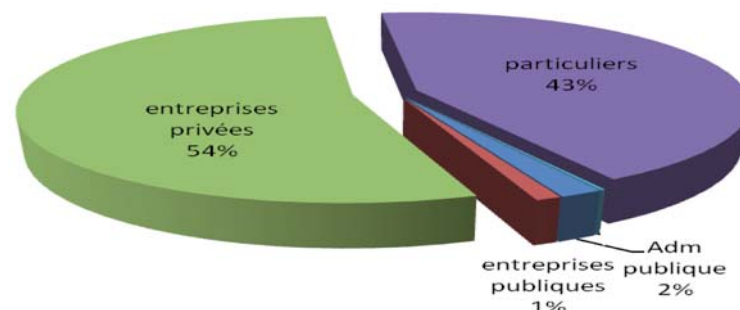
Sources : BCC, Direction de la supervision bancaire

Les efforts consentis par certaines entreprises publiques pour rembourser leurs dettes envers les établissements de crédit au cours des deux dernières années a permis de réduire significativement l'encours de crédit auprès de cette catégorie institu-

tionnelle.

L'essentiel des concours bancaires sont de court terme pour un total de 24,7 milliards FC, soit 51,8% du crédit brut. Ils financent en particulier les besoins en fonds de roulement des entreprises commerciales.

Graphique 27 : Répartition du crédit brut par catégorie institutionnelle



La qualité du portefeuille global s'est légèrement détériorée, suite à une décision de la Banque Centrale obligeant un établissement de crédit à constituer des provisions conséquentes sur un risque jugé non performant. Ainsi, le portefeuille à risque est passé de 6,3 à 8,5 milliards FC entre décembre 2011 et décembre 2012, représentant 17,9% du crédit contre 15,6% en 2011. Toutefois, le niveau des provisions s'est amélioré, avec un taux

de couverture de 66,2%, soit 8,8 points de plus qu'à fin décembre 2011.

Le projet de mise en place d'une centrale des risques et des incidents de paiement devra favoriser une meilleure maîtrise du risque par les établissements de crédit grâce à un contrôle efficace des engagements clientèle et de la solvabilité des emprunteurs.

Tableau 20 : Evolution de la qualité du portefeuille (en millions FC et en %)

	2009	2010	2011	2012
Crédits bruts	32 623	42 147	40 257	47 658
<i>dont douteux</i>	5 353	5 138	6 283	8 526
Provisions	3 215	3 138	3 607	5 648
Taux de créances douteuses	16,4%	12,2%	15,6%	17,9%
Taux de provisionnement	60,1%	61,1%	57,4%	66,2%

Sources : BCC, Direction de la supervision bancaire

SECTION II : EVOLUTION DU RÉSULTAT

Les chiffres audités montrent une amélioration des résultats des banques et établissements financiers en 2012. Cinq des huit établissements de crédit ayant enregistré les meilleures performances, ont consolidé leurs bénéfices de 1,6 milliard FC en 2011 à 2,1 milliards FC en 2012. Cette amélioration de la rentabilité est tirée par la consolidation des produits générés par une activité de crédit qui a connu une forte croissance en 2012.

Le coefficient de rentabilité moyen des trois banques ayant dégagé un résultat positif s'élève à 26% contre 14,5% en 2011, tandis que pour les deux plus

grands réseaux d'institutions financières décentralisées, il est de 22,1%.

Ainsi, les trois banques ayant enregistré un résultat positif ont vu leur résultat consolidé passer de 656 millions FC à 1,1 milliard FC. Dans la même tendance, les deux premiers réseaux d'institutions financières décentralisées ont réalisé un bénéfice consolidé de 985 millions FC contre 906 millions FC en 2011.

Un seul établissement sur les cinq ayant réalisé des bénéfices a procédé à la distribution de dividendes.



Siège Mutuelle d'Épargne et de Crédit ya Komor-Moroni (Meck Moroni)

CHAPITRE II : ACTIVITÉS DE LA SUPERVISION BANCAIRE



SECTION I : LE CADRE LÉGAL ET RÉGLEMENTAIRE

SECTION II : LE CONTRÔLE BANCAIRE

SECTION III : LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

SECTION IV : LES CHANTIERS

SECTION I : LE CADRE LÉGAL ET RÉGLEMENTAIRE

En 2012, l'activité des banques et établissements financiers était régie par les textes ci-après :

- La loi 80-07 dite « loi bancaire » du 26 juin 1980 portant réglementation des banques et établissements financiers,
- La loi 80-08 du 3 mai 1980 relative à la monnaie et au rôle de la Banque Centrale dans le contrôle des banques, des établissements financiers, du crédit et des changes,
- Le Décret 04-069/PR du 22 juin 2004 portant réglementation de l'activité des Institutions financières décentralisées (IFD).
- Le Décret N°87-005/PR du 16 janvier 1987 portant réglementation des relations financières entre les Comores et l'étranger,
- Le Décret N° 05-105/PR du 28 novembre 2005, portant réglementation du Chèque

Ce dispositif a été complété en juin 2012 par deux lois régissant respectivement la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme d'une part et les activités de crédit-bail d'autre part.

Le 02 août 2013, le Président de l'Union des Comores a promulgué la nouvelle loi bancaire n°13-003/AU, adoptée le 12 juin 2013 par l'Assemblée de l'Union des Co-

mores, venant abroger la loi 80-07 du 26 juin 1980 et le décret 04-069/PR du 22 juin 2004, qui régissaient respectivement les activités des banques, des établissements financiers et des institutions financières décentralisées.

L'élaboration du nouveau dispositif légal a bénéficié de l'appui technique des partenaires de la Banque Centrale, en particulier le Fonds Monétaire International et la Banque de France.

Ce texte permet aux Comores de disposer d'un cadre légal modernisé, répondant aux règles de bonnes pratiques internationales en matière de contrôle bancaire, en particulier aux vingt-cinq principes de Bâle. Ainsi, cette refonte en profondeur de la loi bancaire permet notamment de renforcer le rôle et l'indépendance de la Banque Centrale dans sa mission d'autorité de régulation du système bancaire et financier, d'améliorer le dispositif de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle interne des institutions financières et de mieux protéger les déposants.

Pour l'application de la nouvelle loi par les institutions financières, la Banque Centrale a émis une instruction du 02 septembre 2013 prorogeant jusqu'au 30 juin 2014 les textes réglementaires en vigueur avant la promulgation de loi n°13-003/AU. Ce délai permettra à la Banque Centrale d'élaborer le nouveau dispositif réglementaire applicable au nouveau cadre légal.

SECTION II : LE CONTRÔLE BANCAIRE

2

En vertu de ses statuts et de la loi 80-08, la BCC est le garant de la stabilité du secteur bancaire et financier.

Dans le cadre de cette mission, elle dispose d'un pouvoir réglementaire, administratif et disciplinaire pour veiller au respect du dispositif légal et réglementaire.

La Direction de la Supervision Bancaire et de la Réglementation (DSBR) est l'organe en charge du contrôle bancaire à la BCC.

Dans le domaine des agréments, la Banque Centrale a émis les autorisations suivantes au cours de l'année 2012 :

- La circulaire N°001/2012/COB relative à l'agrément des Sanduk Mohéli.
- La lettre-circulaire N°006/2012/COB relative aux activités de transferts d'argent entre l'Union des Comores et l'étranger de la BDC.

Dans le domaine réglementaire, la Banque a émis :

- la circulaire N°003/2012/COB relative à l'enregistrement des clients par les BEF et IFD par un identifiant uniformisé

par type de clientèle ;

- la circulaire N°004/2012/COB relative aux prêts accordés par les BEF et IFD à leurs dirigeants et administrateurs et personnels,
- la circulaire N°005/2012/COB relative aux taux de réserves obligatoires des BEF et IFD.

Dans le domaine de la surveillance des institutions financières, la DSBR a mené en 2012, quatre missions de contrôle sur place aussi bien dans des banques que dans des IFD.

Ces contrôles ont porté essentiellement sur les thèmes suivants : la comptabilité, le contrôle interne, la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, le risque de crédit, le management et la gouvernance.

Par ailleurs, la DSBR a mené une campagne d'entretiens avec les dirigeants des banques de la place.



Siège Banque de Développement des Comores (BDC)

SECTION III : LA COOPÉRATION INTERNATIONALE DANS LE DOMAINE DE LA SUPERVISION BANCAIRE

La Banque Centrale a signé des accords de coopération avec des institutions partenaires en vue de renforcer l'expertise et le partage d'expériences dans le domaine du contrôle bancaire.

C'est dans ce cadre qu'en 2012, un partage d'expérience a eu lieu à Paris entre les cadres de la DSBR et ceux de l'ACPR (l'autorité française de contrôle prudentiel et de résolution) en octobre 2012.

La Banque Centrale des Comores souhaite également approcher les Commissions bancaires de la BCEAO et de la BEAC pour développer une coopération dans le domaine de la supervision bancaire.

Le programme d'assistance technique, mis en place par le département du marché monétaire du FMI dans les domaines de la supervision bancaire, du contrôle interne et de la comptabilité, s'est concrétisé en 2012 par deux missions aux Comores en avril et novembre 2012.

Les travaux de ces deux missions ont porté sur les thèmes suivants :

- (i) la revue du projet de loi bancaire ;
- (ii) l'élaboration de canevas devant servir de base à la rédaction d'un manuel de procédures pour le contrôle permanent et le contrôle sur place ;
- (iii) l'organisation de visites sur place auprès de deux établissements de crédit.



Siège Banque pour l'Industrie et le Commerce-Comores (BIC)

SECTION IV : LES CHANTIERS DE LA SUPERVISION BANCAIRE

2

Les chantiers de la Direction de la supervision bancaire et de la réglementation identifiés pour 2012/2013 sont les suivants :

- Elaboration d'un plan comptable bancaire harmonisé du système bancaire
- Amélioration du texte sur le chèque et intégration des nouveaux moyens de paiement (monnaie électronique, carte, ...etc.)
- Elaboration d'un cadre réglementaire pour les activités de finance islamique
- Rédaction des textes d'application de la nouvelle loi bancaire, comprenant une revue de la réglementation prudentielle en vigueur et l'élaboration des compléments

nécessaires (liquidité, contrôle interne et maîtrise des risques)

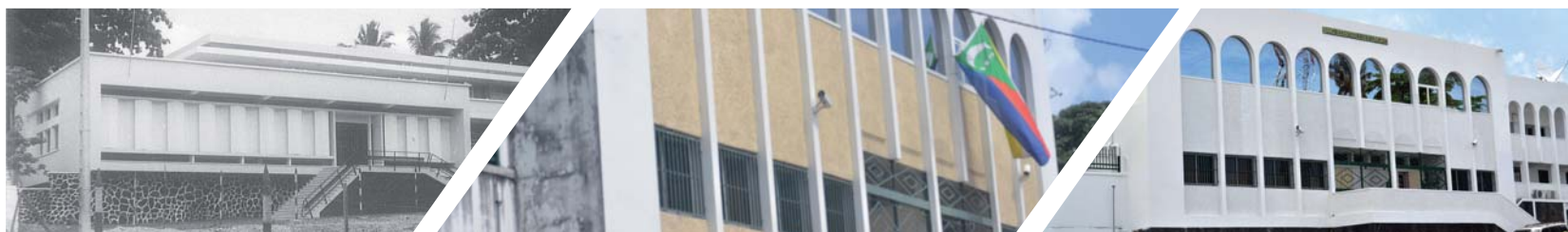
- Amélioration des instruments informatisés dédiés à l'analyse des états comptables et prudentiels

Une enquête sur les conditions bancaires (tarification des produits et services) a été lancée en 2012 en vue de promouvoir une comparabilité et une transparence des offres à la clientèle, en portant une réflexion sur la détermination d'un taux d'usure et sur la généralisation d'un taux effectif global.



Siège Exim Bank

PARTIE III : LA BANQUE CENTRALE



CHAPITRE I : PRÉSENTATION ET ORGANISATION DE LA BANQUE CENTRALE



SECTION I : HISTORIQUE ET MISSIONS DE LA BANQUE

SECTION II : LES ORGANES DE LA BANQUE

- 2.1 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
- 2.2 LE GOUVERNEMENT DE LA BANQUE
- 2.3 LE COMITÉ D'AUDIT

SECTION III : LES RESSOURCES HUMAINES

- 3.1 LES EFFECTIFS DE LA BANQUE
- 3.2 RÉUNIONS, SÉMINAIRES ET FORMATIONS

SECTION I : HISTORIQUE ET MISSIONS DE LA BANQUE

L'origine de la Banque Centrale des Comores est étroitement liée à l'évolution historique de l'administration coloniale et de la Zone Franc. Les Comores sous dépendance française étaient rattachées administrativement à Madagascar. Créée le 16 novembre 1950, la Banque de Madagascar et des Comores (BCM) assurait le service de l'émission monétaire ayant cours légal à Madagascar et aux Comores jusqu'au 21 décembre 1973, date à laquelle ce privilège lui a été retiré.

Le 31 décembre 1974, l'Institut d'Émission des Comores, dont le siège social est fixé à Moroni et le siège administratif à Paris, a été mis en place.

Le 1er juin 1975, l'Institut d'Émission des Comores a pris en charge le service de l'émission monétaire, un mois avant l'accession à l'indépendance.

Le 23 novembre 1979, le Ministre des finances, de l'économie et du plan de la République Fédérale Islamique des Comores (RFIC) et le Ministre français de l'Économie ont procédé à la signature d'un accord de coopération monétaire, ratifié par le Président comorien le 26 juin 1980. Cette convention prévoit l'ouverture au nom de la Banque Centrale des Comores d'un compte d'opérations dans les livres du Trésor français ainsi que les conditions de fonctionnement de ce compte.

Le 1er juillet 1981, la Banque Centrale des Comores a été créée et a pris naturellement en charge le service de l'émission monétaire autrefois assuré par l'Institut d'Émission des Comores.

La Banque Centrale des Comores, ayant son siège à Moroni, dispose d'une agence à Anjouan et d'une autre à Mohéli. A fin 2012, l'effectif était de 60 agents, répar-

tis dans ses trois sites. Son capital social, augmenté en décembre 2008, s'élève à 3 milliards FC.

Les missions et les activités de la BCC sont définies dans les statuts, amendés en décembre 2008 et dans la loi 80-08 du 3 mai 1980 relative à la monnaie et au rôle de la Banque centrale dans le contrôle des banques, des établissements financiers, du crédit et des changes.

La BCC, seule autorité monétaire, a pour missions fondamentales :

- de garantir la stabilité de la monnaie de l'Union des Comores, en définissant et en mettant en œuvre la politique monétaire de l'Union,
- de s'assurer du bon fonctionnement du système bancaire, en exerçant la surveillance et le contrôle des banques et établissements financiers agréés et en veillant à l'application de la réglementation de la profession bancaire. Elle dispose pour cette mission de pouvoirs réglementaire, administratif et disciplinaire,
- d'émettre la monnaie ayant cours légal et pouvoir libératoire sur le territoire,
- de veiller au bon fonctionnement et à la sécurité des systèmes de paiement et de règlement.

En outre, la BCC a des missions accessoires et d'intérêt général. Elle est l'agent du Trésor pour ses opérations de banque et conseiller économique et financier du Gouvernement.

La BCC a également une mission d'information économique et est responsable de la confection des statistiques sur la monnaie, le crédit et la balance des paiements.

SECTION II : LES ORGANES DE LA BANQUE

1

Les organes d'administration et de contrôle de la Banque sont :

- le Conseil d'Administration,
- le Gouvernement,
- le Comité d'audit.

2.1 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration était composé à fin 2012 de :

Madame Sitti Soifiat ALFEINE TADJID-DINE, Administrateur représentant l'Etat comorien

Madame Salima HAMIDI, suppléante représentant l'Etat comorien,

MM. Salim AHMED ABDALLAH, Président, Administrateur représentant l'Etat comorien,

Ali NASSOR, Administrateur représentant l'Etat comorien,

Emmanuel ROCHER, Administrateur représentant l'Etat français,

Frédéric CHOBLET, Administrateur représentant l'Etat français,

Jean-François VAVASSEUR, Administrateur représentant l'Etat français.

Patrick BUZAUD Administrateur représentant l'Etat français,

Le Conseil est assisté d'un collège des Censeurs, composé actuellement de M. Djohar BOINARIZIKI, désigné par l'Etat comorien et de M. Anselme IMBERT, désigné par l'Etat français.

En 2012, le Conseil d'Administration s'est réuni deux fois en séance ordinaire, le 26 juin à Paris et le 11 décembre à Moroni.

Il a été consulté à domicile le 16 mai 2012, sur la modification du référentiel comptable en matière de comptabilisation des résultats de réévaluation des avoirs de réserve : le Conseil d'Administration a donné son accord sur ce point.

2.2 LE GOUVERNEMENT DE LA BANQUE

Suite aux propositions du Conseil d'Administration du 24 juillet 2011, le Gouvernement de la Banque est composé de :

M. Mzé Abdou MOHAMED CHANFIOU,

Gouverneur, nommé par le Président de la République

M. Madi AHAMADA, Vice-gouverneur, nommé par le Vice-président en charge du Ministère des Finances.

2.3 LE COMITÉ D'AUDIT

Le Comité d'Audit a pour mission d'assister le Conseil d'administration et dispose de tout pouvoir d'investigation et de proposition à cette fin. Dans le cadre de sa mission, le Comité a un droit d'accès à tous les documents de la Banque ; il peut, autant que de besoin, auditionner les membres du personnel.

Le Comité d'Audit donne son avis au Conseil d'administration sur le cadre comptable de la Banque. Il contrôle la fiabilité des états financiers, l'exhaustivité de l'information financière et le fonctionnement des organes de contrôle.

Dans le cadre de ses fonctions, le Comité d'Audit peut auditionner les commissaires aux comptes et faire appel, autant que de besoin, à une expertise extérieure. Il revoit les documents produits par les auditeurs et assure le suivi de leurs recommandations.

Le Comité d'Audit se réunit au moins une fois par an et remet un rapport au Conseil d'administration à l'issue de chaque réunion.

Conformément à l'article 59 des statuts de la Banque et à l'article 7 du règlement intérieur de la Banque, le comité d'audit, présidé par un Administrateur pour un mandat de deux ans renouvelable une fois, est composé des deux censeurs et d'un expert Auditeur.

Sa composition actuelle est la suivante :

Présidente : Mme Sitti Soifiat A. TADJIDINE,

M. Djohar BOINARIZIKI, censeur représentant l'Etat comorien.

M. Anselme IMBERT, censeur représentant l'Etat français,

Expert auditeur : Ivy-Stevan GUIHO.

SECTION III : LES RESSOURCES HUMAINES

1

3.1 LES EFFECTIFS DE LA BANQUE

Au 31 décembre 2012, en dehors de l'Assistant Technique, l'effectif était réparti de la manière suivante par catégorie et par site :

Tableau 21 : Répartition des effectifs par catégorie

CATEGORIE	2012	2011	2010	2009
HORS CATEGORIE	02	02	01	02
CATEGORIE IV	03	03	03	03
CATEGORIE III	23*	23	17	17
CATEGORIE II	26**	27	27	23
CATEGORIE I	06	06	06	04
TOTAL	60	61	54	49

Sources : BCC, Secrétariat Général

*Dont 1 en voie de recrutement

**Dont 3 en voie de recrutement

Tableau 22 : Répartition des effectifs par site

SITE	2012	2011	2010	2009
Siège Moroni	48	50	43	39
Agence d'Anjouan	08	07	07	06
Agence de Mohéli	04	04	04	04
TOTAL	60	61	54	49

Sources : BCC, Secrétariat Général

Au cours de l'année 2012, les changements suivants sont intervenus :

- la Banque s'est séparée de 4 employés dont 2 (contrôle et accueil) pour fautes graves et 2 (caisse) pour abandon de poste.
- 2 agents du Secrétariat Général ont été affectés à l'agence d'Anjouan : un pour remplacer l'ancien chauffeur promu au poste de caissier/trieur et l'autre pour assurer les tâches administratives.

Par ailleurs, 4 des 5 agents de cadre III qui étaient en voie de recrutement ont été confirmés au cours du 3ème trimestre 2012.

Au cours de l'année 2013, le 5ème agent de cadre III a été également confirmé et les 3 agents de cadre II admis au concours organisé au mois d'avril 2012 ont été recrutés définitivement au premier trimestre 2013 après une période d'essai et de stage concluante.

L'équipe de l'agence de Mohéli a été renforcé par le recrutement d'un caissier.

La Banque a été tristement confrontée à la disparition de Mr Youssouf Said, affecté à l'agence d'Anjouan depuis son recrutement en 1996, qui est décédé en février 2013.

3.2 RÉUNIONS, SÉMINAIRES ET FORMATIONS



Conférence de presse de la zone franc

La Banque a participé à différentes rencontres internationales (Zone franc, Association des Banque Centrales Africaines, COMESA, Assemblées annuelles du FMI et de la Banque Mondiale, ESAAMLG, FMA, BID).

Par ailleurs, les agents ont participé à des séminaires et formations dispensés :

- sur le plan local par :

- > AFD sur le contrôle interne ;
- > Institut Consulaire de Formation (Chambre de Commerce) :
 - Système comptable OHADA pour un agent de la Comptabilité
 - Management et ressources humaines pour un agent du Secrétariat Général

- à l'international, par les organismes suivants :

- > Banque Centrale du Kenya / COMESA : Séminaire sur les ressources humaines ;
- > Banque Centrale du Maroc : Séminaire sur le traitement des données des entreprises non financières;
- > ABCA : Séminaire de formation des administrateurs du site internet de l'ABCA.
- > BAD/FMI :
 - Cours sur la Programmation et les Politiques Financières;
 - Séminaire sur la Supervision Bancaire basée sur le risque;
 - Séminaire sur la Gestion macroéconomique et Politique Budgétaire;
 - Cours sur l'Analyse de la viabilité de la dette.
- > Mémoire et Développement : formation sur les techniques d'archivage

CHAPITRE II : LES PRINCIPALES ACTIVITÉS DE LA BANQUE



SECTION I : LA CONDUITE DE LA POLITIQUE MONÉTAIRE

SECTION II : L'ÉMISSION DE BILLETS ET DE PIÈCES

SECTION III : LA COMPENSATION DES VALEURS

SECTION IV : LES OPÉRATIONS DE CHANGE

SECTION V : LES CHANTIERS EN COURS

SECTION I : LA CONDUITE DE LA POLITIQUE MONÉTAIRE

Conformément à l'article 6 de ses statuts, la Banque centrale, seule autorité monétaire de l'Union des Comores, définit et met en œuvre la politique monétaire et garantit la stabilité de la monnaie de l'Union des Comores. Sans préjudice de cet objectif, elle apporte son soutien à la politique économique du Gouvernement. La politique monétaire doit également permettre de respecter un niveau d'avoirs extérieurs qui soit compatible avec l'accord de coopération monétaire signé avec la France. Dans ce cadre et selon l'article 55 de ses statuts, le taux de couverture des engagements à vue de la Banque par ses avoirs extérieurs doit être supérieur à 20 %.

Pour la régulation de la masse monétaire, en fonction du degré de liquidité de l'économie et du niveau des réserves de change, la BCC a essentiellement recouru à trois instruments :

- les taux d'intérêt,
- les réserves obligatoires,
- les plafonds de refinancement.

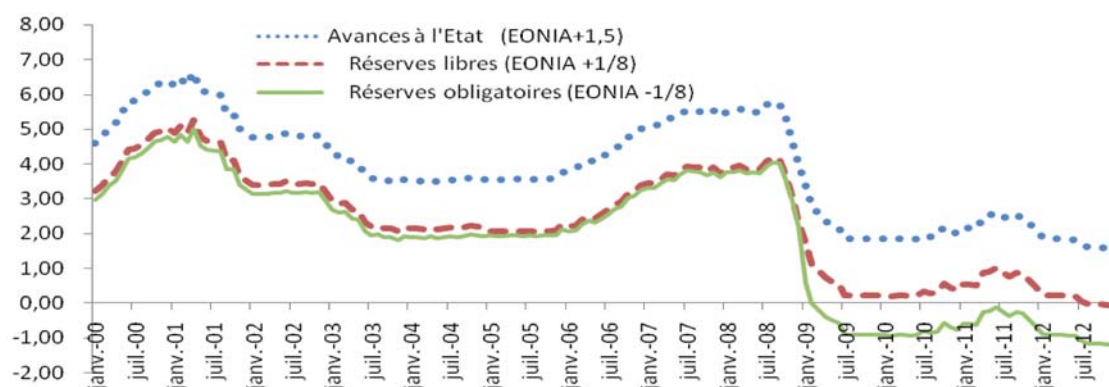
En 2012, compte tenu de l'évolution des fondamentaux économiques, notamment la croissance économique, l'inflation et l'expansion monétaire, et dans un souci

de réduire les tensions de trésorerie, très prononcées pour les institutions de micro-finance, le Conseil d'Administration en sa séance du 26 juin 2012 a décidé de diminuer le taux de constitution des réserves obligatoires de 25% à 20% à compter du 1er juillet 2012.

Par ailleurs, le Conseil, lors de sa réunion du 11 décembre 2012, prenant en compte l'évolution de la situation économique des Comores et les prévisions macroéconomiques pour 2013, qui tablent notamment sur une amélioration du taux de croissance (3,5%) dans un contexte de hausse des prix qui reste globalement contenue, a décidé de maintenir le taux de constitution des réserves obligatoires à 20%.

Les taux de la BCC sont indexés au taux du marché interbancaire de la BCE (EONIA). En conséquence, les taux ont évolué dans une tendance baissière tout au long de l'année, qui s'est accentuée au second semestre, en liaison avec la réduction par la BCE de ses taux directeurs, en réponse à la dégradation des perspectives économiques et au recul y associé des risques d'inflation. Le graphique ci-après retrace ces évolutions :

Graphique 28 : Evolution des principaux taux d'intérêt de la BCC



Sources : Banque de France, BCC

- Le taux d'escompte, calculé comme celui des avances à l'Etat (EONIA + 1,5) est passé de 2,12% à fin décembre 2011 à 1,83% à fin juin 2012, avant de s'établir à 1,57% à fin décembre 2012. En moyenne, il s'est établi à 1,78% contre 2,37% en 2011,

- La rémunération des dépôts des établissements de crédit auprès de la BCC est fixée à EONIA -1,25 pour les réserves obligatoires et à EONIA - 1/8 pour les réserves libres.

Du fait du niveau bas de l'EONIA, la rémunération des réserves obligatoires a été suspendue depuis mars 2009, en raison du taux négatif qui ressort de la méthode de calcul. A titre indicatif, ces taux ont évolué de -0,63% à fin décembre 2011 à -1,18% à fin décembre 2012, après -0,92% à fin juin 2012. En moyenne sur l'année, le taux est ressorti à -0,97% contre -0,38% en 2011.

Pour les réserves libres également, la forte baisse de l'EONIA observée en juillet 2012 a entraîné une suspension de leur rémunération à compter du mois d'août 2012, le taux devant être appliqué ressortant négatif. A titre indicatif, le taux qui était de

0,49% en décembre 2011 s'est établi à -0,05% en décembre 2012.

Par ailleurs, les limites de taux débiteurs et créditeurs fixées par le Ministre des Finances, sur proposition de la BCC, n'ont pas été modifiées :

- Les taux débiteurs ont été maintenus sur la base d'une fourchette de [7%-14%],

- Le taux minimum pour la rémunération des dépôts de la clientèle auprès des établissements de crédit est aussi maintenu à 1,75%.

En termes de financement, la BCC n'a pas reçu de demande de la part des banques et établissements financiers. En revanche, au niveau de l'Etat, conformément aux articles 16 et 17 des statuts de la BCC, le plafond de tirage sur les avances statutaires de la Banque, limité à 20% de la moyenne des recettes intérieures de 3 exercices budgétaires, a été utilisé dans sa quasi intégralité, l'encours de ces avances ayant atteint 5.222 millions FC à fin 2012 sur une capacité de tirage de 5.425 millions FC.

SECTION II : L'ÉMISSION DE BILLETS ET DE PIÈCES

Le montant des billets et pièces en circulation a connu une augmentation de 10%, s'établissant à 21,8 milliards de FC à fin décembre 2012 contre 19,4 milliards FC à fin décembre 2011.

Les flux des billets et pièces aux guichets de la Banque (versements et prélèvements) ont enregistré une progression de 23% en 2012 pour s'établir à 101,4 milliards FC à fin 2012 contre 82,1 milliards FC à fin

2011.

Les opérations de versements ont augmenté de 25%, pour atteindre 52,3 milliards FC.

Les prélèvements se sont accrus de 22%, pour atteindre 49,1 milliards FC, en relation avec la régularité du paiement des salaires des fonctionnaires et avec l'accroissement des concours reçus de l'extérieur au bénéfice de l'Etat et des projets de développement.

Tableau 23 : Gestion de la circulation fiduciaire

En millions FC	2011			2012		
	Billets	Pièces	Total	Billets	Pièces	Total
Stock émis au 1er/01	30 841	586	31 427	29 265	617	29 882
Émissions de l'exercice	3 363	31	3 394	8 438	27	8 465
Destruction	-4 939	0	-4 939	-5 706	0	-5 706
Stock émis au 31/12	29 265	617	29 882	31 997	644	32 641
Moins les valeurs en caisse auxiliaire à la BCC au 31/12	(7 744)	(2)	(7 746)	(8 183)	(3)	(8 186)
Moins les encaisses des BEF au 31/12	(2 151)	0	(2 151)	(2 701)	0	(2 701)
Montant en circulation au 31/12	19 370	615	19 985	21 113	641	21 754

Sources : BCC, Direction de la caisse et des Opérations Bancaires

SECTION III : LA COMPENSATION DES VALEURS

Sept établissements participent désormais aux activités de la Chambre de compensation des chèques et des virements.

En 2012, le montant total compensé s'est accru de 24%, avec près de 95 milliards FC contre 76,4 milliards FC en 2011, pour un nombre d'opérations en hausse de 11,5%, soit 52.755 opérations contre 47.324 en 2011.

Au 31 décembre 2012, les statistiques des opérations traitées sont les suivantes :

- 47.302 chèques compensés pour une valeur de 47 milliards FC contre 43.193 chèques en 2011 représentant 39 milliards

FC, soit une hausse de 9,5% du nombre de chèques, les valeurs correspondantes augmentant de 20,4% ;

- 1.365 chèques rejetés représentant un montant de 1,5 milliard FC contre 1.352 rejets en 2011 correspondant à 1,3 milliard FC ;

- 4.032 opérations de virements ont été compensées pour un montant de 45,8 milliards FC contre 2.721 opérations en 2011 représentant 35,8 milliards FC, tandis que le nombre de rejets a diminué en passant de 58 à 56 entre 2011 et 2012, pour des montants respectifs de 243 millions FC et 680 millions FC.

Tableau 24 : Statistiques de la chambre de compensation (valeurs en millions FC)

	2010		2011		2012	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Chèques Compensés	43.649	40.565	43.193	39.009	47.302	46.979
Chèques Rejetés	1.045	990.36	1.352	1.363	1.365	1.543
Virements Compensés	2.004	15.881	2.721	35.847	4.032	45.819
Virements Rejetés	31	1.034	58	243	56	680

Sources : BCC, Direction de la supervision bancaire

SECTION IV : LES OPÉRATIONS DE CHANGE

2

Les opérations d'achat d'euros en 2012 se sont élevées à 19 milliards FC contre 21,4 milliards de FC, soit une baisse de 11% en 2012 contre 35,6% de baisse enregistrée en 2011.

Cette évolution peut s'expliquer par :

- l'amélioration des transferts par la voie formelle, la majeure partie des Banques et Établissements Financiers locaux ayant noué des partenariats avec les sociétés de transferts d'argent,
- la hausse des opérations de change réalisées par les établissements de crédit

au détriment de la Banque centrale.

Au niveau des sorties de devises, après la forte progression enregistrée en 2010 (+100%), les ventes ont augmenté de 9,4% après une hausse de 4,3% en 2011, s'élevant à 9,5 milliards FC contre 8,7 milliards FC en 2011.

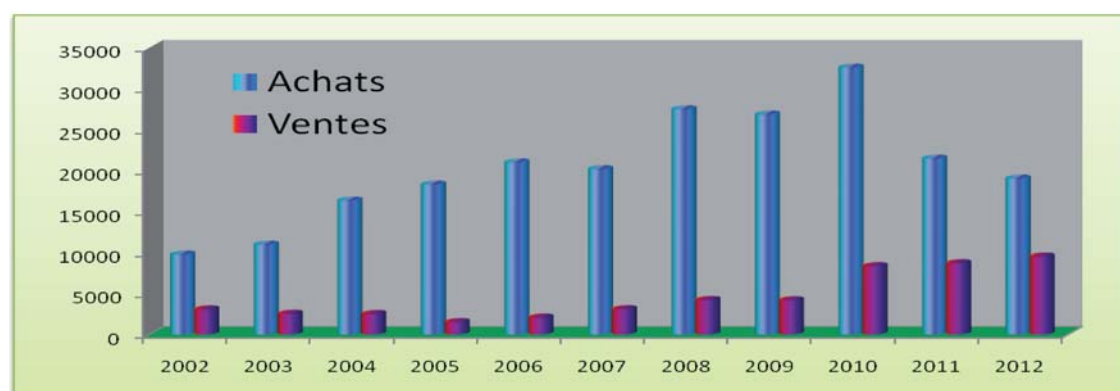
En termes de parts de marché, en liaison avec la volonté de la BCC de pousser les BEF à assumer pleinement cette activité, on observe un recul toutes opérations confondues (43,3% en 2012 contre 44,9% en 2011).

Tableau 25 : Evolution annuelle des opérations en en euros à la BCC (en millions FC)

	Achats			Ventes		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012
Moroni	27.432,1	16.487,8	16.252,6	7.626,9	7.633,9	8.953,6
Mustamudu	4.638,7	4.517,2	2.477,6	346,9	634,4	282,0
Fomboni	489,4	441,5	271,8	337,8	397,1	243,6
Total	32.560,2	21.446,4	19.002,0	8.311,7	8.665,4	9.479,3

Source BCC, Direction Financière et de la comptabilité

Graphique 29 : Evolution annuelle des opérations de change à la BCC (en millions FC)



Source BCC, Direction Financière et de la comptabilité

SECTION V : LES CHANTIERS EN COURS

LE PROJET «CENTRALE DES RISQUES ET INCIDENTS DE PAIEMENT»

Le rapport d'étude de faisabilité confiée à FTHM (Cabinet de conseil malgache) suite à l'appel d'offres lancé par la BCC (sur financement AFD) a été livré fin avril 2012. Il a été validé par la BCC avec l'appui à distance de la Banque de France et communiqué aux Établissements financiers de la place.

Le financement du projet est maintenant assuré grâce à une aide budgétaire

du Trésor français, qui a été affectée au Fonds de développement du secteur bancaire, récemment constitué.

Dans ces conditions, le projet a pu entrer dans sa phase de lancement. Une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été négociée avec FTHM, avec l'appui précieux de la Banque de France et de l'IEDOM. L'objectif reste une mise en production en 2014.



Centrale des risques et des incidents de paiement : signature du contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage

CHAPITRE III : LA LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME



SECTION I : L'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

- 1.1 : CONTEXTE
- 1.2 : LES INSTANCES DE LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT
ET FINANCEMENT DU TERRORISME
 - 1.2.1 : LE GAFI
 - 1.2.2 : LES ORGANISATIONS RÉGIONALES DE TYPES GAFI :
ESAAMLG ET GIABA
 - 1.2.3 : Le CLAB

SECTION II : LA LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT ET FINANCEMENT DU TERRORISME EN UNION DES COMORES

- 2.1 : HISTORIQUE
- 2.2 : LES ORGANES DE LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT ET
FINANCEMENT DU TERRORISME
 - 2.2.1 : LE COMITÉ NATIONAL DE LUTTE CONTRE LE BLANCHI-
MENT ET FINANCEMENT DU TERRORISME.
 - 2.2.2 : LE SRF
 - 2.2.3 : LE COMITÉ ANTI-CORRUPTION

SECTION III : LA BANQUE CENTRALE ET LA LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT ET FINANCEMENT DU TERRORISME

SECTION I : L'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

1.1 CONTEXTE

La prise de conscience survenue à la fin des années 80 de l'importance de lutter contre le blanchiment des capitaux, a conduit la communauté internationale à mettre en place le Groupe d'Action Financière (G.A.F.I.) chargé d'émettre des recommandations fondamentales portant sur la participation des organismes financiers à la lutte contre le blanchiment de l'argent et par la suite, le financement du terrorisme.

Il s'est en effet avéré qu'une dimension internationale devait être donnée à cette lutte car des mesures adoptées au seul niveau national, sans coordination ni coopération internationales, auraient eu des effets très limités. Par conséquent, les mesures arrêtées par un pays en la matière se devaient d'être compatibles avec toute autre action recommandée au sein d'autres enceintes internationales, particulièrement au sein du GAFI.

1.2 : LES INSTANCES DE LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT ET FINANCEMENT DU TERRORISME

1.2.1 : LE GAFI⁵

Le Groupe d'action financière (GAFI) est un organisme intergouvernemental créé en 1989, afin d'élaborer des normes et promouvoir l'application de mesures législatives, réglementaires et opérationnelles en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et les autres menaces liées pour l'intégrité du système financier international.

Le GAFI a élaboré une série de recommandations reconnues comme étant la norme internationale en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la prolifération des armes de destruction massives. Publiées en 1990, les recommandations du GAFI ont été révisées en 1996, 2001, 2003 et plus récemment en février 2012.

Le GAFI surveille les progrès réalisés par ses membres dans la mise en œuvre des mesures requises, examine les techniques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme ainsi que les mesures permettant de lutter contre ces

phénomènes, et encourage l'adoption et la mise en œuvre des mesures adéquates au niveau mondial. En collaboration avec d'autres acteurs internationaux, le GAFI identifie également au niveau des pays les vulnérabilités afin de protéger le secteur financier international contre son utilisation à des fins illicites.

Afin de lutter efficacement contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et de la prolifération, une approche cohérente à l'échelle mondiale est nécessaire. Il y a ainsi huit organismes régionaux de type GAFI (tels que l'ESAAMLG ou le GIABA) qui jouent un rôle essentiel pour s'assurer que leurs états membres mettent en œuvre les recommandations du GAFI. Ensemble, les 36 membres du GAFI et les huit organismes régionaux de type GAFI composent un réseau mondial de plus de 180 juridictions qui ont adopté les recommandations du GAFI.

⁵ www.fatf-gafi.org/fr/

1.2.2 : LES ORGANISATIONS RÉGIONALES DE TYPES GAFI : ESAAMLG ET GIABA

L'ESAAMLG⁶

Le Groupe Anti-blanchiment en Afrique Orientale et Australe (GABAOA ou ESAAMLG) est un organisme régional de type GAFI, dont le but est de coordonner les actions de ses pays membres en matière de lutte contre le blanchiment et financement du terrorisme. Bien qu'au départ ce groupe était composé de pays membres du Commonwealth, il s'est petit à petit ouvert à l'ensemble de la région afin d'étendre la portée de ce combat.

Suite à l'évaluation par le Fonds Monétaire International, en 2009, du dispositif comorien de lutte contre le blanchiment et financement du terrorisme, l'Union des Comores a été admise comme membre de l'ESAAMLG. Cette décision de rejoindre ce groupe avait été prise par les autorités comoriennes pour répondre notamment aux recommandations du GAFI et pour faire participer le pays à un groupe régional de lutte contre le blanchiment. L'ESAAMLG s'est alors imposé comme le groupe adé-

quat pour l'Union des Comores du fait de la proximité géographique des Etats membres.

Depuis son adhésion en décembre 2010 à cet organisation régionale, l'Union des Comores a entrepris d'importantes reformes afin de pallier les faiblesses relevées par le FMI en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

En 2012, l'Union des Comores a assisté aux 23ème et 24ème réunions des experts de l'ESAAMLG, ainsi qu'au 12ème Conseil des Ministres de l'organisation qui s'est tenu à Maputo, Mozambique. Durant ces réunions, l'Union des Comores, à l'instar des pays membres, a présenté son plan d'action en matière de LCB/FT ainsi que les mesures prises afin de se conformer aux recommandations du GAFI et pallier les insuffisances observées dans le rapport d'évaluation du FMI sur le dispositif LCB/FT de l'Union des Comores.

GIABA⁷

Le Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest (GIABA) est responsable de la prévention et du contrôle du blanchiment d'argent et du financement dans cette région de l'Afrique. Il a pour mission de développer des stratégies pour protéger les économies des Etats Membres de l'abus et le blanchiment des produits du crime et de prendre des mesures d'amélioration et les efforts d'intensification pour combattre le blanchiment des produits du crime en Afrique de l'Ouest. Les réunions plénières du GIABA offrent une plateforme

de partage d'expériences et de discussions, entre pays membres, des questions pertinentes qui requièrent une approche concertée, collective et harmonisée dans la mise en œuvre de mesures décisives de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

L'Union des Comores a présenté une demande officielle d'adhésion au GIABA en tant qu'observateur en novembre 2012, lors de la 18ème réunion des experts du groupe. Cette demande a été acceptée en décembre 2012.

⁶www.esaamlg.org

⁷<http://www.giaba.org/>

1.2.3 : LE CLAB⁸

Créé à l'origine sous la forme d'un groupe régional de travail sur la lutte anti-blanchiment, le Comité de liaison anti-blanchiment de la Zone franc (CLAB) a été institué par décision des Ministres des Finances et des Gouverneurs de banque centrale de la Zone franc le 19 septembre 2000 à l'occasion de leur réunion à Paris (France).

Depuis cette date, le CLAB est chargé d'assurer la coordination des efforts engagés par les pays membres dans le domaine de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Instance de concertation et d'échange entre les institutions intervenant dans ces domaines, il apporte un appui technique visant à faciliter la mise à jour des réglementations en vigueur en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme avec les normes du GAFI et à favoriser l'adoption de dispositifs efficaces aux plans tant national que régional.

Jusqu'au 1er janvier 2012, le CLAB était présidé par la Banque de France. Depuis cette date, les trois banques centrales des pays africains de la Zone franc (BCEAO, BCC et BEAC) président le Comité pour un an à tour de rôle. Le CLAB se réunit en séance plénière au moins deux fois par an et rend compte annuellement de ses travaux aux Ministres des Finances et aux Gouverneurs des Banques centrales de la Zone franc. Le secrétariat des travaux du CLAB est assuré par le Service de la Zone franc et du financement du développement, au sein de la Banque de France.

En juin 2012, le CLAB a été admis comme observateur au sein du GAFI, s'imposant ainsi comme l'instance privilégiée de dialogue entre les institutions concourant à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme au sein de la Zone franc.

Le 1er janvier 2013, la Banque centrale des Comores a succédé à la BCEAO à la Présidence du Comité de Liaison.



Réunion CLAB du 5 février 2013 à Moroni

⁸ <http://www.banque-france.fr/eurosysteme-et-international/zone-franc/le-comite-de-liaison-anti-blanchiment-de-la-zone-franc.html>

SECTION II : LA LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME EN UNION DES COMORES

3

2.1 HISTORIQUE

Le dispositif de lutte anti blanchiment aux Comores date, à l'instar de celui de ses homologues de la zone franc, du début des années 2000. Les grandes dates marquant les avancées en matière de lutte contre le blanchiment aux Comores sont :

> **2003** : Adoption de l'Ordonnance N° 03-002/PR du 28 janvier 2003 relative au blanchiment, à la confiscation et à la coopération internationale en matière de produits du crime. Ce texte constitue l'une des étapes majeures du pays dans son combat contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Ce dispositif a été complété par le décret n°03-025/PR, relatif au Service de Renseignement Financier.

> **2005** : Suite aux activités illégales de banques « offshore », notamment à Anjouan, une note circulaire fut signée le 11 mai 2005 par le Président de l'Union des Comores mettant fin à ces activités illégales, suivie d'une note circulaire de la BCC datée du 16 novembre 2005 répertoriant les établissements agréés aux Comores et interdisant l'activité de banque « offshore ». Une plainte a été déposée et une commission rogatoire a été émise contre les auteurs de ces activités et les propriétaires des sites internet hébergeant ces banques.

> **2009** : Avec l'appui du CLAB et de la BDF, la BCC a procédé au renforcement de l'ordonnance de 2003, par l'adoption d'une nouvelle ordonnance (09-002/PR) de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme qui intègre

les 40+9 recommandations du GAFI. Par ailleurs, cette même année, le dispositif LCB/FT des Comores a fait l'objet d'une évaluation par le FMI, ce qui a permis au pays d'être admis au sein du groupe régional ESAAMLG en qualité d'observateur

> **2010** : Signature du décret 010-026, instituant les garde-côtes comoriens, chargés entre autres d'assurer la défense maritime du territoire et la surveillance maritime des eaux sous souveraineté comorienne. Ils sont également chargés de la lutte contre les actes de piraterie maritime et les activités maritimes illicites, considérés comme délits sous-jacents au blanchiment selon les 40+9 recommandations du GAFI.

> **2012** : L'évaluation du dispositif national par le FMI en 2009 a montré, que bien que le risque de blanchiment était faible compte tenu du niveau réduit du secteur financier, le cadre juridique était encore vulnérable notamment en raison des difficultés d'identification des personnes morales, et du fait que certaines infractions n'étaient pas clairement prises en considération par les textes en vigueur, comme les délits sous-jacents au blanchiment et au financement du terrorisme. Il s'est alors avéré nécessaire d'élaborer un nouveau projet de loi en la matière, qui prenne en compte non seulement les faiblesses relevées par le FMI, mais aussi les dernières recommandations GAFI adoptées en février 2012, afin d'avoir un dispositif légal conforme aux normes internationales.

Les professionnels visés par la loi 12-008/AU du 28 juin 2012.

D'après l'article 3, la loi « s'applique à toute personne physique ou morale qui, dans le cadre de sa profession, réalise, contrôle, ou conseille des opérations financières entraînant des dépôts, des échanges, des placements, des conversions ou tous autres mouvements de capitaux, et notamment aux établissements de crédit et aux institutions et intermédiaires financiers ».

Elle s'applique également, pour toutes leurs opérations, aux Institutions Financières Décentralisées (institutions de micro finance), aux changeurs manuels, aux casinos et aux établissements de jeux, ainsi qu'à ceux qui réalisent, contrôlent ou conseillent des opérations immobilières et aux entreprises d'assurance qui couvrent l'assurance vie et les intermédiaires en matière d'assurance (agents et courtiers).

Le 28 juin 2012, l'Assemblée Nationale a adopté la loi 12-008/AU. Cette nouvelle loi définit les infractions sous-jacentes, édicte les règles concernant les mesures de vigilance à mettre en place par les institutions financières et établissements de crédit, et précise le rôle du Service de Renseignement Financier.

Par ailleurs, en février 2012, deux décrets présidentiels renforçant le rôle des instances de lutte contre le blanchiment et financement du terrorisme ont été adoptés. Il s'agit du décret N°12-041/PR qui met en place le Comité National de Lutte contre le Blanchiment et Financement du Terrorisme chargé de définir et de piloter

les stratégies de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, et du décret N° 12-040/PR qui réorganise le Service de Renseignement Financier.

Enfin, en octobre 2012, le Ministère de la Justice a initié la refonte du code pénal et du code de procédures pénales, qui faisait partie des recommandations préconisées par le FMI. En effet, beaucoup des dispositions incluses dans cet instrument juridique n'étaient plus adaptées aux évolutions récentes, notamment à l'apparition de nouveaux délits. Une profonde réforme était donc devenue nécessaire.

2.2 LES ORGANES DE LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT ET FINANCEMENT DU TERRORISME

2.2.1 : LE COMITÉ NATIONAL DE LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT ET FINANCEMENT DU TERRORISME.

Le décret N°12-041/PR du 18 février 2012 a institué un Comité national de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, qui a pour missions :

- > de définir la politique nationale de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme,
- > de proposer toute réforme législative, réglementaire ou administrative nécessaire à la réalisation de ses objectifs,

- > de coordonner les différentes actions à mettre en œuvre en conformité avec les instances internationales,
- > d'assurer un suivi permanent des progrès réalisés dans le domaine,
- > d'assurer le suivi des engagements pris par les Comores au niveau international,
- > de définir les actions de formation professionnelle indispensables.

En mars 2012, le CNLCBFT a adopté la Stratégie nationale de Lutte contre le Blanchiment et Financement du Terrorisme pour la période 2011-2013. Cette dernière met en avant les objectifs stratégiques tels que le renforcement du cadre juridique, la mise en œuvre d'une structure indépendante et efficace, le ren-

forcement des efforts de coordination nationale, le renforcement du contrôle des parties prenantes, la consolidation de la capacité des programmes de renforcement et de formation, la promotion de la coopération régionale et internationale. Elle définit également le plan d'action afin d'atteindre ces objectifs clés

2.2.2 : LE SRF



Le Service de Renseignements Financiers (SRF) a été mis en place par l'ordonnance de 2003.

Cependant, afin de lui donner plus d'autonomie, le Chef de l'Etat a signé en février 2012 (décret N° 12-040/PR) un décret modifiant la structure du SRF, en vue d'améliorer l'efficacité de cette cellule dans la conduite de ses missions par la mise en place d'une organisation plus technique et par l'octroi d'une dotation budgétaire propre. Ainsi, la cellule est composée d'une division opérationnelle et d'un secrétariat général assuré par la Banque Centrale.

D'après la loi 12-008/AU du 28 juin 2012, ce Service sert de « Centre national pour

la réception et l'analyse des déclarations suspectes et les autres informations concernant le blanchiment de capitaux, les infractions sous-jacentes associées et le financement du terrorisme, et pour la dissémination des résultats de cette analyse ».

En étroite coopération avec la Banque centrale, le SRF a diffusé un modèle de déclaration de soupçon à destination des institutions financières et des professions assujettis ainsi que les lignes directrices.

Dans l'exercice de ses attributions, le SRF peut recourir à des correspondants au sein des services de la police, de la gendarmerie, des douanes, ainsi que des services judiciaires de l'Etat et de tout autre service dont le concours est jugé nécessaire dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Dans le cadre de la promotion des formations et participation à des ateliers internationaux, un juge comorien a participé en septembre 2012, à Pretoria, Afrique du Sud, à un forum des juges sur les crimes économiques et financiers. Organisé par le Commonwealth en collaboration avec l'ESAAMLG, ce forum a eu pour objectif de partager les expériences des pays représentés particulièrement en matière de crime économique et financier afin de faciliter la coopération régionale

2.2.3 : LE COMITÉ ANTI-CORRUPTION

La Lutte anti corruption est considérée comme un délit sous-jacent au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme.

En Union des Comores, la lutte anti-corruption est régie par la loi 08/13AU relative à la transparence des activités publique, économique, financière et sociale. Cette loi institue une obligation de déclaration de patrimoine pour certaines catégories de hautes personnalités et de

hauts fonctionnaires. Elle amende le code pénal en renforçant les incriminations et les sanctions institue un Comité National de Prévention et de lutte contre la corruption.

La Commission chargée de l'application de cette loi a été créée par le décret présidentiel N° 11-103 de juin 2011.

Les membres du Comité ont été nommés par décret en aout 2011.

La Déclaration de soupçon :

Qu'est ce que l'obligation de vigilance ?

Tous les professionnels visés par l'article 3 de la loi 12-008/AU ont une obligation de vigilance sur leur client ou client occasionnel mais aussi sur le(s) bénéficiaire(s) effectif(s) des opérations dès l'entrée en relation d'affaires.

Quelles vigilances le professionnel doit-il appliquer?

Trois types de vigilance peuvent être mise en œuvre selon la nature et le niveau du risque (client, produit ou transaction) :

- Vigilance normale : elle est mise en place lors de l'entrée en relation d'affaires et porte sur l'identification du client et sur l'objet et la nature de la transaction.

- Vigilance allégée si le risque est jugé faible dans le suivi de la relation d'affaire.

- Vigilance renforcée si le risque est jugé élevé. Des mesures de vigilance complémentaires doivent être prise si : le client n'est pas physiquement présent pour son identification, la personne est politiquement exposée, les opérations sont réalisées avec des personnes situées dans un pays non coopératif en matière de législation sur la lutte anti-blanchiment et le financement du terrorisme.

Quand le professionnel doit-il déclarer ses soupçons ?

La déclaration doit se faire dès l'apparition du soupçon. Elle peut également se faire après l'exécution d'une opération qui s'est révélée suspecte tardivement.

Combien de temps, les professionnels doivent-ils conserver les documents ?

Les professionnels sont tenus de conserver pendant au moins 5 ans les pièces et documents réunis au titre de la vigilance.

SECTION III : LA BANQUE CENTRALE ET LA LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT ET FINANCEMENT DU TERRORISME

Dès le début de ce vaste chantier consacré à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, la Banque Centrale des Comores a pris les devants et a joué un rôle moteur dans la mise en place du dispositif (préparation des textes légaux et réglementaire) et la représentation du pays dans les instances internationales.

> C'est sous l'impulsion de la BCC que le dispositif LCB/FT des Comores a fait l'objet d'une évaluation par le FMI en 2009, qui a permis des avancées considérables, notamment la révision des textes

légaux et réglementaires et la levée de la surveillance du GAFI sur les Comores.

> Elle a également œuvré à la mise en place des nouveaux organes de lutte contre le blanchiment. Elle assure ainsi le secrétariat du SRF et de la CNLCBFT.

> Sous son impulsion, les Comores ont obtenu le statut d'observateur puis de membre à part entière au sein de l'ESSAMLG, et celui d'observateur du GIABA, une organisation GAFI qui dispense des formations et une assistance technique en français.

Participation aux séminaires de formation régionaux

En novembre 2012, la BCC a assisté à une présentation initiée par le GIABA sur les nouvelles normes GAFI notamment les «40 recommandations GAFI sur la lutte contre le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme et la prolifération d'armes».

La BCC a également participé à un atelier conjoint GAFI/GIABA qui s'est penché sur 5 typologies, définies dans le but d'appréhender les divers crimes et délits qui déstabilisent le monde et comprendre les méthodes utilisées par les malfaiteurs pour mieux les combattre : financement du terrorisme dans la sous-région, faux monnayage, professions illégales, trafic de

diamant et de pierres précieuses, hawala (transfert d'argent informel).

Actions menées au niveau de la supervision bancaire

Dans le cadre de ses missions la Direction de la supervision bancaire a conduit en 2012 plusieurs missions d'inspection générale auprès des établissements bancaires et de microfinance. Ces missions ont permis d'évaluer le dispositif LCB/FT mis en place dans ces établissements, en particulier de faire un bilan sur leur connaissance de leurs clients et la gestion des comptes de la clientèle, d'examiner les procédures en matière de virements transfrontaliers et les diligences appliquées ainsi que la formation du personnel en matière de LCB/FT.

Cas des banques offshore

L'Union des Comores est confrontée depuis plusieurs années au problème des banques offshore illégales sur l'Île d'Anjouan. Afin de pallier ce problème, la Banque Centrale des Comores a pris un certain nombre de mesures notamment des actions en justice pour la fermeture des sites internet de ces banques offshore et l'émission d'une commission rogatoire internationale.

Parallèlement, elle émet régulièrement des communiqués et des circulaires dans lesquels elle informe les Institutions et Organismes Internationaux du développement illégal d'officines non bancaires se prévalant de détenir une licence les autorisant à exercer une activité off-shore de banque, de société financière ou d'établissement financier, délivrée par une autorité insulaire.

Dans ces communiqués, la BCC rappelle que toutes les questions concernant les Banques et Établissements financiers sont de la compétence exclusive du Gouvernement de l'Union des Comores et non de celui des Îles (article 9 de la Constitution de l'Union des Comores). Elle rappelle également que les établissements financiers autres que ceux de droit public ne peuvent exercer leur activité sans l'agrément préalable du Ministre de l'Union chargé des Finances sur avis favorable de la Banque Centrale des Comores (articles 6 et 13 de la loi 80-07 du 26 juin 1980 portant réglementation des banques et établissements financiers).

A ce jour, aucun agrément n'a été délivré pour l'exercice offshore des activités de banque, de société financière ou d'établissement financier.

CHAPITRE IV : LES COMPTES ANNUELS



SECTION I : LE BILAN

- 1.1 ACTIF
- 1.2 PASSIF

SECTION II : LE COMPTE DE RÉSULTAT

SECTION III : L'AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les comptes de la Banque sont arrêtés au 31 décembre de chaque fin d'exercice et sont audités par un cabinet international et soumis au contrôle du comité d'audit, avant leur approbation par le Conseil d'Administration de la Banque.

SECTION I : LE BILAN

Le total de bilan à fin 2012 présente une progression de 16 % par rapport à fin 2011 pour atteindre 94,2 millions FC. Cette évolution est imputable à la hausse des avoirs en devises à l'actif et de la circulation fiduciaire et des dépôts des établissements de crédit, de l'Etat et des entreprises publiques au passif.

1.1 ACTIF

Les avoirs en or ont progressé de 380 millions FC en 2011 à 394 millions FC en 2012, en relation avec la forte augmentation des cours de l'or.

Les avoirs en DTS sont passés de 5,7 milliards FC en 2011 à 6,5 milliards FC en 2012, soit une hausse 14%, résultant des tirages effectués par l'Etat dans le cadre du programme avec le FMI.

Les placements en devises à l'étranger ont enregistré une hausse de 21,7% en 2012, passant de 51,6 milliards en 2011 à 62,8 milliards FC en 2012. Cette évolution a concerné essentiellement le compte d'opérations qui a bénéficié des concours importants au bénéfice de l'Etat et des projets de développement.

En revanche, le montant dans le compte à la Federal Reserve Bank of New York a été limité à un solde de 150.000 USD, en vue de contenir le risque de change.

L'encours des avances à l'Etat est resté stable, aucun tirage n'ayant été effectué ni en 2011 ni en 2012.

Les autres créances ont augmenté de 494 millions FC suite à la mise en place du nouveau dispositif de la retraite complémentaire du personnel de la Banque souscrit auprès d'AXA et financé par un prêt au personnel d'un million d'euros sur une période de dix-sept ans. Les remboursements du prêt se font conformément aux prévisions.

Les comptes de régularisation ont diminué de 309 millions FC, mais des variations importantes de cette rubrique peuvent être observées, en relation l'activité de la Chambre de Compensation.

Les actifs immobilisés nets ont progressé de 137 millions FC pour atteindre 2,7 milliards FC à fin 2012, en relation notamment avec l'acquisition de matériels d'émission intervenue au mois d'avril 2012.

1.2 PASSIF

La circulation fiduciaire a augmenté de 10,5% pour atteindre 24,4 milliards FC à fin décembre 2012.

Les dépôts des établissements de crédit et ceux de l'Etat et des entreprises publiques sont passés de 29,3 milliards FC en 2011 à 40,2 milliards en 2012.

Les engagements envers les institutions internationales sont restés quasi stables pendant la période. En effet, deux tirages de 1.557.500 DTS effectués en juin et en

décembre 2012 ont été compensés par l'annulation de la dette pour un montant de 2.967.821 DTS.

Les comptes à régulariser crédit ont plus que doublé de 2011 à 2012 : il s'agit essentiellement des transferts en provenance de l'extérieur en cours d'application.

Le résultat de l'exercice a augmenté de 175%, passant de 101,6 millions FC en 2011 à 279,4 millions FC en 2012.

Tableau 26 : Bilan aux 31 décembre 2011 et 2012 (en millions de FC)

Actif	2011	2012	Ecart
Avoirs en or	380	394	+14
Avoirs en devise	53.461	65.524	+12.063
- Encaisses en devises	1.835	2.670	+835
- Comptes en devise	51.626	62.855	+11.228
Relations avec le FMI	10.908	11.612	+704
- Avoirs en DTS	5.713	6.508	+795
- Quote-Part FMI	5.195	5.105	-91
Créances sur les banques	0	0	0
Créances sur le Trésor	13.214	13.114	-99
- Avances à l'Etat	6.742	6.662	-79
- Prêts FMI	5.585	5.572	-13
- Allocation DTS utilisées	418	411	-7
- Prêt portage des actions BDC	469	469	0
Autres créances	329	823	+495
Comptes de régularisation et divers	379	69	-309
Actifs immobilisés	2.615	2.752	+137
- Immobilisations	2.565	2.702	+137
- Titres de participations BDC	50	50	0
Résultat	0	0	
Total	81.285	94.289	13.004

Passif	2011	2012	Ecart
Billets et pièces en circulation	22.136	24.456	+2.320
Engagements en devise	183	149	-34
Relations avec le FMI	15.427	15.226	-201
- Allocations DTS	4.964	4.877	-87
- Emprunts FMI	5.585	5.572	-13
- Comptes du FMI	4.879	4.777	-102
Comptes des banques résidentes	22.602	28.626	+6.024
Comptes du Trésor	6.593	11.435	+4.842
Comptes des entreprises publiques	183	215	+32
Autres dépôts	41	36	-5
Comptes de régularisation et divers	849	608	-241
Capitaux propres	13.169	13.259	+90
Résultat	102	279	+177
Total	81.285	94.289	13.004

Source BCC, Direction Financière et de la comptabilité

SECTION II : LE COMPTE DE RÉSULTAT

Le compte de résultat examiné selon le découpage des opérations de la Banque est présenté de la manière suivante : en premier lieu les opérations sur les avoirs extérieurs suivies par celles réalisées avec la clientèle (ces deux catégories contribuent à la formation du produit net bancaire) ;

en second lieu, sont revues les opérations de gestion interne.

Ces trois dernières années le résultat d'exploitation de la Banque a continuellement augmenté partant de 78 millions FC en 2010 pour atteindre les 279 millions FC en 2012.

Tableau 27 : Résultat sur avoirs extérieurs

Intitulés	31/12/2012	31/12/2011	Variation
Intérêts sur le compte d'opérations	1 318 971 428	1 211 330 976	107 640 452
Intérêts sur les autres placements et dépôts	15 873 375	23 020 501	- 7 147 126
Charges d'intérêts sur le compte FMI	-6 209 695	-17 335 166	-11 125 471
Charges sur opérations de marché	-4 660 822	-19 016	4 641 806
Résultat sur avoirs extérieurs	1 323 974 286	1 216 997 295	106 976 991

Source BCC, Direction Financière et de la comptabilité

Les opérations sur avoirs extérieurs ont présenté un résultat de 1,3 milliard FC en 2012, soit une hausse de 8,8% par rapport à 2011. Cette évolution est expliquée par la hausse des intérêts servis sur le compte d'opérations. En effet, malgré une baisse continue du taux de rémunération des prêts marginaux, les intérêts perçus sont en hausse du fait combiné de l'application du taux plancher garanti de 2,5% et de l'augmentation de l'encours du compte

d'opérations, les aides budgétaires extérieures ayant continué d'alimenter le compte d'opérations.

Les produits et charges d'intérêts sur le compte au FMI ont diminué en 2012 par rapport à 2011, suite à la baisse des taux mais les produits restent toujours supérieurs aux charges. Le résultat est passé de 2,4 millions FC en 2011 à 1,2 million FC en 2012.

Tableau 28 : Résultat sur opérations avec la clientèle

Intitulés	31/12/2012	31/12/2011	Variation
Intérêts sur concours au Trésor	131 179 147	159 567 542	-28 388 395
Intérêts sur comptes clientèle	2 513 986	35 696 824	-33 182 838
Autres produits reçus de la clientèle	197 336 900	171 972 961	25 363 939
Intérêts versés aux établissements bancaires	-10 873 873	- 39 231 578	-28 357 705
Charges sur opérations avec la clientèle	0	0	0
Résultat net sur opérations avec la clientèle	320 156 160	328 005 749	-7 849 589

Source BCC, Direction Financière et de la comptabilité

Le résultat des opérations avec la clientèle a diminué de 2,4 % entre 2011 et 2012. Cette évolution s'explique par la baisse concomitante des intérêts perçus et versés à la clientèle suite à la baisse du taux de base de rémunération, c'est-à-dire celui de l'EONIA entre 2011 et 2012.

Les intérêts perçus sur les concours au Trésor public ont baissé de 18 % entre 2011 et 2012, en liaison avec l'absence de tirage en 2012 et la baisse du taux de l'EONIA.

Les intérêts perçus sur les comptes de la clientèle ont aussi diminué, indiquant ainsi le respect des institutions financières

des normes de prudence.

Par ailleurs, les autres produits reçus de la clientèle sont passés de 172 millions FC en 2011 à 197 millions FC en 2012, suite à l'augmentation des transferts de fonds vers l'étranger et la vente des devises.

Par contre, les intérêts versés aux établissements bancaires ont fortement diminué, suite à la baisse de l'EONIA induisant des taux d'intérêts négatifs et suspendant donc la rémunération sur les dépôts des Banques au second semestre 2012.

Tableau 29 : Résultat sur opérations avec les institutions financières

Intitulés	31/12/2012	31/12/2011	Variation
Résultat sur avoirs extérieurs	1 323 974 286	1 216 977 295	106 976 991
Résultat sur opérations avec la clientèle	320 156 160	328 005 749	-7 849 589
Autres produits financiers	16 778 022	17 535 472	- 757 450
Autres charges financières	-300 000	- 200 000	100 000
Résultat net sur opérations avec les institutions financières	1 660 608 468	1 562 338 516	139 991 618

Source BCC, Direction Financière et de la comptabilité

Ainsi, le résultat sur les opérations financières a progressé de 9 % entre 2011 et 2012, s'élevant à 1,7 milliard FC après 1,6 milliard FC en 2011

Tableau 30 : Frais généraux

Intitulés	31/12/2012	31/12/2011	Variation
Charges du personnel	523 648 717	509 354 800	14 293 917
Charges de matériel d'émission	373 341 953	486 573 031	-113 231 078
Autres charges	211 885 117	232 007 097	-20 121 980
Total frais généraux	1 108 875 787	1 227 934 928	-119 059 141

Source BCC, Direction Financière et de la comptabilité

Les frais généraux ont régressé de 9,7% entre 2011 et 2012, en liaison avec la baisse de 23 % des charges sur utilisation du matériel d'émission (frais de transport, d'assurance et d'amortissement) qui sont passées de 486,5 millions FC en 2011 à 373 millions FC en 2012. Cet état de fait s'explique par la fin de l'amortissement au premier semestre 2012 des billets acquis

en août 2008.

Les charges de personnel ont augmenté de 2,8%, suite au recrutement de nouveaux agents en 2012, tandis que les frais de fonctionnement ordinaire ont accusé une baisse de près de 0,8% en un an, passant de 741 millions FC en 2011 à 735 millions FC en 2012.

Tableau 31 : Résultat exceptionnel

Intitulés	31/12/2012	31/12/2011	Variation
Produits exceptionnels	8 625 492	3 370 098	5 255 394
Charges exceptionnelles	- 2 500 289	-722 733	1 777 526
Résultat exceptionnel	6 125 203	2 647 365	3 477 868

Source BCC, Direction Financière et de la comptabilité

Il y a eu plus d'événements exceptionnels en 2012 par rapport à 2011.

Tableau 32: Résultat de l'exercice

Intitulés	31/12/2012	31/12/2011	Variation
Résultat de l'exercice	279 459 918	101 655 384	177 804 534
Résultat de l'exercice	279 459 918	101 655 384	177 804 534

Source BCC, Direction Financière et de la comptabilité

Le résultat d'exploitation enregistre une hausse de 177,8 millions de plus en 2012 par rapport à 2011 avec 279,4 millions FC enregistré.

Conformément aux statuts de la banque, le résultat audité de 279 459 918 FC est affecté comme suit :

Fonds général de réserve : 139 729 959
(50% du bénéfice)

Dividendes de l'Etat : 139 729 959
(= Bénéfice - Fonds général de réserve)

Tableau 33 : Compte de résultats 2010 à 2012 (en millions de FC)

	2010	2011	2012	Ecart (2012- 2011)
Intérêts perçus sur le compte d'opération et le compte spécial	1.094	1.211	1.319	+108
Intérêts perçus sur les autres placements et dépôts	12	23	16	-7
Charges d'intérêts sur le compte FMI	-13	-17	-6	-11
Charges sur opérations de marché	0	0	-5	+5
Résultat sur avoirs extérieurs	1.093	1.217	1.324	+107
Intérêts perçus sur concours au Trésor	121	160	131	-29
Intérêts perçus sur compte clientèle	34	36	3	-33
Autres produits reçus de la clientèle	172	172	197	+25
Intérêts versés aux établissements bancaires	-17	-39	-11	-28
Charges sur opérations avec la clientèle	0	0	0	0
Résultat sur opération avec la clientèle	310	328	320	-8
Produit Net Bancaire	1.403	1.545	1.644	+99
Frais Généraux	-1.144	-1.228	-1.109	-119
Charges d'exploitation	-520	-509	-524	+15
Charges de matériel d'émission	-432	-487	-373	-114
Autres Charges	-192	-232	-212	-20
Autres produits d'exploitation	16	17	16	-1
Dotations aux amortissements et provisions	-229	-316	-380	+644
Reprise de provision	30	81	102	+21
Résultat d'exploitation	75	99	273	+174
Produits exceptionnels	5	3	8	+5
Charges exceptionnelles	-5	-0	-2	+2
Résultat exceptionnel	0	3	6	+3
Résultat de l'exercice	78	102	279	+177

Source BCC, Direction Financière et de la comptabilité

SECTION III : L'AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



Tel : +230 202 3000
Fax: +230 202 9993
www.bdo.mu

BDO & Co Ltd
10, Frère Félix de Valois Street
Port Louis, Mauritius
P.O. Box 799

BANQUE CENTRALE des COMORES**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS**

Ce rapport est destiné exclusivement aux membres du Conseil d'Administration de la Banque Centrale des Comores "la Banque". Nos travaux d'audit ont été effectués afin de nous permettre de faire état des éléments requis dans notre rapport d'audit et dans aucun autre but. Nous n'acceptons et n'assumons aucune responsabilité envers quiconque autre que la Banque Centrale des Comores et l'ensemble des membres du Conseil d'Administration pour nos travaux d'audit, pour notre rapport, ainsi que les opinions qui y sont formulées.

Rapport sur les états financiers

Nous avons examiné les états financiers de la Banque Centrale des Comores, figurant aux pages 2 à 22 qui comprennent le bilan au 31 décembre 2012 et le compte de résultat, le tableau de variation des fonds propres et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clôturé à cette date, et un résumé des principaux principes comptables et autres notes explicatives.

Responsabilités du Conseil d'Administration

Il est de la responsabilité des membres du Conseil d'Administration de tenir des registres comptables adéquats qui reflètent avec suffisamment d'exactitude et à tout moment la situation financière de la Banque et de s'assurer que les états financiers sont conformes au Référentiel Comptable de la Banque. Le Conseil d'Administration est également responsable de la protection des biens de la Banque et par conséquent, il se doit de prendre des mesures raisonnables pour la prévention et la détection des fraudes et autres irrégularités. Cette responsabilité inclut: la mise en place, l'application et la gestion de contrôles internes pertinents à l'élaboration et à une présentation sincère des états financiers, ne comportant pas d'anomalies significatives, dues à des fraudes ou des erreurs; la sélection et l'application de normes comptables appropriées; et l'émission d'estimations comptables raisonnables par rapport aux circonstances.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Il est de notre responsabilité d'exprimer, sur la base de notre audit, une opinion sur ces états financiers. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales de vérification et de certification des comptes ("International Standards on Auditing"). Ces normes requièrent que nous nous conformions aux exigences d'éthique et que nous planifions et effectuons notre audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste en un examen au moyen de contrôles, des justificatifs relatifs aux montants et aux renseignements contenus dans les états financiers. Le choix des contrôles dépend du jugement des commissaires aux comptes, y compris l'évaluation des risques d'anomalies significatives, dues à des fraudes ou des erreurs. En procédant à ces évaluations des risques, les commissaires aux comptes prennent en compte les contrôles internes pertinents à l'élaboration et une présentation sincère des états financiers permettant la mise en place de procédures d'audit appropriées, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité des contrôles internes de la Banque. Un audit consiste également à apprécier les principes comptables et les estimations significatives retenues par le Conseil d'Administration ainsi que la présentation d'ensemble des états financiers.



BANQUE CENTRALE des COMORES

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS

Nous estimons que les éléments probants recueillis lors de notre audit constituent une base suffisante et appropriée pour exprimer notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers figurant aux pages 2 à 22 reflètent fidèlement et sincèrement la situation financière de la Banque Centrale des Comores au 31 décembre 2012, le résultat de ses opérations ainsi que le flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et sont conformes aux Référentiel Comptable propre à cette Banque.


BDO & CO
Experts Comptables

Port Louis,
Mauritius.

07 juin 2013

BANQUE CENTRALE DES COMORES





ANNEXES

ANNEXE I

INDICATEURS MACRO-ÉCONOMIQUES DES COMORES - en millions FC, sauf autre indication

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
PIB au prix du marché	128 980	138 426	145 852	150 475	159 264	166 229	175 697	185 625	197 056	207 485	218 582
Taux de croissance réel du PIB	2,3%	2,1%	1,9%	2,8%	2,6%	0,8%	0,4%	1,9%	2,2%	2,6%	3,0%
Taux d'inflation	3,3%	3,7%	4,5%	3,2%	3,4%	4,5%	4,7%	4,9%	3,8%	1,8%	6,2%
Masse Monétaire	36 290	35 540	34 512	36 948	41 568	45 541	50 793	57 571	68 747	75 327	87 373
Croissance de la masse monétaire	11,3%	-2,1%	-2,9%	7,1%	12,5%	9,6%	11,5%	13,3%	19,4%	9,6%	16,0%
Epargne brute (Quasi-Monnaie)	11 426	11 082	11 476	15 351	13 184	13 400	16 024	21 817	26 097	26 506	30 871
Epargne brute / PIB	8,9%	8,0%	7,9%	10,2%	8,3%	8,1%	9,1%	11,8%	13,2%	12,8%	14,1%
Crédit Intérieur	11 387	13 542	11 394	15 997	17 367	19 413	27 503	37 172	43 704	45 845	49 330
Crédit Intérieur / PIB	8,8%	9,8%	7,8%	10,6%	10,9%	11,7%	15,7%	20,0%	22,2%	22,1%	22,6%
Crédits à l'économie	10 129	13 093	10 503	14 038	14 496	16 475	22 257	29 906	37 961	39 829	47 726
Crédits à l'économie / PIB	7,9%	9,5%	7,2%	9,3%	9,1%	9,9%	12,7%	16,1%	19,3%	19,2%	21,8%
Créances nettes à l'Etat par le système bancaire	1 258	450	891	1 959	2 871	2 938	5 246	7 266	5 743	6 016	1 604
Créances nettes à l'Etat / Crédit Intérieur	11,1%	3,3%	7,8%	12,2%	16,5%	15,1%	19,1%	19,5%	13,1%	13,1%	3,3%
Avoirs extérieurs Nets	41 018	38 553	38 011	37 799	40 166	43 156	40 203	44 114	45 974	53 860	62 737
Réserves de change (en mois d'importation de marchandises et de services)	ND	10,5	9,6	8,3	7,9	7,5	5,6	5,9	5,5	6,0	6,1
Fourchette des taux d'intérêt des crédits	9 - 15	9 - 15	8 - 14	8 - 14	7 - 14	7 - 14	7 - 14	7 - 14	7 - 14	7 - 14	7 - 14
Taux d'intérêt minimum sur les dépôts	3	3,5	3,5	3	2,5	2,5	2,5	2 puis 1,75	1,75	1,75	1,75
Taux d'escompte (moyenne annuelle)	4,79	3,82	3,55	3,59	4,34	5,36	5,36	2,21	1,93	2,37	1,78

ANNEXE I

INDICATEURS MACRO-ÉCONOMIQUES DES COMORES - en millions FC, sauf autre indication

Exportations (FOB)	10 057	11 695	7 382	4 757	4 089	4 912	2 423	5 297	7 655	8 908	7 215
Importations (CAF)	27 454	30 311	33 749	38 952	45 249	49 716	60 323	74 532	86 482	97 935	104 676
Achats de devises par le système bancaire	10 439	9 255	13 721	14 986	16 782	17 139	23 639	22 765	18 169	21 076	21 073
Transferts formels	3 687	4 681	5 542	6 390	7 980	9 442	10 254	12 651	14 210	17 526	21 126
Apports en nature	1 218	1 080	1 601	1 748	1 958	2 000	2 758	2 656	2 120	2 810	2 810
Billets euro thésaurisés	-	-	2 744	4 995	5 594	5 713	7 880	7 588	6 056	8 430	8 429
TOTAL Envois des migrants	15 344	15 016	23 608	28 120	32 314	34 293	44 531	45 660	40 555	49 842	53 438
Envois des migrants / PIB	11,9%	10,8%	16,2%	18,7%	20,3%	20,6%	25,3%	24,6%	20,6%	24,0%	24,4%
Déficit/excédent du compte courant	1 350	-8 020	-8 201	-10 618	-8 831	-11 350	-23 078	-13 892	-14 597	-19 615	-15 753
Déficit/excédent du compte courant en % du PIB	1,0%	-5,8%	-5,6%	-7,1%	-5,5%	-6,8%	-13,1%	-7,5%	-7,4%	-9,5%	-7,2%
Recettes de l'Etat	21 404	25 482	26 434	30 509	29 534	32 578	41 853	44 776	58 869	50 907	65 971
Recettes de l'Etat / PIB	16,6%	18,4%	18,1%	20,3%	18,5%	19,6%	23,8%	24,1%	29,9%	24,5%	30,2%
Recettes intérieures	16 975	22 335	22 445	23 972	21 556	21 160	23 267	26 401	28 875	34 793	45 989
Recettes intérieures / PIB	13,2%	16,1%	15,4%	15,9%	13,5%	12,7%	13,2%	14,2%	14,7%	16,8%	21,0%
Dépenses de l'Etat	26 273	31 202	28 847	30 426	33 599	37 961	46 339	43 628	44 703	47 793	58 192
Dépenses de l'Etat / PIB	20,4%	22,5%	19,8%	20,2%	21,1%	22,8%	26,4%	23,5%	22,7%	23,0%	26,6%
Dépenses courantes de l'Etat	19 189	22 769	22 546	23 524	25 766	27 298	29 856	34 241	33 115	35 785	41 898
Dépenses courantes de l'Etat / PIB	14,9%	16,4%	15,5%	15,6%	16,2%	16,4%	17,0%	18,4%	16,8%	17,2%	19,2%
Déficit / Excédent de l'Etat (SBB)	-3 417	-1 567	-2 034	468	-3 003	-4 740	-6 256	-6 486	-4 307	2 165	6 810
Déficit / Excédent global de l'Etat en % du PIB	-2,6%	-1,1%	-1,4%	0,3%	-1,9%	-2,9%	-3,6%	-3,5%	-2,2%	1,0%	3,1%
Solde Primaire	-911	719	-752	1 650	-1 859	-3 962	-4 982	-4 968	-3 271	3 417	8 637
Solde Primaire en % du PIB	-0,7%	0,5%	-0,5%	1,1%	-1,2%	-2,4%	-2,8%	-2,7%	-1,7%	1,6%	4,0%
Taux d'endettement public	ND	78,1%	75,1%	68,5%	ND	65,1%	72,1%	66,9%	64,2%	56,0%	51,4%

Evolution du Taux de croissance du PIB (variation en %, sauf indications contraires)			
	2010	2011*	2012*
Etats-Unis	2,5	1,8	2,8
Japon	4,7	-0,6	2
Zone-Euro	1,9	1,6	-0,6
Royaume-Uni	1,7	1,1	0,1
Chine	10,3	9,5	7,8
Afrique			
UEMOA	4,6	0,9	6,5
CEMAC	4,6	4,6	5,2
Comores	2,2	2,6	3,0

“Sources: BCC, Banque de France, FMI, OCDE, BRI, SER DE PEKIN, données nationales, AFD *données provisoires

Evolution du Solde budgétaire en % du PIB (variation en %, sauf indications contraires)			
	2010	2011*	2011*
Etats-Unis	-11,4	-10,2	-8,5
Japon	-8,3	-8,9	-9,9
Zone-Euro	-6,2	-4,2	-3,7
Royaume-Uni	-10,2	-7,7	-6,1
Chine	-1,7	-1,1	-1,6
Afrique (Solde Budgétaire de Base/PIB**)			
UEMOA (hors dons)	0	-1,5	-1,5
CEMAC (hors transferts publics)	2,3	4,8	0,6
Comores	-2,2	1,0	3,1

Sources: BCC, Banque de France, FMI, OCDE, BRI, SER DE PEKIN, données nationales, AFD *données provisoires

** SBB = recettes totales hors dons – dépenses totales hors investissement financé sur ressources extérieures

Evolution du Taux d'inflation (IPC) (variation en %, sauf indications contraires)			
	2010	2011*	2012*
Etats-Unis	1,6	3,2	2,1
Japon	-0,7	-0,3	0
Zone-Euro	1,6	2,7	2,5
Royaume-Uni	4,8	5,3	3,2
Chine	3,3	5,4	2,6
Afrique			
UEMOA	1,4	3,9	2,4
CEMAC	1,5	2,7	3,5
Comores	3,8	1,8	6,2

“Sources: BCC, Banque de France, FMI, OCDE, BRI, SER DE PEKIN, données nationales, AFD *données provisoires

Evolution du Solde du compte courant en % du PIB (variation en %, sauf indications contraires)			
	2010	2011*	2011*
Etats-Unis	-2,6	-2,6	-2,6
Japon	2	1	1,2
Zone-Euro	0,4	1,8	2,8
Royaume-Uni	-1,5	-3,8	-4,3
Chine	4	1,9	2,4
Afrique			
UEMOA	-6,1	-4,1	-7,5
CEMAC	-4,9	-4,1	-6,8
Comores	-7,4	-9,5	-7,2

“Sources: BCC, Banque de France, FMI, OCDE, BRI, SER DE PEKIN, données nationales, AFD *données provisoires

ANNEXE III

EVOLUTIONS MENSUELLES DU FRANC COMORIEN PAR RAPPORT A D'AUTRES DEVISES

Devises	Dollar E.U	Yen Japonais	£. Sterling	Franc suisse	Dollar Canadien	Rand Sud Africain	Yuan (Chine)	D.T.S.
Moyenne 2011	355,12	4,46	569,19	393,59	358,95	48,88	54,92	558,21
Janvier	381,23	4,95	587,80	407,21	372,89	47,58	60,39	585,14
Février	371,37	4,74	589,43	407,91	374,89	48,57	59,05	576,48
Mars	372,52	4,51	598,59	409,18	376,48	48,98	58,86	574,20
Avril	373,79	4,60	612,12	409,55	380,89	47,74	59,33	576,95
Mai	384,68	4,82	610,54	409,61	382,13	47,12	60,72	588,18
Juin	392,75	4,96	624,11	409,61	394,80	46,83	61,75	595,20
Juillet	400,35	5,07	623,66	409,59	399,49	48,53	62,84	603,68
Août	396,75	5,04	616,72	406,97	390,99	47,96	62,38	600,22
Septembre	382,68	4,90	609,89	406,67	384,35	46,19	60,53	587,97
Octobre	379,19	4,80	611,98	408,22	384,73	43,84	60,45	584,08
Novembre	383,52	4,73	605,60	406,88	378,92	43,54	61,50	586,98
Décembre	374,99	4,48	0,22	0,21	0,21	43,47	59,91	577,44
Moy. 2012	382,82	4,80	557,56	374,30	351,73	46,70	60,64	586,38

Les pays de la Zone Euro et les taux de conversion irrévocables de l'Euro*

Pays	Devises	Euro/Devises	Pays	Devises	Euro/Devises
Allemagne	Deutschemark	1,95583	Luxembourg	Franc luxembourgeois	40,3399
Autriche	Schilling	13,7603	Pays-Bas	Florin	2,20371
Belgique	Franc belge	40,3399	Portugal	Escudo	200,482
Espagne	Peseta	166,386	Grèce*	Drachme	340,75
Finlande	Markka	5,94573	Slovénie**	Tolar	239,64
France	Franc	6,55957	Chypre***	Livre	0,585274
Irlande	Livre	0,78756	Malte***	Lire	0,4293
Italie	Lire	1936,27			

Parité fixe de l'Euro par rapport au Franc CFA et au Franc comorien : 1 Euro = 6,55957FRF x 100 = 655,957 F CFA

1 Euro = 6,55957FRF x 75 = 491,96775 FC

* : Taux établis le 31/12/2000 ** : Taux établi le 31/12/2006 *** : Taux établi le 31/12/2007

Sources : Banque Centrale des Comores, Banque de France, DEEMF

ANNEXE IV

EVOLUTIONS MENSUELLES DE L'INDICE DES PRIX (BASE 100, 1999)

FONCTIONS		Pond.	janv.-12	févr.-12	mars-12	avr.-12	mai-12	juin-12	juil.-12	août-12	sept.-12	oct.-12	nov.-12	déc.-12
01- Produits Alimentaires et boissons non alcoolisés		6673	156,98	155,04	152,01	155,46	153,81	150,14	159,29	160,09	153,01	151,92	146,43	151,11
dont:														
- Pains et céréales		1625	148,78	148,35	148,28	148,70	147,37	147,56	148,84	148,71	147,10	148,14	147,76	148,20
- Viandes		903	118,10	127,42	128,25	130,35	127,90	126,11	123,89	124,14	121,19	123,32	122,56	122,56
- Poissons et fruits de mer		946	167,33	163,52	155,33	155,76	152,60	168,90	178,52	176,07	161,43	152,52	147,35	148,24
- Lait, fromage et œufs		531	121,00	121,07	118,29	116,47	119,56	111,24	117,94	111,76	110,79	110,79	110,79	112,85
- Huiles et Graisses		284	130,87	129,12	126,47	126,69	124,14	123,93	124,42	124,15	120,96	115,97	111,86	112,77
- Légumes et tubercules		1398	208,01	197,12	191,89	207,98	208,32	181,86	214,25	214,59	194,66	183,04	177,07	199,36
02- Boissons alcoolisées et tabac		130	129,97	130,36	130,58	130,58	130,58	130,58	130,58	130,58	130,58	130,58	130,58	130,58
03- Article d'habillement et chaussures		483	142,40	142,65	142,65	141,38	141,38	141,38	141,38	145,22	145,22	145,85	145,85	145,85
04- Logement,Eau,Gaz, Electricité et autres combustibles		1539	209,00	209,86	206,92	207,22	207,10	208,18	206,27	206,64	207,41	208,96	207,61	206,97
dont:														
- Autres combustibles		264	205,88	210,58	192,95	194,99	194,29	200,58	188,95	191,15	195,61	204,53	196,68	192,93
05- Meubles, articles de ménage et entretien courant de la maison		208	128,77	129,22	129,22	129,26	129,26	129,26	132,05	132,05	132,05	131,99	131,99	131,99
06- Santé		135	146,43	146,94	147,94	147,94	147,94	148,08	149,58	149,58	149,58	151,66	151,66	151,66
07- Transports		246	165,11	165,11	167,25	168,78	169,89	169,33	169,36	169,36	169,36	166,71	166,71	166,71
08- Communications		12	68,06	68,06	68,06	68,06	68,06	68,06	68,06	68,06	68,06	68,06	68,06	68,06
09- Loisirs et cultures		45	142,53	142,53	142,53	142,53	142,53	142,53	142,53	142,53	142,53	148,30	148,30	148,30
10- Enseignement		392	111,96	111,96	111,96	111,96	111,96	111,96	111,96	111,96	111,96	112,08	112,08	112,08
11- Restaurants et Hôtels		6	319,56	325,81	329,82	329,82	329,82	329,82	352,89	352,89	352,89	357,06	357,06	357,06
10- Biens et Services divers		131	178,18	177,62	177,83	177,83	177,83	179,86	187,04	187,04	187,04	191,25	192,62	192,69
INDICE Année N		10000	161,84	160,71	158,31	160,63	159,54	157,27	163,27	164,05	159,44	159,03	155,18	158,20
variation mensuelle			3,3%	-0,7%	-1,5%	1,5%	-0,7%	-1,4%	3,8%	0,5%	-2,8%	-0,3%	-2,4%	1,9%
INDICE Année N-1		10000	150,43	149,81	146,45	143,80	144,32	145,89	153,83	155,03	150,02	154,70	152,66	156,66
taux d'inflation annuel			7,6%	7,3%	8,1%	11,7%	10,5%	7,8%	6,1%	5,8%	6,3%	2,8%	1,7%	1,0%

Source : Commissariat Général au Plan

ANNEXE V

EVOLUTION DU COMMERCE EXTÉRIEUR DES COMORES

	2 000	2 001	2 002	2 003	2 004	2 005	2 006	2 007	2 008	2 009	2 010	2 011	2012*
Importations (CAF)	23 085	27 776	27 454	30 311	33 749	38 952	45 249	49 716	60 323	74 532	86 482	97 935	104 676
Exportations (FOB)	6 309	9 144	10 057	11 695	7 382	4 757	4 089	4 912	2 190	5 297	7 655	8 908	7 215
Balance commerciale	-16 776	-18 632	-17 397	-18 616	-26 367	-34 195	-41 160	-44 804	-58 132	-69 235	-78 827	-89 028	-97 461
Taux de couverture	27	33	37	39	22	12	9	10	4	7	9	9	7
PM = indice des import.	464	558	552	609	679	783	910	1 000	1 213	1 498	1 739	1 969	2 104
PX = indice des export.	310	449	494	574	363	234	201	241	108	260	376	438	354
Terme de l'éch. PX/PM	67	80	89	94	53	30	22	24	9	17	22	22	17

* : Données provisoires

Source: Direction générale des douanes, Enquêtes BCC

ANNEXE VI

EXÉCUTION DU BUDGET DE L'ÉTAT (EN MILLIONS FC)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003*	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012**
Recettes intérieures	12 828	9 461	11 120	10 528	12 844	16 975	22 335	22 445	23 972	21 556	21 160	23 267	26 402	28 875	34 793	45 989
- Fiscales	11 968	9 025	10 295	9 835	10 983	13 870	19 622	19 407	17 797	17 260	16 678	18 176	20 515	22 449	23 520	26 849
- Non-fiscales	860	436	825	693	1 861	3 105	2 713	3 038	6 175	4 296	4 482	5 091	5 887	6 426	11 273	19 139
Dépenses courantes	13 012	11 426	11 223	11 372	13 699	16 520	20 262	21 940	22 093	23 309	24 674	27 763	30 875	30 667	30 911	32 581
- Traitements et salaires	8 553	7 190	6 307	6 028	6 190	6 778	11 493	12 631	12 872	13 205	15 392	15 690	17 034	18 500	18 409	18 278
- Biens et Services	3 307	2 927	3 486	4 075	5 620	7 250	5 297	6 038	5 160	5 568	5 122	8 122	7 447	7 553	7 662	8 932
- Transferts	265	390	522	309	488	887	2 041	1 989	2 879	3 392	3 382	2 678	5 325	3 578	3 889	4 394
- Intérêts sur la dette	887	919	908	960	1 401	1 605	1 431	1 282	1 182	1 144	778	1 273	1 069	1 036	952	977
Solde	-184	-1 965	-103	-844	-855	455	2 073	505	1 879	-1 753	-3 514	-4 496	-4 473	-1 792	3 882	13 407

Sources: Ministère des Finances, CREF

* A partir de 2003, Anjouan inclus

** : Chiffres provisoires

2010	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jun	Jul	Aout	Sept	Oct	Nov	Déc
Avances à l'Etat (EONIA+1,5)	1,8462	1,8346	1,8434	1,8453	1,8386	1,8489	1,9768	1,9199	1,9431	2,1967	2,0777	1,9902
Dépôts Trésor et BIF non soumises Res,Obl (EONIA - 1/8)	0,2212	0,2096	0,2184	0,2203	0,2136	0,2239	0,3518	0,2949	0,3181	0,5717	0,4527	0,3652
Dépôts des BIF soumises Res,Obligatoires												
-Réserves libres (EONIA - 1/8)	0,2212	0,2096	0,2184	0,2203	0,2136	0,2239	0,3518	0,2949	0,3181	0,5717	0,4527	0,3652
-Réserves obligatoires (EONIA -1,25)	-0,9038	-0,9154	-0,9066	-0,9047	-0,9114	-0,9011	-0,7732	-0,8301	-0,8069	-0,5533	-0,6723	-0,7598
Escompte Banq. Centrale (EONIA+1,5)	1,8462	1,8346	1,8434	1,8453	1,8386	1,8489	1,9768	1,9199	1,9431	2,1967	2,0777	1,9902
Comptes sur livret	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75
Dép. à terme inférieurs à 3 mois	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75
Dép. à terme supérieurs à 3 mois	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75
Taux débiteurs	7.0/14	7.0/14	7.0/14	7.0/14	7.0/14	7.0/14	7.0/14	7.0/14	7.0/14	7.0/14	7.0/14	7.0/14
EONIA	0,3462	0,3346	0,3434	0,3453	0,3386	0,3489	0,4768	0,4199	0,4431	0,6967	0,5777	0,4902
Prêt Marginal	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75
EURIBOR 1 mois	0,438	0,421	0,406	0,404	0,423	0,446	0,583	0,640	0,618	0,783	0,833	0,811
EURIBOR 6 mois	0,978	0,964	0,953	0,954	0,982	1,012	1,104	1,147	1,137	1,224	1,269	1,251
EURIBOR 12 mois	1,233	1,225	1,215	1,223	1,249	1,281	1,373	1,421	1,420	1,496	1,540	1,526

Sources : Banque de France, BCC

ANNEXE VII EVOLUTION DES PRINCIPAUX TAUX D'INTÉRÊT (suite)

2011	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jun	Jul	Aout	Sept	Oct	Nov	Déc
Avances à l'Etat (EONIA+1,5)	2,1672	2,178	2,1483	2,5016	2,523	2,633	2,5033	2,3972	2,4963	2,4835	2,2845	2,1168
Dépôts des BEF non soumis Res,Obl (EONIA - 1/8)*	0,5422	0,553	0,5233	0,8766	0,898	1,008	0,8783	0,7722	0,8713	0,8585	0,6595	0,4918
Dépôts des BEF soumises Res,Obligatoires												
-Réserves libres (EONIA - 1/8)	0,5422	0,553	0,5233	0,8766	0,898	1,008	0,8783	0,7722	0,8713	0,8585	0,6595	0,4918
-Réserves obligatoires (EONIA -1,25)	-0,5828	-0,572	-0,6017	-0,2484	-0,227	-0,117	-0,2467	-0,3528	-0,2537	-0,2665	-0,4655	-0,6332
Escompte Banq. Centrale (EONIA+1,5)	2,1672	2,178	2,1483	2,5016	2,523	2,633	2,5033	2,3972	2,4963	2,4835	2,2845	2,1168
Comptes sur livret	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75
Dép. à terme inférieurs à 3 mois	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75
Dép. à terme supérieurs à 3 mois	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75
Taux débiteurs	7.0/14	7.0/14	7.0/14	7.0/14	7.0/14	7.0/14	7.0/14	7.0/14	7.0/14	7.0/14	7.0/14	7.0/14
EONIA	0,6672	0,6780	0,6483	1,0016	1,0230	1,1330	1,0033	0,8972	0,9963	0,9835	0,7845	0,6168
Prêt Marginal	1,75	1,75	1,75	2,00	2,00	2,00	2,25	2,25	2,25	2,25	2,00	1,75
EURIBOR 1 mois	0,794	0,893	0,902	1,129	1,243	1,278	1,419	1,371	1,347	1,364	1,222	1,141
EURIBOR 6 mois	1,254	1,353	1,485	1,622	1,706	1,748	1,818	1,751	1,736	1,776	1,704	1,670
EURIBOR 12 mois	1,550	1,716	1,927	2,087	2,147	2,144	2,183	2,093	2,067	2,110	2,042	2,002

Sources : Banque de France, BCC

ANNEXE VII

EVOLUTION DES PRINCIPAUX TAUX D'INTÉRÊT (fin)

2012	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jun	Jul	Aout	Sept	Oct	Nov	Déc
Avances à l'Etat (EONIA+1,5)	1,8877	1,8662	1,8587	1,8475	1,837	1,8333	1,6864	1,6104	1,6003	1,5909	1,5786	1,5723
Dépôts des BEF non soumis Res,Obl (EONIA - 1/8)*	0,2627	0,2412	0,2337	0,2225	0,212	0,2083	0,0614	-0,0146	-0,0247	-0,0341	-0,0464	-0,0527
Dépôts des BEF soumises Res,Obligatoires												
-Réserves libres (EONIA - 1/8)	0,2627	0,2412	0,2337	0,2225	0,212	0,2083	0,0614	-0,0146	-0,0247	-0,0341	-0,0464	-0,0527
-Réserves obligatoires (EONIA -1,25)	-0,8623	-0,8838	-0,8913	-0,9025	-0,913	-0,9167	-1,0636	-1,1396	-1,1497	-1,1591	-1,1714	-1,1777
Escompte Banq. Centrale (EONIA+1,5)	1,8877	1,8662	1,8587	1,8475	1,837	1,8333	1,6864	1,6104	1,6003	1,5909	1,5786	1,5723
Comptes sur livret	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75
Dép. à terme inférieurs à 3 mois	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75
Dép. à terme supérieurs à 3 mois	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75
Taux débiteurs	7.0/14	7.0/14	7.0/14	7.0/14	7.0/14	7.0/14	7.0/14	7.0/14	7.0/14	7.0/14	7.0/14	7.0/14
EONIA	0,3877	0,3662	0,3587	0,3475	0,3370	0,3333	0,1864	0,1104	0,1003	0,0909	0,0786	0,0723
Prêt Marginal	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,50	1,50	1,50	1,50	1,50	1,50
EURIBOR 1 mois	0,838	0,627	0,469	0,409	0,394	0,380	0,218	0,132	0,119	0,111	0,109	0,111
EURIBOR 6 mois	1,506	1,346	1,166	1,042	0,972	0,935	0,779	0,608	0,485	0,411	0,362	0,324
EURIBOR 12 mois	1,837	1,679	1,500	1,371	1,268	1,220	1,060	0,879	0,741	0,650	0,589	0,549

Sources : Banque de France, BCC

ANNEXE VIII

BALANCE DES PAIEMENTS

Periode	1er janvier au 31 décembre										
Compte des transactions courantes	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	
	-8 020	-8 201	-10 618	-8 831	-11 350	-23 078	-13 892	-14 597	-19 615	-15 753	
Biens	-15 193	-22 729	-30 927	-34 288	-40 039	-55 776	-53 361	-57 488	-61 466	-75 941	
credit	13 082	8 243	5 691	5 221	5 929	3 296	6 684	8 386	9 128	7 469	
debit	-28 275	-30 972	-36 618	-39 509	-45 968	-59 072	-60 045	-65 874	-70 594	-83 411	
Marchandises generales	-16 580	-23 590	-31 861	-35 420	-41 056	-56 649	-54 749	-58 219	-61 687	-76 195	
Exportations FAB	11 695	7 382	4 757	4 089	4 912	2 423	5 297	7 655	8 908	7 215	
Importations FAB	-28 275	-30 972	-36 618	-39 509	-45 968	-59 072	-60 045	-65 874	-70 594	-83 411	
Biens importes ou exportes pour transformation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
credit	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
debit	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Reparations de biens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
credit	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
debit	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Achats de biens dans les ports par les transporteurs	1 387	861	934	1 132	1 017	873	1 388	731	221	254	
credit	1 387	861	934	1 132	1 017	873	1 388	731	221	254	
debit	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Or non monetaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
credit	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
debit	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Services	-2 760	-2 059	-1 227	-3 181	-3 047	-5 080	-8 928	-10 820	-11 172	-12 933	
credit	13 079	14 321	16 899	18 358	19 767	21 601	20 833	24 092	26 874	26 818	
debit	-15 839	-16 380	-18 126	-21 539	-22 813	-26 680	-29 761	-34 911	-38 046	-39 751	
Transports	-8 123	-8 432	-9 231	-11 593	-12 106	-14 638	-17 312	-19 984	-22 549	-23 194	
credit	1 512	1 509	1 846	1 794	1 897	1 949	1 166	1 360	1 227	2 414	
debit	-9 635	-9 941	-11 077	-13 387	-14 003	-16 587	-18 477	-21 344	-23 776	-25 608	
Transports maritimes	-4 880	-5 461	-6 285	-7 275	-8 005	-9 712	-12 000	-13 924	-15 768	-16 853	
credit	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
debit	-4 880	-5 461	-6 285	-7 275	-8 005	-9 712	-12 000	-13 924	-15 768	-16 853	

ANNEXE VIII

BALANCE DES PAIEMENTS (suite)

Periode	1er janvier au 31 décembre	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Transports aériens		-3 243	-2 971	-2 946	-4 318	-4 102	-4 927	-5 312	-6 060	-6 782	-6 341
credit		1 512	1 509	1 846	1 794	1 897	1 949	1 166	1 360	1 227	2 414
debit		-4 755	-4 480	-4 792	-6 112	-5 999	-6 875	-6 478	-7 420	-8 009	-8 755
Autres transports		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
credit		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
debit		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Voyages		3 346	4 741	5 550	6 201	5 417	7 370	5 184	5 923	8 030	7 242
credit		6 788	8 462	9 340	10 521	10 864	12 496	11 251	13 018	15 485	14 773
debit		-3 442	-3 721	-3 790	-4 320	-5 448	-5 126	-6 067	-7 095	-7 455	-7 531
Voyages a titre professionnel		-12	-202	17	125	-434	15	-533	-464	94	-170
credit		823	864	983	1 081	1 135	814	593	650	1 219	1 247
debit		-835	-1 066	-966	-956	-1 569	-799	-1 126	-1 114	-1 125	-1 417
Voyages a titre personnel		3 358	4 943	5 533	6 076	5 851	7 356	5 717	6 387	7 936	7 412
credit		5 965	7 598	8 357	9 440	9 730	11 683	10 659	12 368	14 266	13 526
debit		-2 607	-2 655	-2 824	-3 364	-3 879	-4 327	-4 942	-5 981	-6 330	-6 114
Services de communication		2 752	2 351	3 487	3 662	5 309	4 078	5 365	5 501	5 777	5 620
credit		3 030	2 687	4 114	4 320	5 321	4 362	5 425	6 160	6 468	6 092
debit		-278	-336	-627	-658	-12	-284	-60	-659	-691	-472
Services de construction		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
credit		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
debit		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Services d'assurance		-1 394	-1 560	-1 799	-2 049	-2 248	-2 770	-3 391	-3 968	-4 463	-4 766
credit		0	0	13	89	88	54	56	39	42	46
debit		-1 394	-1 560	-1 812	-2 139	-2 336	-2 824	-3 447	-4 007	-4 505	-4 811
Services financiers (autres qu' assurances)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
credit		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
debit		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Services informatique et d'information		0	0	0	0	0	0	0	-205	-306	-96
credit		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
debit		0	0	0	0	0	0	0	-205	-306	-96

ANNEXE VIII

BALANCE DES PAIEMENTS (suite)

Periode	1er janvier au 31 décembre	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Redevances et droits de licence		402	0	0	0	0	0	0	0	0	0
credit		402	0	0	0	0	0	0	0	0	0
debit		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres services aux entreprises		-791	-468	-474	-498	-433	-922	-1 294	-1 002	-1 055	-965
credit		0	0	0	0	0	0	0	0	0	6
debit		-791	-468	-474	-498	-433	-922	-1 294	-1 002	-1 055	-971
Services personnels, culturels et recreatifs		-101	-108	-149	-156	-164	-172	-216	-216	-83	-87
credit		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
debit		-101	-108	-149	-156	-164	-172	-216	-216	-83	-87
Services fournis ou recus par les administrations publiques, n.c.a.		1 149	1 417	1 389	1 253	1 179	1 974	2 735	3 131	3 479	3 313
credit		1 347	1 663	1 586	1 634	1 597	2 740	2 935	3 515	3 652	3 487
debit		-198	-246	-197	-381	-418	-766	-200	-384	-174	-174
Revenus		-1 282	-1 520	-1 367	-663	557	-598	-439	-316	-277	-648
credit		1 780	1 115	966	1 321	1 911	1 863	1 130	1 201	1 342	1 440
debit		-3 062	-2 635	-2 333	-1 984	-1 354	-2 461	-1 569	-1 517	-1 619	-2 088
Remuneration des salaries		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
(y compris frontaliers, saisonniers et autres salaries)											
credit		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
debit		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Revenus des investissements		-1 282	-1 520	-1 367	-663	557	-598	-439	-316	-277	-648
credit		1 780	1 115	966	1 321	1 911	1 863	1 130	1 201	1 342	1 440
debit		-3 062	-2 635	-2 333	-1 984	-1 354	-2 461	-1 569	-1 517	-1 619	-2 088
Revenus des investissements directs		-708	-749	-676	-579	-566	-919	-616	-672	-852	-854
credit		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
debit		-708	-749	-676	-579	-566	-919	-616	-672	-852	-854

ANNEXE VIII

BALANCE DES PAIEMENTS (suite)

Periode	1er janvier au 31 décembre										
	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	
Revenus des investissements de portefeuille	65	58	9	9	75	75	88	88	88	97	
credit	65	65	75	75	75	75	88	88	88	97	
debit	0	-7	-66	-66	0	0	0	0	0	0	
Autres investissements	-639	-829	-700	-93	1 048	246	88	268	487	108	
credit	1 715	1 050	891	1 246	1 836	1 788	1 042	1 113	1 254	1 343	
debit	-2 354	-1 879	-1 591	-1 339	-788	-1 542	-954	-845	-767	-1 234	
Transferts courants	11 215	18 107	22 903	29 301	31 178	38 375	48 836	54 027	53 301	73 770	
credit	15 592	24 655	31 185	37 692	39 956	50 005	59 942	69 439	71 217	92 961	
debit	-4 377	-6 548	-8 282	-8 391	-8 778	-11 630	-11 105	-15 412	-17 916	-19 191	
Administrations publiques	395	851	2 947	5 314	5 509	5 443	14 224	26 344	21 418	39 244	
credit	468	892	3 066	5 379	5 663	5 474	14 282	26 425	21 743	39 523	
debit	-73	-41	-119	-65	-154	-32	-58	-81	-326	-279	
Autres secteurs (secteur privé)	10 820	17 256	19 956	23 987	25 669	32 933	34 612	27 683	31 883	34 526	
credit	15 124	23 763	28 119	32 313	34 293	44 531	45 660	43 014	49 473	53 438	
debit	-4 304	-6 507	-8 163	-8 326	-8 624	-11 598	-11 048	-15 332	-17 590	-18 912	
Compte de capital et d'operations financieres	9 395	7 112	7 956	8 173	11 150	27 927	12 448	13 328	15 601	15 220	
Compte de Capital	3 147	3 836	5 868	7 240	23 044	16 677	16 532	26 445	20 972	19 256	
credit	3 147	3 836	5 868	7 240	23 047	16 846	16 595	26 445	20 974	19 256	
debit	0	0	0	0	-3	-169	-64	0	-2	0	
Transferts de capital	3 147	3 836	5 868	7 240	22 883	16 009	16 595	26 445	20 974	19 256	
credit	3 147	3 836	5 868	7 240	22 883	16 009	16 595	26 445	20 974	19 256	
debit	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Acquisitions et cessions d'actifs non financiers non produits	0	0	0	0	161	668	-64	0	-2	0	
credit	0	0	0	0	164	837	0	0	0	0	
debit	0	0	0	0	-3	-169	-64	0	-2	0	

ANNEXE VIII

BALANCE DES PAIEMENTS (fin)

Periode	1er janvier au 31 décembre	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Compte des opérations financières		6 248	3 276	2 088	933	-11 895	11 249	-4 084	-13 117	-5 371	-4 036
Investissements directs							1 556	4 882	3 099	8 171	3 973
Al' étranger (par des residents)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dans l'économie déclarante (par des non-residents)		346	266	221	324	2 761	1 556	4 882	3 099	8 171	3 973
Investissements de portefeuille							-10	-17	-17	0	0
Avoirs		-5	-8	-10	-10	-10	-10	-17	-17	0	0
Engagements		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Produits financiers derives (net)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Produits financiers derives, avoirs		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Produits financiers derives, engagements		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres investissements		4 971	2 740	242	-304	-9 805	9 700	2 792	-13 991	-7 493	4 892
Avoirs		1 041	1 515	-996	-2 920	502	2 832	1 267	-3 524	-3 928	3 537
Credits commerciaux		-660	1 341	644	167	-206	622	-718	-590	-313	423
Prets		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Monnaie fiduciaire et depots		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres avoirs		1 701	174	-1 640	-3 087	708	2 210	1 985	-2 934	-3 615	3 114
Engagements		3 930	1 225	1 238	2 616	-10 307	6 868	1 525	-10 467	-3 565	1 355
Credits commerciaux		693	901	1 281	1 537	1 117	2 652	3 552	2 987	2 863	1 685
Prets		3 930	729	6	829	135	4 536	-6 697	-15 650	-7 163	-1 259
Monnaie fiduciaire et depots		-174	-60	23	87	106	-22	4 091	280	214	-125
Autres engagements		-519	-345	-72	163	-11 665	-297	579	1 915	521	1 054
Avoirs de reserve		936	278	1 635	923	-4 841	3	-11 741	-2 208	-6 050	-12 901
Or monetaire		1	3	-33	-12	-22	-17	-44	-86	-46	-45
Droits de tirages speciaux		15	0	0	-4	2	2	-3 571	-1 092	-1 049	-789
Position de reserve au FMI		29	0	-9	12	18	-9	5	-17	-9	-14
Devises etrangeres		890	180	1 682	921	-4 833	44	-8 101	-1 057	-4 950	-12 063
Autres creances		1	95	-5	6	-6	-17	-30	43	4	11
Erreurs et omissions nettes		-1 375	1 089	2 662	658	201	-4 849	1 444	1 269	4 014	533

Masse Monétaire	déc-10	mars-11	juin-11	sept-11	déc-11	mars-12	juin-12	sept-12	déc-12
Monnaie	42 650	39 633	45 235	49 366	48 820	48 055	47 654	53 277	56 501
- billets et pièces en circulation.	18 115	14 726	16 960	19 569	19 985	17 025	17 803	19 593	21 755
- dépôts à vue	24 534	24 907	28 275	29 797	28 835	31 031	29 852	33 684	34 747
Quasi - monnaie	26 097	25 410	25 718	26 502	26 506	26 784	27 633	29 375	30 871
Total	68 747	65 043	70 953	75 868	75 327	74 839	75 288	82 652	87 373
Contreparties de la Masse Monétaire									
Avoirs extérieurs	45 974	49 692	45 623	49 149	53 861	49 464	50 431	55 034	62 737
Créances sur l'Etat	5 743	-41	7 643	9 053	6 016	8 173	3 193	3 443	1 604
Crédits à l'économie	37 961	39 263	40 073	40 675	39 829	42 195	44 346	46 163	47 726
Autres postes	-20 932	-23 872	-22 386	-23 010	-24 378	-24 994	-22 682	-21 988	-24 694
Total	68 747	65 043	70 953	75 868	75 327	74 839	75 288	82 652	87 373

Sources : BCC, DEEMF

ANNEXE X

SITUATION DES AUTRES INSTITUTIONS DE DÉPÔTS

	Dec-10	Mar-11	Jun-11	Sep-11	Dec-11	Mar-12	Jun-12	Sep-12	Dec-12
Réserves	20 548,833	21 119,478	22 517,172	22 321,342	24 926,966	26 184,509	26 382,014	29 765,604	31 314,045
Créances sur les autorités monétaires : Titres	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres créances sur les autorités monétaires actifs extérieurs	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Créances sur l'administration centrale	5 023,141	4 944,015	7 687,941	9 913,936	8 637,899	8 376,880	5 198,747	5 604,993	5 523,985
Créances sur les administrations d'Etats fédérés et locales	1 291,546	1 322,319	608,311	630,490	577,173	587,352	613,145	631,581	664,134
	314,930	241,713	234,614	227,351	219,863	212,205	204,422	196,459	188,263
Créances sur les sociétés non financières publiques	2 231,711	1 635,331	1 404,831	1 584,268	1 177,688	2 860,281	1 869,918	926,059	511,942
Créances sur le secteur privé	34 959,772	37 034,901	38 041,591	38 470,966	38 031,544	38 226,028	41 402,420	44 132,409	46 124,559
Créances sur les autres sociétés financières	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Dépôts à vue	23 972,552	24 630,895	27 957,641	29 187,732	28 321,741	30 493,605	29 245,276	33 104,529	34 201,411
Dépôts à terme, dépôts d'épargne et dépôts en devises	26 152,806	25 442,170	25 751,841	26 649,909	26 655,920	26 925,972	27 713,034	29 427,854	30 907,176
Instruments du marché monétaire	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Dépôts restrictifs	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Engagement extérieurs	3 383,535	2 909,160	3 750,925	3 753,038	3 904,888	3 898,084	4 484,639	4 879,990	4 958,663
Dépôts de l'administration centrale	538,823	637,747	1 139,533	964,149	1 320,346	1 189,065	1 288,111	725,429	997,082
Crédits des autorités monétaires	0,000	61,934	61,934	1,934	1,934	1,934	1,934	1,934	1,934
Engagements envers les autres sociétés financières	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Comptes de capital	11 941,805	13 744,837	14 025,415	14 522,780	14 729,977	14 367,078	12 480,521	13 128,882	11 912,751
Autres postes (net)	-1 619,588	-1 128,989	-2 192,830	-1 931,188	-1 363,674	-428,483	457,151	-11,513	1 347,911
Vérification Verticale SFI	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Sources : BCC, DEEMF

1- les Banques, telles que définies aux articles 4 et 5 de la loi n°80-07 portant réglementation des banques et établissements financiers,

- **BANQUE POUR L'INDUSTRIE ET LE COMMERCE-COMORES (BIC-C)**
Place de France
B.P 175 Moroni, Union des Comores
Tél : (269) 773 02 43 / Fax : (269) 773 12 29
Tél : (269) 771 01 71 / Fax : (269) 771 10 64
- **BANQUE DE DEVELOPPEMENT DES COMORES (BDC)**
Place de France
B.P 298 Moroni, Union des Comores
Tél : (269) 773 08 18 / Fax : (269) 773 03 97
Tél : (269) 771 04 84
Tél : (269) 772 10 69 / Fax : (269) 772 49 99

- **EXIM BANK**
Place de France
B.P 8298 Moroni, Union des Comores
Tél : (269) 773 94 01 / Fax : (269) 773 94 00
Tél : (269) 771 12 68

- **BANQUE FEDERALE DU COMMERCE (BFC)**
Place de France
B.P 6274 Moroni, Union des Comores
Tél : (269) 773 88 80 / 81 / 82

2 - les Institutions Financières Décentralisées, telles que définies par le décret n° 04-069/PR portant réglementation des Institutions Financières Décentralisées du 22 juin 2004,

- **UNION DES MECK (13 MECK de base affiliées)**
B.P 1234 Moroni, Union des Comores
Tél : (269) 773 36 40 / Fax : (269) 773 36 40
- **UNION REGIONALE DES SANDUK D'ANJOUAN (32 caisses affiliées)**
B.P 47 Domoni, Union des Comores
Tél : (269) 771 95 20 / 771 04 93
- **UNION REGIONALE DES SANDUK DE MOHELI (4 caisses affiliées)**
B.P 54, Fomboni, Union des Comores
Tél : (269) 772 02 24 / 762 40 53

3 - les Intermédiaires Financiers, tels que définis à l'article 2 de la loi n°80-07 portant réglementation des banques et établissements financiers,

- **SOCIETE NATIONALE DES POSTES ET DES SERVICES FINANCIERS (SNPSF)**
Moroni Port, Union des Comores
Tél : (269) 774 43 01 / Fax : (269) 773 80 30
 - CAISSE NATIONALE D'EPARGNE (CNE)
 - COMPTES CHEQUES POSTAUX (CCP)
 - TRANSFERTS INTERNATIONAUX D'ARGENT
 - OPERATIONS DE CHANGE EN EURO
- **MAISON COMORIENNE DES TRANSFERTS ET DES VALEURS (MCTV)**
B.P Moroni, Union des Comores
Tél : (269) 773 88 06 / 773 87 85 / 763 50 54

Conseil d'Administration

Mr Salim A. ABDALLAH, Président
Mr Ali NASSOR
Mme Sitti-Soifiat ALFEINE-TADJIDDINE
Mme Salima HAMIDI

Mr Patrick BUZAUD
Mr Frédéric CHOBLET
Mr Emmanuel ROCHER
Mr Jean-François VAVASSEUR

Comité d'Audit

Sitti-Soifiat ALFEINE-TADJIDDINE, Présidente
Boinariziki DJOHAR (censeur)
Anselme IMBERT (censeur)
Ivy-Stevan GUIHO (expert auditeur)

Gouvernement de la Banque

Gouverneur
Mr Mzé Abdou MOHAMED CHANFIOU

Vice-Gouverneur
Mr Madi AHAMADA

Conseiller du Gouverneur

Mr François L'ESPRIT

Secrétariat Général

Mme Roukiat
ANSALY - SOIFFA

**Direction des Etudes
Economiques,
Monétaires et
Financières**

Mr Omar
SOILIH

**Direction de la
Supervision
Bancaire et de
la Réglementation**

Mr Abdoulhakim
SAID AHMED

**Direction
Financière et de
la comptabilité**

Mme Zainaba
MZE MOUIGNI

**Direction de la
Caisse et des
Opérations
Bancaires**

Mme Faouzia
ALI

**Direction de
l'Organisation,
du Contrôle et
de l'Audit**

Mr Fahar-Eddine
MOHAMED

**Direction
des systèmes
d'information**

Mr Riadh
CHOUZOUR

— |

| —

— |

| —

— |

| —

— |

| —